études lexicologiques, tout en présentant quelques éléments de réflexion pour l'historien de la médecine ou l'historien des mentalités.

Frédéric Le Blay.

Sciences historiques

† Géza Alföldy, *Römische Sozialgeschichte* : Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2011[4], 399 pages.

Voilà un livre comme il n'en paraît qu'un tous les dix ans ; et ce jugement n'est pas une flatterie pour un auteur qui vient de mourir d'une crise cardiaque sur l'Acropole d'Athènes. Il en est à sa quatrième édition, et les précédentes avaient été traduites dans toutes les langues de congrès (même en français !), et également dans des langues qui ne sont pas de congrès. Il présente le double avantage d'être assez clair pour être utilisé par les étudiants et assez profond pour rendre service à leurs maîtres. Il manifeste une érudition considérable, comme le montrent les notes de bas de page, qui occupent parfois autant d'espace que le texte ; la bibliographie générale, classée par thèmes, occupe plus de cinquante pages à la présentation bien dense, qui rendront service à tous les lecteurs, même aux plus exigeants (p. 320-374). L'auteur n'étudie pas la société en se limitant aux couches sociales (sénateurs, chevaliers, notables municipaux etc., jusqu'aux esclaves et aux bandits) : il intègre l'examen de secteurs particuliers (par exemple les femmes, les « personnes âgées » etc.). Le plan n'en est pas moins très historique, puisque très chronologique. La matière est répartie entre sept chapitres. 1. L'ordre social de la Rome primitive est donc examiné en premier. Le rôle du roi et la division entre patriciens et plébéiens définissent la situation initiale. L'esclavage apparaît alors, « patriarcal » (p. 27). La division entre *patres* et *plebs*, patriciens et plébéiens, prépare les affrontements des v[e] et iv[e] siècles. 2. Au passage du v[e] au iv[e] siècle, les structures archaïques sont confrontées au phénomène de l'expansion territoriale consécutive à la conquête. Et l'organisation politique devient un enjeu social : les plébéiens veulent avoir part au pouvoir, politique et aussi religieux ; ils souhaitent accéder aux sacerdoces, au moins à quelques-uns d'entre eux. Le phénomène de l'expansion fait entrer dans la société romaine de nouveaux Romains qui n'habitent plus Rome. Et l'arrivée de nouvelles richesses modifie les mentalités, les comportements et les mœurs politiques. Le poids de la noblesse sénatoriale se fait plus pesant et caractérise la société davantage dans le domaine romain que dans d'autres parties du monde méditerranéen. 3. Le ii[e] siècle avant notre ère est marqué par un changement de structures, conséquence comme on sait de la Deuxième Guerre punique. L'élite des patriciens et l'élite des plébéiens ont fusionné pour donner la *nobilitas* ; et elles ont adopté en commun un ensemble de valeurs. Alors apparaissent des Romains qui vivent non seulement en Italie mais même dans des provinces, la misère d'hommes libres surgit, ainsi que la naissance des populaires qui est en germe dans le fameux discours de Tibérius Gracchus (p. 72-73), où il dit que toutes les bêtes qui vivent en Italie ont un abri, alors que des hommes qui se sont battus pour elle n'ont pas même un toit. Ce discours marque le début de la crise, ce dont évidemment personne ne se doute à ce moment. 4. La crise de la République, politique, a donc des racines sociales. Le conflit entre populaires et *optimates* crée un désordre tel que d'autres milieux en profitent pour se soulever, les esclaves de Spartacus (mais

pas ceux-là seulement), des provinciaux et des Italiens (Guerre sociale). Et le conflit entre partis politiques se transforme en un conflit entre *imperatores*, depuis Marius jusqu'à Octave Auguste ; il provoque de nouvelles transformations dans la société romaine (p. 109-117). 5. Le Principat pose à l'historien des problèmes peu faciles à résoudre et des débats sont analysés, ouverts notamment par Theodor Mommsen et Mihail Rostovtzeff. On verra par exemple la description de l'intégration des provinces (p. 133-137) et de la répartition des couches sociales (p. 138 *sqq.*). Nous rappellerons à ce propos que G. Alföldy a critiqué avec beaucoup d'arguments le terme de « romanisation » (« Romanisation. Grundbegriff oder Fehlgriff ? Überlegungen zum gegenwärtigen Stand der Erforschung von Integrationsprozessen im römischen Weltreich », dans Z. Visy (dir.), *Limes XIX. Proceedings of the XIX^th International Congress of Roman Frontier Studies, Pécs, Hungary, September 2003* : Pécs, 2005, p. 25-56). Puis il passe en revue, sans oublier la problématique que pose chacun, les différents ordres de la société du Principat : sénateurs, chevaliers, décurions, sévirs augustaux et membres de la *familia Caesaris*, qui appartiennent, eux aussi, aux élites urbaines. Puis on arrive aux plus pauvres, citadins et enfin paysans. On retrouve, avec une présentation plus moderne, la célèbre pyramide de la société (p. 196). Il n'est pas possible de tout dire ici, mais de longues pages abordent tous les aspects de cette société du Principat (p. 197-217). 6. Avec le III^e siècle de notre ère arrive la célèbre « crise de l'empire romain » ; elle a eu des origines militaires et des conséquences sociales. Les changements sociaux affectent en particulier (mais pas exclusivement) l'ordre sénatorial, l'ordre équestre (le premier descend puisque l'autre « monte », comme disent quelques historiens). Les décurions municipaux connaissent une détérioration de leur sort, plus ou moins grave suivant les moments et suivant les régions ; il en fut de même pour les colons, jadis hommes libres, devenus les ancêtres des serfs du Moyen Âge. Un milieu, présent depuis les débuts de la crise de la République, connut alors son heure de gloire, si l'on peut dire : le groupe des militaires. Les changements de structures sont alors longuement analysés. 7. Le dernier chapitre est consacré à la société de l'empire tardif. Il convient sans doute d'attacher beaucoup d'importance dans ce domaine comme dans d'autres aux changements intervenus (voulus et subis) pendant les règnes de Dioclétien et de Constantin I^er. Une nouvelle classe dirigeante surgit, pendant que l'ordre des *curiales* est durement atteint. D'après G. Alföldy, l'empire se décompose à ce moment (« Der Zerfall des Imperium Romanum »), et ce n'est pas nous qui lui donnerons tort sur ce point, pas plus que sur les autres d'ailleurs. Le lecteur sait donc l'estime que mérite ce livre ; il faut espérer, pour nos étudiants, latinistes et historiens, que ce livre sera traduit en français, comme l'avait été la précédente édition.

Yann Le Bohec.

Alexandra Dardenay, *Les mythes fondateurs de Rome. Images et politique dans l'Occident romain* (Collection « ANTIQVA ») : Paris, Picard, 2010, 237 pages, 115 figures, dessins, photographies en noir et blanc dans le texte, 24 planches en couleur, bibliographie, index des œuvres mentionnées, index général.

Ce beau livre, richement et élégamment illustré, correspond à une thèse qui a été soutenue en 2005 en Sorbonne sous la direction de J.-C. Balty, et il est dommage que sa publication dans cette collection ait obligé à faire disparaître le catalogue général des œuvres qui aurait fait de ce livre un instrument de travail encore plus utile — puisque l'index des œuvres mentionnées, certes pratique, ne

peut remplir la même fonction. Quoi qu'il en soit, ce travail mérite d'être lu tant il renouvelle une problématique sur laquelle beaucoup avait déjà été écrit. Mais, à la différence de travaux comme celui de Cécile Dulière, *Lupa Romana*, paru en 1979, qui s'était attaché à la seule iconographie de l'allaitement miraculeux de Romulus et Rémus par la louve, ou de celui de M. Krumme, *Römische Sagen in der antiken Münzprägung*, Marburg, 1995, qui s'était occupé d'une seule forme de support, les monnaies, Alexandra Dardenay n'hésite par à prendre en considération l'ensemble des légendes et tous les types de représentations (en se cantonnant, il est vrai, à la seule partie occidentale de l'empire romain). Le bénéfice de cette ampleur de vues est patent. Déjà, elle fait bien sentir que cette thématique est loin de se limiter aux monuments émanant de la *res publica* romaine, et de ses diverses manifestations officielles que peuvent être les reliefs de l'*ara Pacis* ou les groupes de la fuite d'Énée et du Romulus rapportant les dépouilles d'Acron du forum d'Auguste, et bien sûr les monnaies : les différentes cités qui composaient le monde romain s'y sont souvent référées, et on assiste également à un fréquent recours émanant de la sphère privée, que ce soit dans un cadre funéraire ou domestique. L'articulation de l'ouvrage, passant du contexte officiel et romain à la réception des thèmes dans l'espace provincial, puis, sur un plan privé, en contexte funéraire et en contexte domestique, rend pleinement compte de l'impact très étendu de ces images. Cette prise en considération globale permet de se débarrasser de conceptions dépassés, comme celle voulant que, sur des monuments funéraires, l'image de la louve nourricière ait une valeur eschatologique et doive être interprétée (y compris pour le cas voisin de la stèle étrusque de Bologne du v^e^ siècle av. J.-C. sur laquelle une louve ou une lionne allaite un enfant) comme une allégorie de la rencontre du défunt avec la mort, laquelle, loin de le dévorer, se révèlerait aussi douce que le lait. De telles présentations, qu'on lisait dans *La Louve du Capitole* de J. Carcopino en 1925 et que C. Dulière reprenait encore sans nuances à une époque où pourtant les vues sur le langage mythique et celle de l'utilisation des thèmes iconographiques avaient sensiblement évolué, n'ont heureusement plus leur place sous la plume d'A. Dardenay, justement sensible à la dynamique interne de cette iconographie, dont les motifs s'élaborent d'abord à Rome, dans un cadre politique et officiel, puis se diffusent à partir de là, jusque dans la sphère privée, et sont porteurs avant tout d'un message de référence à la romanité et à ses valeurs — aboutissant parfois à ces développements pour nous cocasses où, sur des reliefs privés, Rhéa Silvia prend la figure d'une femme de la bonne société et le dieu Mars qui vient la visiter celle de son mari. Il était particulièrement important de suivre la formation et l'évolution de cette iconographie, ce que l'auteur fait très bien, en étudiant minutieusement les occurrences les plus anciennes (comme la frise de la basilique émilienne, avec une proposition nouvelle d'y voir une scène de châtiment de Rhéa Silvia, qui aurait été enterrée vive, en accord avec son statut de vestale, et non jetée au Tibre), en soulignant, pour la fixation des thèmes, le rôle de César, le premier à avoir fait figurer sur une monnaie, un *aureus*, la fuite d'Énée, et encore plus d'Auguste, avec les groupes de son forum que nous avons évoqués, faisant dès lors différentiellement d'Énée le symbole de la *pietas* et de Romulus celui de la *uirtus* (ce en quoi d'ailleurs on voit combien il a été positif pour ce travail de ne pas traiter séparément des légendes, mais de voir leurs rapports et donc le sens qu'elles prenaient en fonction de leur interaction). Dans ces analyses, A. Dardenay fait preuve d'une attention toujours en éveil et sait se détacher des opinions admises quand elles ne sont pas fondées : ainsi, pour le relief dit du Lupercal de l'*ara Pacis*, elle montre combien sont ténus les indices qui, en l'absence de la louve et des jumeaux, appuient cette interprétation et qu'il s'agit plus vraisemblablement de la scène où Mars rencontre Rhéa Silvia, le relief de Tellus se voyant de son côté

rapproché de l'iconographie de Léto, ce qui est tout à fait en accord avec la tonalité apollinienne, bien dégagée par G. Sauron, du monument. L'auteur tient compte des derniers développements de la recherche : ainsi elle accorde toute l'attention qu'elles méritent aux trouvailles de Merida, qui ont révélé, dans cette ville espagnole, ce qui est sans doute la meilleure reprise du forum d'Auguste ; à l'inverse, elle tient compte des doutes qui se sont élevés récemment au sujet de la louve du Capitole, avec le rabaissement de la datation de cette œuvre célèbre à l'époque carolingienne (A. M. Carruba, *La lupa capitolina. Un bronzo medievale*, Rome, 2006), ce qui fait que, prudemment, elle préfère ne pas en tenir compte. Loin de se limiter à une étude purement iconographique, A. Dardenay excelle à dégager la portée historique de la documentation qu'elle analyse. Elle a des pages remarquables sur le fait que, sous la République, c'étaient moins les grandes familles de la *nobilitas*, qui n'avaient pas besoin de se rattacher aux origines de la cité (du moins lorsqu'elles ne faisaient pas partie, comme c'était le cas pour les Iulii, de leur histoire familiale), que les *gentes* de moindre lustre, dépourvues d'ancêtres historiques dont elles pussent célébrer les hauts faits, qui étaient enclines à recourir à de tels thèmes, p. ex sur leurs émissions monétaires. Elle montre bien comment la fixation d'une iconographie par Auguste, centrée autour des grandes vertus du *mos maiorum*, est une part importante de la restauration morale voulue par le *princeps* — et explique la généralisation de formes nouvelles de l'imagerie, comme celle de Rhéa Silvia surprise par Mars dans son sommeil et donc n'étant pas coupable d'avoir cédé à sa passion amoureuse (alors que, au même moment, c'est la passion amoureuse pour le beau Titus Tatius, et non plus l'appât du gain, qui devenait la cause de la trahison de Tarpeia). Sous l'Empire, période où ces motifs peuvent sembler devenus banals tant ils font partie des représentations admises, A. Dardenay souligne que, alors que ces thèmes ne sont plus guère repris (sinon pour des commémorations attendues, comme à l'occasion des 900 ou 1000 ans de l'*Vrbs* où on voit reparaître la louve allaitant les jumeaux fondateurs), ils connaissent un renouveau chaque fois que se met en place un nouveau pouvoir, qui éprouve le besoin de se poser en refondateur de Rome — ce qu'on constate avec Vespasien et Galba, voire avec l'usurpateur Carausius en Bretagne au début du IV^e^ siècle, dont les émissions monétaires portent des séquences de lettres mystérieuses RSR et INPCDA qui ont été expliquées d'une manière convaincante par G. de la Bédoyère dans un article de *The Numismatic Chronicle* de 1998 comme renvoyant aux formules virgiliennes *redeunt Saturnia regna* et *iam noua progenies caelo demittitur alto*. Ces rappels des légendes fondatrices avaient-elles encore un véritable impact ? C'est là que l'étude des monuments privés ou des objets courants — céramiques, statuettes, lampes — se révèle intéressante puisqu'elle montre qu'un individu comme Fabius Ululitremulus, propriétaire d'une *fullonica* à Pompéi, était fier d'orner la façade de sa maison de peintures reprenant les deux groupes d'Énée et de Romulus du forum d'Auguste. Mais il est vrai qu'une autre maison pompéienne était décorée d'une frise où les mêmes héros fondateurs (puisque M. De Vooss, « La fuga di Enea in pitture del I. secolo d.C. », *Kölner Jahrbuch für Vor- und Frühgeschichte*, 24, 1991, p. 113-123, a reconnu qu'une parodie de Romulus tropaeophore faisait pendant à celle d'Énée portant Anchise, connue depuis longtemps) étaient traités, dans les mêmes scènes, sur le mode de la parodie avec des têtes de chiens. Beaucoup devaient être saturés de ces images de propagande et n'hésitaient pas à les tourner en dérision.

Dominique Briquel.

André Tchernia, *Les Romains et le commerce* (Collection « Études du Centre Jean Bérard », n° 8) : Naples – Aix-en-Provence, Centre Jean Bérard – Centre Camille Julian, 2011, 439 pages.

Le volume dont nous rendons compte ici devait être, au départ, un recueil d'articles d'André Tchernia, précédé d'une introduction qui aurait mis en lumière la cohérence de la démarche scientifique de leur auteur et les principaux acquis de ses recherches. Mais voici qu'au cours de sa rédaction cette introduction s'est enrichie au point d'atteindre quelque 163 pages articulées en cinq chapitres ; elle forme donc maintenant, sous le titre *Les Romains et le commerce*, la première partie du volume, suivie d'une série de douze *scripta varia* publiés entre 1978 et 2007, et munis pour la circonstance de quelques notes de mise à jour.

Les cinq chapitres de la première partie se suivent dans un ordre logique. Le chapitre I, intitulé « Propriétaires et commerçants », montre comment les grandes fortunes aristocratiques ont prospéré, non seulement grâce à toutes les ressources de leurs propriétés foncières, mais aussi par la pratique, plus ou moins avouée, de diverses activités plus proprement commerciales. Le chapitre II, « Fortunes de marchands », met en lumière l'existence de dynasties marchandes, dont les membres n'ont jamais eu accès au pouvoir politique et semblent bien ne pas en avoir éprouvé le désir : l'absence des emprunts d'État explique largement ce phénomène (p. 98). Le chapitre III aborde le difficile problème du (ou des) marché(s) : nous avons eu l'occasion de l'évoquer à propos du livre de J. Andreau, *L'économie du monde romain* (Paris, 2010), dont nous avons rendu compte dans cette revue (*REL*, 88, 2010, p. 364-366). La « Question du marché » appelait en contrepartie « La part de l'État » (chapitre IV). L'intervention des pouvoirs publics y est analysée dans certains secteurs, comme par exemple le ravitaillement de l'armée, et plus particulièrement la fonction de Lyon comme base arrière de l'approvisionnement des légions du Rhin. Mais A. Tchernia montre aussi qu'il n'y avait pas de barrière étanche entre les activités publiques et le commerce privé, et va même jusqu'à évoquer une corruption généralisée. Nous parlerions plus volontiers de laxisme ou de « combines » qui aboutissaient finalement à une sorte d'équilibre où chacun trouvait son compte (p. 142-143). Le dernier chapitre enfin, « Acheminer ce qui fait défaut », analyse avec souplesse et de façon détaillée les différents modes de transport utilisés : transport maritime ou fluvial, bateaux plus ou moins gros (on demeure stupéfait devant la taille de certains de ces monstres), voie routière (peu employée, et presque uniquement sur de courtes distances). Le chapitre se termine par quelques réflexions sur la notion de concurrence. À proprement parler, selon A. Tchernia, elle n'existait pas au sens moderne du terme, pour la bonne raison que « l'économie romaine était, dans la plupart des cas, loin d'être saturée ». On recherchait avant tout la satisfaction des besoins matériels, et « les marchands avaient déjà fort à faire pour y répondre » (p. 172).

La deuxième partie de l'ouvrage réunit douze articles classés dans l'ordre approximativement chronologique de leurs sujets. Leur lecture permet de voir très clairement la genèse de la première partie. En voici les titres, un peu abrégés parfois : « Rêves de richesses, emprunts et commerce maritime. La vente du vin. Le *plebiscitum Claudianum*. La crise de 33. Subsistances à Rome : problèmes de quantification. Le ravitaillement de Rome : les réponses aux contraintes de la géographie. L'édit de Claude et les bateaux de 10 000 *modii*. Moussons et monnaies. D. Caecilius Hospitalis et M. Iulius Hermesianus. L'arrivée de l'huile de Bétique sur le *limes* germanique. Entrepôt et cargaisons complémentaires sur la route du blé d'Alexandrie. La crise de l'Italie impériale et la concurrence des provinces. »

Les enquêtes menées par A. Tchernia se fondent sur l'utilisation judicieuse, et par conséquent féconde, de presque toutes les disciplines de l'Antiquité classique. L'auteur sait faire parler les textes littéraires grecs et latins sans les sur-interpréter ; il s'appuie sur les données de l'épigraphie, lapidaire ou autre (tablettes de cire, peintures sur amphores) et sur celles de la papyrologie ; il connaît des dizaines de marchands par leurs noms et n'hésite pas, lorsque cela est possible, à les insérer dans des fragments d'arbres généalogiques de leur milieu familial et professionnel ; il a été un des pionniers de l'archéologie sous-marine et se montre parfaitement à l'aise dans l'analyse du contenu des épaves qui gisent près des côtes méditerranéennes avec leurs cargaisons. Mais, en même temps, A. Tchernia sait à merveille organiser la convergence de toutes ces disciplines que l'on n'a pas tort de qualifier d'auxiliaires, pour déboucher sur la grande histoire, celle du commerce dans le monde romain, ou du moins de ce que nous pouvons en saisir. Car il va de soi que le petit commerce de proximité nous échappe dans une large mesure, même si, çà et là, quelques papyrus ou quelques tablettes nous en donnent un aperçu savoureux mais partiel. En revanche, ce qui frappe à la lecture de ce livre, ce sont les quantités colossales de marchandises qu'il a fallu transporter pour l'approvisionnement de la mégalopole romaine et des camps légionnaires de la Germanie ; et ce sont les sommes, non moins colossales, qui se trouvaient engagées dans le commerce avec l'Orient lointain, et notamment l'Inde, où l'on retrouve depuis longtemps de fortes quantités de monnaies romaines d'or et d'argent. Tant et si bien qu'après la lecture de ce livre passionnant on garde en tête l'image d'un monde grouillant, en perpétuelle activité, vendant, achetant, transportant, empruntant et s'enrichissant sans cesse : a-t-on raison ? Nous répondrons oui, à deux conditions : la première, c'est que l'on n'oublie pas que l'immense Empire romain comptait à peu près autant d'habitants que la France ou, à la rigueur, l'Allemagne actuelles, autrement dit qu'il restait de larges espaces peu peuplés et peu exploités ; à l'inverse, si l'on devait calculer les mêmes sommes pour l'approvisionnement des pays actuels qui ont succédé à Empire romain, on aboutirait à des totaux encore considérablement plus élevés. La deuxième condition concerne uniquement le commerce du vin. L'auteur paraît oublier que dans toute l'Antiquité le vin se buvait dilué d'eau, en raison de sa forte teneur en alcool. Entre les tonnages de vin vendu et transporté, et les tonnages de vin effectivement bu, le rapport pouvait être approximativement de 2 à 1. Nous n'avons pas réussi à savoir si le calcul présenté p. 257 tenait compte de cette réalité. En tout cas elle est de nature à faire revoir les chiffres à la baisse.

Avant de clore ce compte rendu, nous voudrions insister sur une des grandes qualités de ce livre : c'est que son auteur entretient constamment le dialogue avec des savants contemporains, pour les approuver ou les contredire, mais avec mesure. Parmi les noms qui reviennent le plus souvent, nous citerons ceux de J. Andreau, E. Lo Cascio, J.-P. Morel, C. Virlouvet, F. Zevi. Les théories et les arguments s'opposent et s'éclairent réciproquement ; la connaissance historique progresse sous l'effet d'un effort collectif. S'il nous est permis de mêler notre voix à celles de ces savants, nous voudrions dire que le raisonnement présenté p. 191 *sq*., pour faire admettre que Pline le Jeune (*Ep*. IX, 16 et 20) n'a pas vendu sa vendange sur pied, ne nous a guère convaincu. Car il ne faut pas oublier, auparavant, la lettre VIII, 2, dont le contenu n'est compréhensible que si la vendange a été vendue sur pied : sinon, comment les *negotiatores* auraient-ils pu se tromper à ce point dans leurs estimations initiales ? On ajoutera que si *uindemia* signifie « moût » chez Virgile, c'est par une métonymie poétique, qui entrera ensuite dans la prose impériale ; mais ce n'est pas une raison pour traduire invariablement *uindemia* (ou le pluriel *uindemiae*) par « moût » ou « vin nouveau » : il est évident que le mot a le plus souvent gardé son sens habituel de « vendange ».

Ajoutons que cet excellent volume comporte une bibliographie générale, fort utile, et trois index (sources, géographique, matières) qui en facilitent la consultation. La forme est quasi-parfaite ; p. 24, note 15, lire : « Guiraud » ; p. 375, vers la fin du texte, lire : « décidément ».

Hubert Zehnacker.

Emma Scioli & Christine Walde (dir.), Sub Imagine Somni *: Nighttime Phenomena in Greco-Roman Culture* (Collection « Testi e studi di cultura classica », nº 46) : Pise, Edizioni ETS, 2010, xvii et 313 pages.

Ce volume rassemble, remaniées par leurs auteurs, les contributions présentées lors d'un colloque qu'ont organisé l'Académie Américaine et l'Institut Suisse de Rome en avril 2005. Au nombre de douze (huit en anglais, trois en italien, une en allemand), elles émanent d'universitaires, américains pour la moitié d'entre eux et originaires, pour l'autre moitié, de divers pays européens. Tous, cependant, sont explicitement (p. vii) réunis par un commun intérêt pour le rêve, défini non comme un phénomène psychique mais comme un type de représentation (*imago*), et autour d'une même préoccupation : celle de découvrir de nouvelles directions de recherche pour l'étude des conceptions antiques du rêve, en se démarquant des analyses antérieures, jugées trop restrictives dans leur objet et leur champ d'investigation. Aussi le sujet devra-t-il être appréhendé sans véritable limite, ni dans sa définition ni dans l'approche qui peut en être faite. C'est donc un triple objectif qui est annoncé dès les premières pages. Il s'agira en effet d'étudier le rêve d'une part en même temps que diverses manifestations nocturnes, telles que le sommeil ou l'insomnie, de l'autre en dépassant les frontières entre les disciplines et la séparation entre les époques, enfin comme un fait littéraire autant qu'une expérience vécue. Le travail est mené à travers une série de sections simplement numérotées, constituées par les communications proprement dites, précédées, si l'on excepte les remerciements d'usage initiaux, d'une introduction qui en donne une présentation d'ensemble avant d'indiquer la teneur de chacune, et suivies de près de trente pages de bibliographie. Leur nombre permet une liste complète : « Observing Sleep in Greco-Roman Art » (Jean Sorabella) ; « Dream-Narratives and Unnarrated Dreams in Greek and Latin Dedicatory Inscriptions » (Gil H. Renberg) ; « Sending Dreams, Restraining Dreams ; *Oneiropompeia* in Theory and Practice » (Sarah Iles Johnston) ; « Dreams and the Prodigy Process in Republican Rome » (Anthony Corbeill) ; « Cicerone e la politica del sogno » (Fabio Stok) ; « Autoreflessività onirica nell'*Eneide* e nei successori epici di Virgilio » (Sergio Casali) ; « Momenti 'surreali' nella *Pharsalia* : tra alluccinazioni e sospensioni del racconto » (Paolo Esposito) ; « The Ancient Road to the Unconscious : On Dream Narratives and Repressed Desires in Ancient Fiction » (Vered Lev Kenaan) ; « Artemidor — ein Schlüssel zum Verständnis antiker Traumberichte ? » (Beat Näf) ; « Visions and Dreams in the Thought of the Latin Fathers » (Fritz Graf) ; « "The Terror that Comes in the Night" : The Night Hag and Supernatural Assault in Latin Literature » (Barbette Stanley Spaeth) ; « Sleepless Orpheus : Insomnia, Love, Death and Poetry from Antiquity to Contemporary Fiction » (Annemarie Ambühl). Malgré l'absence d'indication matérielle, il n'est pas impossible de discerner une organisation d'ensemble. Les cinq premières études envisagent le rêve en tant que tel dans différentes catégories de sources non littéraires, les trois suivantes prennent plus précisément en compte son rôle dans la littérature, les quatre dernières, dont les titres sont suffisamment révélateurs, traitent de sujets précis plus disparates. Les

unes et les autres, pourtant, se fondent sur une définition constante du rêve, partout considéré comme une représentation dont l'origine, voire l'existence, sont extérieures au personnage qui la reçoit. Elles présentent également plusieurs caractéristiques analogues, qui, en dépit d'une évidente variété thématique, leur confèrent une certaine unité. Une érudition dont atteste l'abondance des références textuelles et bibliographiques, et qui dépasse de loin le domaine initial, le sérieux des analyses, souvent minutieuses et portant sur des documents multiples, anciens mais aussi modernes — on relève, entre autres, des références à une gravure de Picasso (p. 3 *sq.*), à une émission télévisée de 1971 (p. 123) ou à la psychanalyse de Freud (p. 168) — permettent d'aboutir à nombre de résultats appréciables. Sans doute est-ce parfois au prix d'une audace qui peut susciter quelque réserve (p. 137, S. Casali décèle de l'ironie dans la fin du chant VI de l'*Énéide* et p. 178 *sq.*, V. Lev Kenaan fait intervenir des notions freudiennes dans un développement sur les *Métamorphoses* d'Apulée...), de développements qui manquent de clarté (p. 119 sur la signification du songe dans l'épopée ; p. 258 sur la signification des contes...) ou n'ont rien de nouveau (p. 83 *sq.* sur l'attitude cicéronienne face aux prodiges...). Mais le but initialement défini est indéniablement atteint, dans un ouvrage dont la lecture se trouve facilitée par une présentation soignée, dans lequel les erreurs typographiques sont peu nombreuses et les négligences se réduisent à quelque disparité dans l'orthographe de mots latins, résultant de l'emploi indifférent des graphies *u* et *v*. Il reste que les idées dominantes que sont l'importance du rêve non seulement dans la civilisation romaine mais à toutes les époques, le rapport étroit qu'il entretient avec la création littéraire sont des conclusions d'une originalité toute relative.

Nicole Méthy.

Alessandro Barchiesi & Walter Scheidel (dir.), *The Oxford Handbook of Roman Studies* : Oxford, Oxford University Press, 2010, 947 pages.

On aborde ce gros ouvrage avec un intérêt très vif mêlé de respect, mais aussi d'un peu d'appréhension. Le pied de la statue colossale de Constantin, au Musée des Conservateurs à Rome, qui figure sur la jaquette et au frontispice du livre, est censé visualiser « l'empreinte » de Rome sur toute la civilisation européenne et occidentale. Mettons... Les éditeurs, qui ont signé l'introduction, expliquent que leur entreprise avait pour but de réunir des contributions originales et novatrices dans tous les domaines de l'antiquité romaine ; il s'agit d'un « group of essays », manifestant « a highly personal and individual approach ». Tel fut déjà le cas, sans aucun doute, des autres *Handbooks*, publiés en 2008 et 2009 : *Hellenic Studies, Early Christian Studies, Byzantine Studies*.

Nous essaierons d'abord de donner une idée du contenu de l'ouvrage en énumérant ses cinquante-cinq chapitres, groupés en cinq parties, et dus à autant d'auteurs différents : nous indiquerons parfois, pour plus de clarté, les principaux éléments de leur contenu. Le chap. 1, *New media (and old)*, évoque notamment les supports antiques du texte et l'intérêt de l'informatique dans nos études. On aurait aisément pu l'intégrer à la partie I. Celle-ci, intitulée *Tools*, comporte d'abord une série de chapitres dont il est inutile de décrire le contenu, tant leurs titres sont transparents. Il s'agit de : chap. 2, « Transmission and Textual Criticism » ; chap. 3, « Iconography » ; chap. 4 , « Linguistics » ; chap. 5, « Archaeology » ; chap. 6, « Epigraphy » ; chap. 7, « Papyrology » ; chap. 8, « Numismatics » ; et chap. 9, « Prosopography ». À partir de là la perspective change, et le sujet des

trois chapitres suivants a peu à voir avec ce qui précède. En effet, le chap. 10 traite de métrique et évoque la transposition en latin des mètres grecs et l'usage virtuose qu'en ont souvent fait les poètes latins. Le chap. 11, « Literary Criticism », montre comment les Latins ont jugé leur propre littérature ; le chap. 12, « Translation », s'occupe, sous la forme d'un bilan, des traductions des textes latins dans les langues modernes.

Une deuxième partie s'intitule « Approaches ». Le chap. 13 est une version abrégée d'un texte déjà publié ; on y trouve, entre autres, une description à grand traits de la langue latine et de ses différents modèles stylistiques ; il aurait été possible de le rapprocher du chap. 10, sur la métrique. On passe ensuite à un groupe de chapitres qui abordent l'étude du monde romain avec des techniques très contemporaines : le chap. 14, « Gender studies », évoque quelques aspects de la sexualité dans le monde romain (religion, poésie, société) ; le chap. 15 présente un bilan des approches fondées sur la notion de culture ; le chap. 16 se consacre à l'anthropologie, le chap. 17 à l'identité romaine ou ethnicité, une notion différente de celle de race, le chap. 19 à la psychanalyse et à l'imaginaire romain (Narcisse, Oedipe, Amphitryon). Mais auparavant, le chap. 18, *Performance*, qui traite des lectures publiques, du chant, du « je » poétique, aurait pu trouver sa place ailleurs, tout comme le chap. 20, « Art and representation », sur la question de savoir ce qu'exprime une œuvre d'art, sur l'évolution du portrait à Rome, sur les modèles grecs, etc. Le chap. 21 propose quelques idées, très générales, sur la notion de réception, tandis que le chap. 22, « Between Formalism and Historicism », clôt cette partie par quelques brillantes analyses dont la compréhension, il faut l'avouer, n'est pas toujours aisée.

La troisième partie est consacrée aux genres littéraires, et là aussi nous pouvons nous contenter d'une simple énumération, tant la voie paraît balisée et sûre. On trouve donc un chap. 23 sur la rhétorique, un chap. 24 sur l'historiographie et la biographie, un chap. 25 sur la poésie épique, un chap. 26 sur la poésie qui parle à la première personne, *First-person poetry*, un chap. 27 sur le théâtre, un chap. 28 sur le genre épistolaire, un chap. 29 sur le roman, *Novels*, et un chap. 30 sur la littérature savante, *Scholarship*. Sans doute l'ordre dans lequel ces genres littéraires sont présentés peut-il paraître arbitraire et peu conforme à leur genèse historique ; le contenu des exposés, du moins, est d'un parfait classicisme. De même la quatrième partie, « History », commence de façon obvie, on dirait presque banale, par les tranches d'histoire auxquelles tout le monde s'attend : chap. 31, « Early Rome » ; chap. 32, « The Imperial Republic » ; chap. 33, « The Early Imperial Monarchy » ; chap. 34, « The Later Roman Empire ». Mais elle se prolonge ensuite par neuf chapitres, tous très intéressants, mais d'une variété dans les thèmes et les méthodes qui défie tout classement. Ce sont : chap. 35, « Power », sur l'impérialisme, l'esclavagisme, la violence endémique ; chap. 36, « Urbanism », sur Rome, les colonies, les centuriations, les municipes, les routes, etc. ; chap. 37, « Economy and Quality of Life », et la question de savoir comment mesurer la prospérité ; chap. 38, « Family and Society », avec des réflexions sur le rôle des grandes familles dans la vie politique romaine ; chap. 39, « Freedom and Slavery » ; chap. 40, « Law », sur la place du droit dans la société romaine ; chap. 41, « Spectacle », avec des données sur les triomphes, la gladiature, les courses hippiques, les spectateurs ; chap. 42, sur les notions d'oikoumène et de poly-ethnicité (nous parlons actuellement en Europe de l'intégration et de ses problèmes) ; et enfin le chap. 43, « After Antiquity », qui pose la question de savoir quand s'est terminée l'Antiquité et pourquoi — un chapitre qu'on aurait plutôt vu après le chap. 34, sur l'Antiquité tardive.

Une cinquième et dernière partie, intitulée « Ideas », comprend une douzaine de chapitres dont quelques-uns, là encore, ne paraissent pas à leur place. On lira

donc avec satisfaction, ou du moins sans surprise, les chap. 44, « Philosophy », 45, « Political Theory », 46, « Hellenism » (ce que les Romains ont emprunté et comment ils l'ont utilisé), 47, « Religious Pluralism », 48, « Judaism », 49, « Christianity » (Jésus, saint Paul, le christianisme constantinien, le christianisme comme agent de romanisation), 52, « Space and Geography », sur les itinéraires, les périples, Pline, Méla, Ptolémée, 54, « Science », mais une partie de ce chapitre fait double emploi avec « Space and Geography », et enfin 55, « Time and Calendar », qui met en valeur la nouveauté et le succès prodigieux du calendrier de César. Mais trois chapitres détonent dans ce contexte. Ce sont d'abord les chap. 50, « Sexuality » (comme s'il s'agissait là d'idées !) et 51, « Women », apparenté au chap. 14. C'est enfin le chap. 53, « Architecture », qui paraît résulter d'un malentendu entre l'auteur et les éditeurs du volume ; il y est question, en fait, non des idées romaines sur l'architecture, comme on pourrait le croire, mais des idées que des chercheurs contemporains se font de l'architecture romaine (à savoir : désacralisée et pleine de défauts).

Il n'est évidemment pas question de sous-estimer la quantité et la valeur des informations que contient ce volume. Mais, à la manière dont nous en présentions le contenu, on aura senti quelques-unes de nos réticences. Les deux premières concernent, on l'a dit, les incohérences de classement ainsi que les répétitions d'un article à l'autre, que l'on appelle parfois des « tuilages » ; nous en avons signalé plusieurs, mais, dans le détail des exposés, d'autres ne manqueront pas de frapper un lecteur attentif. Une autre critique portera sur le niveau de rédaction, ou d'érudition, de ces chapitres. Ils sont censés s'adresser à un public d'étudiants avancés, de jeunes chercheurs et même, pourquoi pas, de collègues. Beaucoup d'entre eux remplissent vaillamment cette mission. Nous avons particulièrement apprécié — pour ne citer que ces deux exemples — au chapitre 10 la belle analyse des hendécasyllabes de Stace, *Silu*. 4, 3, et au chapitre 22 les remarques lumineuses sur Properce I, 21 et la guerre de Pérouse. Mais, à côté de ces études parfois brillantes, généralement denses et consciencieuses, combien d'évidences, pour ne pas dire de platitudes, combien de pseudo-discussions dont le ton et le contenu sont proches, souvent, de celui d'une conférence mondaine ! La précision ne peut qu'en souffrir. À la page 739, l'auteur, croyant citer Térence, *Phorm*. 454, écrit : *Tot homines, quot sententiae*. Sous cette forme, le texte n'a aucun sens. En réalité Térence a dit *: Quot homines, tot sententiae*. Certaines de ces études semblent avoir été écrites un peu vite !

Chaque chapitre est suivi d'une bibliographie dont il n'y a pas lieu de contester les choix, même si, çà et là, l'absence de certains titres étonne : les travaux de J. Andreau auraient pu figurer au chapitre 37, par exemple. On peut regretter aussi que la plupart des bibliographies se bornent à l'ordre alphabétique du nom des auteurs ; mais il faut ajouter, et c'est un bon point, qu'elles sont généralement précédées d'une série de conseils intitulée « Further Reading », qui sont de nature à faciliter les recherches ultérieures. En résumé nous dirons de ce magnifique et gros volume (typographie irréprochable, reliure somptueuse) que chacun peut y faire son marché et trouver ce qui lui convient — à condition d'être vigilant.

Hubert Zehnacker.

Mathilde Simon (dir.), *Identités romaines — Conscience de soi et représentations de l'autre dans la Rome antique (IV^e siècle av. J.C.-VIII^e siècle apr. J.C.)* : Paris, Editions Rue d'Ulm (Études de littérature ancienne 18), 2011, 288 pages.

Cet ouvrage réunit les contributions de quinze jeunes chercheurs autour de la notion, passablement revisitée depuis quelque temps, d'identité. S'agissant de Rome, le pluriel s'impose, avertit l'éditrice en Avant-Propos, parce que « la romanisation ne peut plus être comprise comme un phénomène d'absorption des cultures dites minoritaires au profit du seul modèle romain, mais comme un processus d'émergence d'identités complexes, qui ont en retour influencé la perception que les Romains avaient d'eux-mêmes. » D'où un va-et-vient entre Rome et « l'autre », articulé en deux parties : 1. la formation de l'identité romaine et la définition de son identité (8 articles) ; 2. l'identité de l'autre, à travers le regard des Romains sur les autres et la représentation qu'ils veulent donner d'eux-mêmes aux autres (7 articles).

La première Partie commence par l'examen de deux exemples d'appropriation de la culture grecque : E. Prioux montre avec finesse comment peintures et épigrammes de la *casa degli Epigrammi* à Pompéi superposent aux codes iconographiques, en leur donnant une signification nouvelle, tout un réseau d'allusions poétiques à la *Couronne* de Méléagre ; et Ph. Guisard traque chez Horace, avec ingéniosité, sinon avec une absolue certitude, les interférences avec la langue grecque (lectures grecques de mots grecs, latines de mots grecs, grecques de mots latins). La définition par les Romains eux-mêmes de leur propre identité fait ensuite le sujet de deux contributions : Ch. Guérin démonte avec virtuosité la manière dont, dans le *Pro Quinctio*, le jeune Cicéron sait adapter la stratégie oratoire grecque à la réalité sociologique romaine en inversant son déficit éthique initial pour s'affirmer finalement comme celui dont la parole doit être écoutée de préférence ; L. Méry, en s'interrogeant sur les anecdotes amoureuses qui parsèment de manière apparemment incongrue le récit livien, y voit avec justesse une manière de mettre en valeur, à travers celles-ci, *en creux*, les valeurs romaines de *continentia* et de *temperantia*.

Quatre travaux traitent ensuite de menaces, réelles ou factices, pesant sur cette identité. Avec B. Cuny-Le Callet, on revient à Cicéron, et à la monstruosité politique — à laquelle C. Lévy avait consacré un article dans la *REL* (vol. 76, 1998, p. 139-157) — par l'assimilation, alternative ou simultanée, de ses adversaires politiques aux deux pôles opposés de l'humanité non-romaine : le barbare bestial et sauvage et le Grec décadent et efféminé. Puis St. Itic discerne chez Juvénal une actualisation hyperbolique de la topique de la crise qui aboutit à une crise de cette topique : en menant à son extrême le genre satirique, Juvénal serait responsable de son tarissement définitif ; la thèse est séduisante. M. Cerati, elle, s'intéresse à la manière dont la poésie latine tardive traite de la menace de destruction de l'identité individuelle par la catastrophe cosmique. Enfin M.-K. Lhommé met en valeur l'appauvrissement et l'infléchissement progressifs des notices antiquaires de Verrius Flaccus à Festus, puis à Paul Diacre : d'œuvre destinée à soutenir le programme de réformes augustéen, le recueil devient objet de spéculations entre érudits, avant de servir à la renaissance carolingienne.

La seconde Partie se penche d'abord sur l'image des barbares. Ch. Lerouge met en évidence l'enjeu diplomatico-militaire constitué par l'origine des Parthes : à la version véridique d'un peuple d'envahisseurs nomades, Rome a préféré celle de Parthes héritiers des Perses, afin de se placer dans la lignée des guerres médiques et d'Alexandre. E. Bedon examine l'image des Lusitaniens chez Tite-Live : le caractère sommaire et lacunaire des informations recueillies, par la perte des livres

consacrés à leur conquête, rend sujette à caution toute conclusion, hormis que la double image traditionnelle d'un peuple à la fois de pillards et de bons guerriers semble avoir été déjà présente chez le Padouan. C. Notter s'interroge sur l'identité revendiquée par Martial : romaine ou espagnole ? La réponse est évidemment : les deux, mais l'auteur montre comment l'identité espagnole, revendiquée tant qu'il est à Rome, se nourrit d'une vision de l'Espagne passablement reconstituée, qui lui fera regretter Rome quand il s'y réinstallera à la fin de sa vie.

Le cas du monde grec méritait un traitement particulier. St. Wyler revient sur la vieille question du dionysisme à Rome, avec une approche nouvelle : elle s'attache à montrer qu'il s'agit en l'occurrence d'une altérité inventée. En effet, le Liber de la triade aventine était déjà très hellénisé ; elle n'envisage pas en l'occurrence le rôle d'une possible médiation étrusque. Mais elle a raison de souligner qu'hormis l'affaire des Bacchanales, le culte dionysiaque n'a pas posé de problème à Rome, devenue à la fin de la République une cité hellénistique, du moins culturellement, détentrice d'une civilisation universelle où « l'étranger » Dionysos avait toute sa place. Puis M. Simon reconstitue le processus de dégradation de l'image de la Grande Grèce, au profit des populations italiotes, dans la mentalité romaine : terre de *luxuria*, décadente, où seul le pythagorisme est considéré comme un élément positif. Enfin, comment est vécue l'identité romaine loin de Rome ? A.-Cr. Dan pose la question à Ovide : *Tristes* et *Pontiques* dessinent le portrait d'une Rome objet d'amour élégiaque, vraie patrie inlassablement décrite et parcourue par le poète et son livre. Il revient à S. Montel de clore l'ouvrage avec les représentations italiennes à Délos : les niches de l'agora des Italiens permettent de reconstituer l'identité et l'image culturelle de plusieurs d'entre eux.

Sur ces quinze contributions, certaines sont plus brillantes et/ou originales. Nous retenons, sans celer le caractère subjectif de cette « sélection », les contributions de E. Prioux, Ch. Guérin, St. Itic, M.-K. Lhommé, Ch. Lerouge et St. Wyler. Mais toutes constituent autant de tesselles à ajouter à la vaste mosaïque en formation dans la recherche récente sur les identités dans l'Antiquité classique.

Paul M. Martin.

Maëlys Blandenet, Clément Chillet & Cyril Courrier (dir.), *Figures de l'identité. Naissance et destin des modèles communautaires dans le monde romain* (Collection « Sociétés, Espaces, Temps ») : Lyon, éditions de l'ENS, 2010, 350 pages.

Cette recherche collective tentait, selon les lignes de force de l'introduction (p. 15 *sqq.*) d'appliquer à l'antiquité romaine, sans sacrifier le comparatisme gréco-romain, une méthode des sciences sociales qui postule l'analyse de l'identité culturelle, « objectiviste » ou « subjectiviste » — par référence aux valeurs d'un groupe et au processus d'« identitification » de l'individu. Il y aurait donc une « construction identitaire » (p. 18 *sqq.*), qui aboutit, par la mémoire (historique), à créer des « modèles » et une « exemplarité sociale » : paradigmes architecturaux, spécificité des genres littéraires, typologie des bons et des mauvais empereurs. Ces problèmes ne sont pas neufs, si « la forme en est nouvelle » ; la valeur didactique de l'histoire est engagée, tout comme la « romanité », toujours objet de controverses, qu'on cherche dans la réception des « genres » grecs, surtout la comédie, voire du lyrisme de tradition alexandrine. Il manque peut-être à la problématique générale de distinguer l'exemplarité positive du *uir uere Romanus* et du système sous-jacent des

Romani mores, et ses repoussoirs idéologiques : les vices du *pergraecari*, occidental ou « asiatique », la *perfidia Punica*, etc. Une excellente étude de J.-P. Guilhembet, consacrée au comparatisme gréco-romain de Plutarque (p. 227 *sqq.*) indique bien l'une des lignes de force de la recherche collective : on regretterait tout au plus que les deux « traités des vertus » ne soient pas systématisés ; or l'intérêt des *Moralia* et de leurs essais romains est bien cerné, chez un Grec romanophile soucieux de maintenir à la fois la diversité et l'unité culturelles de son univers.

Le recueil débute par une galerie de grands hommes soumis au traitement de l'historiographie antique : à l'exaltation comme à la dévalorisation polémique. P. M. Martin suit les étapes, littéraires et historiographiques, qu'on observe dans la mythification de Brutus, avec les interférences diachroniques et prosopographiques, entre les « deux Brutus »(p. 33 *sqq.*) : le grand ancêtre est une référence exemplaire pour le tyrannicide de 44. L'étude du « cas Aristodème » par St. Kefallonitis (p. 51 *sqq.*), minutieuse, reste trop centrée sur la dimension individuelle du « tyran », et néglige un peu la typologie des historiographes hellénistiques. On formulera la même réserve pour l'étude de M. Jacotot sur « la figure morale et le mythe républicain » du Cincinnatus livien (p. 71 *sqq.*) ; cette bonne analyse des procédés qui font du dictateur une figure de référence est certes bien centrée sur la doctrine historiographique du Padouan, mais il conviendrait de noter que la stylisation « rhétorique » des *exempla* a une origine cicéronienne (voir M. Rambaud). La figure exemplaire de Caton l'Ancien a enrichi le recueil de deux excellentes études, celle de M. Ducos (p. 88 *sqq.*) et celle de L. Hermand (p. 103 *sqq.*). Elles ont le mérite d'approfondir la « construction » du personnage et sa promotion en symbole de la romanité, à partir de traditions composites, sinon contradictoires. M. Ducos analyse avec une très grande pertinence tous les textes qui érigent Caton en symbole de la romanité, par la maîtrise des *artes* majeures comme par les vertus (très bon catalogue, p. 91) ; l'historiographie les montre illustrées dans les anecdotes d'une longue carrière. Reste que l'image exemplaire de Caton, antérieure à la fin de la République, systématisée par l'histoire patriotique ultérieure, a été nuancée et humanisée par Cicéron, pour tenir compte d'une évolution personnelle indéniable — dans le domaine de la culture, voire de l'économie — et que le *mos maiorum* s'est, en quelques générations, ouvert à l'hellénisme enrichissant. La même problématique se retrouve dans la prosopographie de Memmius Achaicus (C. Barouin, p. 167 *sqq.*) : on est amené à nuancer le portrait caricatural du « vandale » fermé à l'art grec qui a saccagé Corinthe (p. 189). La recherche d'une « identité » romaine parfaite opère une stylisation idéologique — autour des *Romani mores* et même de leurs « tabous ». On observe la même stylisation morale et idéologique dans l'étude de *l'Auguste* d'Horace, « figure de la romanité » (R. Glinatsis, p. 131 *sqq.*) : cette bonne étude est peut-être un peu trop centrée sur le lyrisme commémoratif, ou festif, et l'on regrette qu'il manque une analyse de l'eschatologie civique des *Odes Romaines*. Comme complément de l'exemplarité, et conformément à la division livienne, le recueil explore les déviations de la romanité, chez les patriciens déchus, comme Scaurus (Catilina fournirait aussi, chez Salluste et chez Cicéron, un « exemple » parlant), et chez les repoussoirs du prince idéal, tels Caligula ou Néron.

Les Romains se définissant, dans leur historiographie narrative et dans ses discours édifiants, comme le peuple de la *pietas*, rémunérée par les dieux, on a fort justement placé au cœur de l'identité romaine les déités et rites nationaux. Une très bonne étude des Lares, du Genius et des Pénates (M.-O. Charles-Laforge, p. 197 *sqq.*) nous montre ces cultes spécifiquement romains — malgré les ajustements ultérieurs, comme dans le cas du Genius : l'archéologie des déités, avec les hypothèses opposées (Lares agraires, ou funèbres), mène à un historique, dominé

par l'évolution de la sphère domestique à la sphère publique ; on regrette que les *RG* XIX, 2 soient très peu exploitées. Mais l'étude a le mérite d'analyser les avatars « provinciaux » de ces cultes, en Campanie subvésuvienne, en Hispania, et d'apporter une riche iconographie. Le comparatisme gréco-romain était essentiel pour expliciter l'originalité du *genus Latinum*, très bien explicitée par E. Raymond (p. 265 *sqq.*), à partir d'une relecture minutieuse du discours virgilien d'Achéménide : il cristallise une certaine hellénophobie résiduelle.

Dans ce riche recueil on regrettera certes quelques lacunes, comme une synthèse sur l'idéologie augustéenne, ou la part trop restreinte faite au *muliebre ingenium* dans l'exploration des mentalités — une des dimensions de la sociologie.

La synthèse d'Y. Roman (p. 325 *sqq.*) est remarquable de netteté et de vigueur : elle montre bien que Rome devient et demeure, pour le monde antique qu'elle a soumis, dans ses valeurs fondamentales et dans ses aspirations idéales, le paradigme de la *respublica* ordonnée et policée.

Jean-Marie André.

Harriet I. Flower, *The Art of Forgetting. Disgrace and Oblivion in Roman Political Culture* : Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2011, 400 pages.

Malgré l'apparence, ce livre n'est pas tout à fait nouveau. Il est, en effet, un peu moins récent qu'il ne semble, puisqu'il s'agit de la version brochée de celui que Harriet I. Flower a publié en 2006 sous le même titre, chez le même éditeur, et dont il est la copie conforme. Il a donc également le même but, le même contenu et les mêmes caractéristiques. Le sujet est constitué par l'une des notions les plus courantes et les plus singulières de la vie politique romaine : la disgrâce, c'est-à-dire la volonté, officielle et légale, d'effacer ou de modifier le souvenir laissé dans l'opinion par un personnage important, avec les pratiques qui en résultent, en particulier la destruction des vestiges matériels qui perpétuent le nom de ce personnage. Sur cette notion, plus large et plus complexe que la seule *damnatio memoriae*, l'auteur n'a pas l'intention de fournir une synthèse, issue de données statistiques précises. Son but est d'en présenter l'évolution à travers l'étude d'exemples choisis tout en décrivant ses manifestations et en déterminant sa signification à chaque étape, de son apparition au tout début de la République, à sa fin, au moins provisoire, dans les premières années du règne d'Antonin le Pieux, par la volonté de cet empereur. Et cela dans une approche pluridisciplinaire, fondée sur l'examen de sources diverses, surtout littéraires et épigraphiques, mais aussi, archéologiques (parmi lesquelles les portraits tiennent une place de choix) et numismatiques. La perspective adoptée obligeait évidemment à suivre l'ordre chronologique. Le volume se présente donc comme une succession de dix chapitres, dont chacun est centré sur une période de l'histoire romaine. À l'exception du premier (« Clementis' Hat : The Politics of Memory Sanctions and the Shape of Forgetting ») et du dernier (« Conclusion : Roman Memory Spaces »), qui constituent respectivement l'introduction et la conclusion, ceux-ci sont regroupés en deux parties, consacrées l'une à la République (« The Roman Republic and Greek Precedents »), l'autre à l'Empire (« The Principate from Octavian to Antoninus Pius »). Elles sont composées de quatre chapitres, aux titres suffisamment explicites, pour la première : « Did the Greeks Have Memory Sanctions ? » ; « The Origins of Memory Sanctions in Roman Political Culture » ; « Punitive Memory Sanctions I : The Breakdown of

the Republican Consensus » ; « Punitive Memory Sanctions II : The Republic of Sulla », et pour la seconde : « Memory Games : Disgrace and Rehabilitation in the Early Principate » ; « Public Sanctions against Women : a Julio-Claudian Innovation » ; « The Memory of Nero, *imperator scaenicus* » ; « The Shadow of Domitian and the Limits of Disgrace ». Tous ont une structure analogue et sont essentiellement fondés sur l'étude détaillée de maints cas célèbres, et des principaux aspects de la disgrâce subie par ceux qui en ont été les victimes, toujours replacés dans les conditions historiques de leur apparition. Éclairées par nombre d'illustrations, toujours nettes malgré l'absence de couleur, les analyses, minutieuses et subtiles, s'appuient sur une documentation abondante et variée, attestée par les notes (malheureusement !) regroupées en fin de volume et une bibliographie de plus d'une quarantaine de pages. Il serait difficile d'en proposer un résumé exhaustif, voire de donner une idée tout à fait exacte de leur contenu, tant leur richesse est grande. L'ensemble permet en tout cas de suivre, au cours du temps, les modifications subies par le processus de disgrâce, tant dans sa signification que dans ses modalités concrètes d'application, toujours inscrites dans un contexte culturel. Chaque époque cherchant à s'approprier le passé pour le contrôler ou l'utiliser selon ses propres désirs et ses propres objectifs (ou ceux de ses dirigeants), ces modifications suivent les transformations politiques, dont elles sont en grande partie la conséquence. Si la disgrâce n'est pas inconnue dans la civilisation grecque, à laquelle les Romains l'ont sans doute empruntée, à l'instar d'autres usages, lors de leur expansion dans le monde méditerranéen (chapitre II), c'est à Rome qu'elle trouve son plein épanouissement et sa meilleure expression. Au début de l'époque républicaine, elle est destinée à préserver la mémoire collective de la communauté et s'exerce surtout à l'intérieur du cadre familial (chapitre III). Un premier changement important a lieu à la fin de l'époque républicaine, à la mort de Caius Gracchus, après laquelle les adversaires du tribun n'aspirent plus à la réconciliation ou au « consensus républicain » mais cherchent à imposer par la violence l'effacement de son souvenir (chapitre IV). La disgrâce devient punitive et le restera durant tout le dernier siècle de la République ; et c'est ainsi qu'elle est utilisée par les sénateurs. Des hommes politiques tels que Sylla ou César y verront un moyen d'éliminer leurs opposants (chapitre V). Le début de l'Empire, d'Auguste à Caligula, est une période plus complexe, où se mêlent tradition et nouveauté. Tradition, car les pratiques anciennes demeurent. Auguste se réapproprie habilement le passé dans son entreprise de reconstruction. S'il revient aux pratiques réconciliatrices des débuts de la République, en refusant, malgré les instances des sénateurs, des sanctions trop sévères contre la mémoire d'Antoine, ses successeurs, en revanche, adopteront les méthodes violentes de la période des guerres civiles (chapitre VI). Nouveauté, car ces pratiques et ces méthodes visent désormais aussi les femmes, dont le rôle politique devient de plus en plus grand (chapitre VII). La volonté de contrôler, voire de faire disparaître, le souvenir laissé par des prédécesseurs immédiats prend toute son importance lors de changement dynastiques. Le sort fait à la mémoire du dernier représentant des Julio-Claudiens, diabolisé par ses successeurs mais apprécié des classes populaires, méritait donc d'être longuement analysé ; et il l'est à travers divers témoignages, épigraphiques et littéraires, dont l'*Octavie* est le plus significatif (chapitre VIII), tout comme le destin posthume de Domitien, variable selon les secteurs géographiques et les catégories sociales (chapitre IX). Sans doute, à la lecture, quelques affirmations éparses peuvent-elles susciter des interrogations ou des réserves (p. 208 où l'Octavie est rapprochée, pour sa signification, du Colisée ; p. 268, où Pline le Jeune est qualifié de *self-made man* et sa foi en l'immortalité artistique expliquée par le seul fait d'être sans enfant). Mais le principal résultat et la thèse fondamentale de Harriet I. Flower ne sauraient être

mis en doute : la pratique de la disgrâce n'a pas été statique et immuable et ne peut être comprise qu'à l'intérieur d'un cadre beaucoup plus large. Les conséquences en sont le plus souvent positives ; mais elles peuvent aussi être négatives. Car il n'est pas rare que l'analyse se transforme, non sans longueur, en un simple récit de faits (p. 69 *sq*., p. 87 *sq*.), ou même en simple exposé pédagogique (p. 52 *sq*.). Et la volonté d'interpréter ces faits à travers un cadre unique, exclusivement politique, n'exclut pas la conjecture (p. 62) et se révèle en définitive réductrice, en occultant d'autres dimensions, principalement la dimension sociale. Car les pratiques relatées s'inscrivent, à chaque étape, non seulement dans un projet politique, mais aussi dans un contexte social, presque totalement passé sous silence. Si cet autre aspect demeure encore à explorer, il reste que la dimension politique l'est ici dans un ouvrage original par son sujet, suggestif et stimulant par sa démarche, important par ses résultats et que l'on se félicite de voir réédité sous une forme plus maniable.

Nicole Méthy.

R. Willvonseder, *Corpus der römischen Rechtquellen zur antiken Sklaverei (CRRS)*, Teil IV : *Stellung des Sklaven im Privatrecht*, 1. : *Eheähnliche Verbindungen und verwandtschaftliche Beziehungen* (Collection « Forschungen zur antiken Sklaverei », n° 3) : Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2010, xii et 190 pages.

L'académie de Mayence, dans le cadre de ses recherches sur l'esclavage antique, a projeté de publier le corpus des sources juridiques sur l'esclavage. Durant la quatrième partie, intitulée « Situation de l'esclave dans le droit privé », R. Willvonseder s'est chargé du premier volume consacré aux relations familiales et aux « liaisons entre esclaves semblables à un mariage » (*eheähnliche Verbindungen*). Il ne peut s'agir d'un *iustum matrimonium*, lequel est un contrat entre un citoyen et une citoyenne et, par définition, les esclaves ne sont pas citoyens, tandis que l'absence de mariage pouvant être reconnu semble interdire toute filiation et tout lien de parenté. Non seulement cette conception rigoureusement juridique ne correspond pas à la réalité, mais le droit lui-même est bien obligé de tenir compte de cette réalité.

Une introduction passe en revue les différents cas de figure : *contubernium* d'un couple d'esclaves appartenant au même maître ; union d'une femme libre célibataire avec son esclave ; relations sexuelles d'une femme libre mariée avec son esclave ; relations sexuelles d'une femme libre avec l'esclave d'autrui, selon que le maître consent ou ne consent pas ; problème dans ces cas de l'enfant éventuel ; union d'un homme libre avec une esclave ; analogie avec l'esclavage dans certaines formes de dépendance ; prise en compte des relations familiales des esclaves. Cette introduction est la clef qui permet de s'orienter dans le corpus. Chaque item est accompagné des numéros des textes qui s'y rapportent. Ces textes ne sont en effet pas classés par thèmes, mais par source : 1. Gaius ; 2. *Digeste* ; 3. Textes de droit privé post-classique (*Sentences* de Paul, *Epitome* d'Ulpien, *Fragments du Vatican*) ; 4. lois germaniques ; 5. *Institutes* de Justinien ; 6. *Code théodosien* ; 7. *Novelles* post-théodosiennes ; 8. *Code Justinien* ; 9. *Novelles* de Justinien ; 10. *Sententiae syriacae* (le texte syriaque ou grec n'est pas reproduit, ne figure qu'une traduction allemande). Les textes, numérotés de 1 à 278, sont accompagnés d'une traduction allemande et d'un court commentaire. Suivent deux index : sources et choses.

Les textes réunis fournissent une documentation précieuse sur la vie des esclaves sous l'empire. Les sources juridiques d'époque républicaine sont maigres et il n'y en a pas dans celles qu'a rassemblées R. Willvonsender, mais les jurisconsultes transmettent une tradition plus ancienne qu'eux : on peut extrapoler une bonne part de ce qu'ils décrivent aux temps républicains. Pour la période de l'empire tardif confinant au Moyen Âge on peut se demander si toutes les sources ont été explorées et si, par exemple, la *Lex Wisigothorum* ne contenait pas d'autres passages pertinents que celui qui a été reproduit à la page 93.

Jean Christian Dumont.

Michael Peachin (dir.), *The Oxford Handbook of Social Relations in the Roman World* : Oxford, Oxford University Press, 2011, 733 pages.

Les *Oxford Handbooks* constituent une entreprise éditoriale de grande envergure, destinée à offrir à un public d'universitaires (nous y reviendrons) des ouvrages de référence commodes et exhaustifs sur tous les domaines de l'Antiquité classique. Le volume dirigé par M. Peachin, professeur à la New York University, est consacré aux « relations sociales dans le monde romain ». Mais que faut-il entendre par cette expression ? Le monde romain est-il à considérer depuis la fondation de Rome jusqu'à la chute de l'empire romain d'occident ? Certes non, et la lecture des deux premiers chapitres de l'ouvrage, qui servent en quelque sorte à baliser l'enquête, montre que l'attention des auteurs s'est concentrée pour l'essentiel sur la fin de la République et le Haut Empire : les incursions dans le Bas Empire sont rares et généralement brèves. Quant aux « relations sociales », elles sont à prendre, visiblement, en leur acception la plus large : il s'agit de l'ensemble des usages familiaux, sociaux, politiques, culturels, religieux, etc., qui structurent une civilisation.

Trente-cinq auteurs se sont partagé le travail, pour autant de chapitres, regroupés en sept parties. Qu'on nous permette donc, d'abord, de les énumérer brièvement. Dans une première partie, introductive, deux chapitres fixent les bases méthodologiques et les limites chronologiques du travail. Une deuxième partie (chap. 3 à 7) traite des « mécanismes de la socialisation » : la famille, l'enseignement primaire, la rhétorique, la philosophie, les sciences juridiques. Une troisième partie (chap. 8 à 11) s'occupe de ce qu'il est convenu, actuellement, d'appeler « la communication » : sont examinés sous cet angle la littérature, l'épigraphie, les tablettes et les papyri, les monnaies. La quatrième partie (chap. 12 à 17) est consacrée à des faits de société dans le cadre de la vie publique : l'auto-représentation des élites, la prise de parole en public, la seconde sophistique, le fonctionnement des tribunaux, les divertissements publics, les bains. Cinquième partie (chap. 18 à 22), les relations inter-personnelles : l'honneur, l'amitié, l'hospitalité, les dîners, les actes de violence. Sixième partie (chap. 23 à 27), les sociétés ou groupes humains à l'intérieur de la société romaine : les *collegia*, l'armée, les sociétés cultuelles, les juifs, les chrétiens. Enfin, une septième et dernière partie (chap. 28 à 35) est consacrée aux personnes considérées comme des marginaux : les esclaves, les femmes (on y reviendra), les enfants, les prostituées, les professionnels du divertissement, les magiciens et astrologues, les bandits, et enfin les handicapés. Le livre se termine sur cette note plutôt sinistre. Il n'y a pas de conclusion ; quatre pages d'index peuvent éventuellement aider le lecteur dans une recherche ponctuelle.

Le *Handbook of Social Relations* se présente d'abord comme une entreprise éditoriale en milieu anglophone. Ses auteurs enseignent en majorité dans des

universités américaines ; nos collègues allemands, avec huit contributions, occupent une honorable deuxième place. Tous les articles sont écrits ou traduits en anglais. Plusieurs auteurs commencent leur étude par une doxographie, ou un état de la question ; mais leur information se limite souvent à un seul domaine linguistique. On pourrait en dire autant des bibliographies qui accompagnent chaque contribution et qui signalent souvent en majorité des ouvrages en langue anglaise, encore qu'il y ait de belles exceptions, comme la bibliographie des chap. 9, « Épigraphie et communication » (E. A. Meyer), ou 23, sur les *collegia* (J. S. Perry). Nous ajouterons que les références à des titres en français sont souvent affectées de fautes d'orthographe diverses et variées, ce qui n'est pas très plaisant. Le déséquilibre que nous dénonçons se manifeste même dans le domaine de l'image. L'auteur du chap. 11, « Monnaies et communication » (C. F. Noreña), emprunte la totalité de ses illustrations à la collection de l'American Numismatic Society, quitte à nous faire voir des exemplaires décentrés ou usés. Que n'a-t-il cherché ailleurs : il y a en Europe une demi-douzaine de très grandes collections qui auraient pu lui proposer des exemplaires plus attrayants. Dans le corps même des articles, chaque citation, chaque mot en latin ou en grec est systématiquement traduit, et parfois, s'agissant du grec, translittéré ; la page 195 (E. A. Meyer), où sont soigneusement expliquées des formules épigraphiques aussi banales que DD ou VSLM, offre un exemple particulièrement édifiant de cette méthode. Du coup, on en vient à se demander quel est le lectorat visé par ce gros volume : des étudiants (plus ou moins) avancés, sans doute, au moins autant que des collègues. Au demeurant les textes, tant latins que grecs, semblent mal ou insuffisamment utilisés dans la démarche des auteurs ; au chap. 33 (J. B. Rives), sur la magie, Apulée est à peine cité ; au chap. 17 (G. G. Fagan), sur les bains, l'incident de la gifle administrée à Larcius Macedo (Plin., *Ep*. III, 14, 6-8), semble mal interprété (ce n'était pas un accident !) : le même auteur propose d'ailleurs une interprétation plus ambiguë du même événement au chap. 22 (p. 468).

Le plan d'ensemble de l'ouvrage est relativement satisfaisant, compte tenu de la difficulté qu'il peut y avoir à mettre de l'ordre dans une matière aussi abondante et multiforme. Quelques tuilages étaient inévitables : ainsi sur le rôle du *pater familias*, abordé, sous un angle différent, il est vrai, aux chap. 7 et 30. La principale critique pourrait porter sur la place réservée aux femmes dans la société romaine. Le chap. 29, qui est consacré à cette question, est inclus dans la partie VII, « Marginalized Persons », ce qui est particulièrement surprenant quand on pense que son auteur (K. Milnor) souligne (avec raison) le rôle éminent des femmes dans les familles impériales, et notamment celui de Livie auprès d'Auguste. On pourrait d'ailleurs en dire autant des esclaves (chap. 28) et des enfants (chap. 30) : ce n'est pas parce que ces personnes étaient dépourvues de droits civiques qu'elles ne tenaient pas une place importante — on pourrait même dire centrale — dans la vie de tous les jours. Elles n'étaient, pour la plupart, nullement « marginalisées ».

Le contenu même des contributions, où les auteurs font la part belle à la sociologie historique, n'est pas toujours exempt de banalités. Ainsi, chap. 3 (J. Osgood), sur la capacité de socialisation de la famille et les liens affectifs qu'elle crée, ou sur le rôle et l'utilité des jouets pour former la personnalité des enfants ; ou encore, chap. 4 (M. Horster), sur l'école comme instrument de socialisation. Il serait facile d'allonger la liste des exemples. Plusieurs auteurs semblent avoir hésité sur la formule à adopter pour leur contribution, qui se partage dès lors entre l'exposé de ce que l'on sait — quitte à ressembler à des pages de manuel — et une sorte de programme de recherche pour un avenir immédiat. Là aussi les banalités ne sont pas absentes. L'auteur du chap. 32 (H. Leppin) se réfère à une publication de 2003 pour nous rappeler qu'avant d'avoir un théâtre permanent en pierre (celui

de Pompée), les Romains se sont contentés de structures amovibles en bois. On pourrait multiplier ce genre d'exemples ; nous nous bornerons à quelques ultimes remarques. L'auteur du chap. 5 (J. Connolly) a tendance à parler beaucoup plus de l'usage de la rhétorique en milieu politique romain que de l'éducation à la rhétorique, qui est en principe son sujet. L'auteur du chap. 8 (Ch. W. Hedrick Jr) dépense beaucoup d'énergie pour démontrer que Virgile n'est pas un « poète national » : « he was not a 'national poet' ; Rome was not a nation ». Nous en sommes bien d'accord, et il faudrait cesser de jouer sur les mots ; dans sa magistrale contribution à la *RE* (également éditée à part), K. Büchner avait trouvé la bonne formule : « Vergil, der Dichter der Römer », tout simplement. L'auteur du chap. 9 (E. A. Meyer) explique de façon assez convaincante l'essor de l'épigraphie romaine, tant qualitatif que quantitatif, par l'avènement du principat ; on peut objecter cependant que la majorité des dizaines de milliers d'inscriptions funéraires semblent échapper à cette interprétation. Sans doute faut-il penser aussi à la pression des usages sociaux et à l'augmentation de la prospérité dans toutes les couches de la population. Mais, nous objectera-t-on, c'est là encore une conséquence, indirecte certes, mais réelle, de l'instauration du régime impérial.

Cette dernière remarque nous fournit une transition vers une appréciation positive de ce gros volume. Sa lecture attentive nous a offert, presque à chaque page, des remarques judicieuses ou des idées stimulantes. Il était évidemment impossible de les énumérer ici. Mais c'est leur (relative) nouveauté qui frappe le plus. Sans doute nous faut-il admettre que nous ne sommes plus au temps de Mommsen ou de Wissowa, ni même à celui des trois ou quatre générations de savants qui leur ont succédé et qui ont employé, peu ou prou, les mêmes méthodes, avec le succès que l'on sait, puisque nous continuons à vivre sur leurs acquis. Mais voici que l'étude de l'Antiquité, au sens où nous entendons ce mot, s'est répandue durant le vingtième siècle dans le monde entier. D'autres méthodes, d'autres façons de penser sont à l'œuvre, qui ont souvent leur origine chez nous (M. Peachin rend hommage, p. 6, à l'école des *Annales*, fondée à Strasbourg en 1929), et qui ont permis l'émergence d'un savoir nouveau. Le *Handbook of Social Relations* est un peu comme le semeur qui lance ses grains à toute volée : puissent-ils lever et porter beaucoup de fruit.

Hubert Zehnacker.

Florence Bertholet, Anne Bielman Sánchez et Regula Frei-Stolba (dir.), *Égypte – Grèce – Rome. Les différents visages des femmes antiques. Travaux et colloques du séminaire d'épigraphie grecque et latine de l'IASA 2002-2006* (Collection « Echo ») : Berne, Peter Lang, 2008, xx et 395 pages.

Poursuivant son programme de recherches sur la femme dans l'Antiquité, l'équipe de Lausanne propose ici le résultat de plusieurs années de travaux sur les relations entre les femmes et le pouvoir. Études latines obligent, nous nous attarderons surtout sur la partie romaine de l'ouvrage, ne retenant des autres participations que ce qui touche Rome.

Après un avant-propos de Mireille Corbier, l'enquête commence donc en Égypte, par l'étude d'Annie Forgeau sur le statut et les représentations des reines dans l'Égypte pharaonique ; nous en retiendrons que, contrairement à ce que prétendent souvent les sources d'époque romaine, influencées par une propagande qui commence avec Octave, il n'était en fait pas habituel du tout de voir une reine pharaon, la fonction pharaonique étant d'essence masculine. Ce que confirme

Erhard Grzybek quand il dénonce la forgerie de Manéthon qui, pour faire plaisir au couple Ptolémée II – Arsinoé II, faisait remonter à la II^e^ dynastie un prétendu droit des femmes à la charge pharaonique et affirmait faussement comme une pratique dynastique courante le mariage royal entre frère et sœur.

Nous passons ensuite en Grèce et en Asie. Avec finesse, Anne-Françoise Jaccottet, confronte l'iconographie dionysiaque du cratère de Derveni avec les données archéologiques de sa découverte, pour conclure à « l'héroïsation » de la femme dont les cendres étaient mêlées à celle d'un homme dans le dit cratère — terme un peu outré, car, après tout, celle-ci demeure anonyme. Le cas de Laodice V, bénéficiaire d'honneurs cultuels de la part de son époux Antiochos III, permet à Marie Widmer de mettre en évidence le glissement de valeurs familiales féminines — tendresse et sollicitude — en vertus politiques. Les Catulliens seront attirés par la belle démonstration de Jean-Yves Carrez-Maratray sur la boucle de Bérénice comme récupération publicitaire par Callimaque d'une opération politique ratée : la disparition inopinée de la boucle de cheveux offerte aux dieux par la reine en remerciement pour le retour de guerre de son époux. Originale enfin, l'étude de Cédric Pillonel sur la présence militaire des reines hellénistiques ; nous regrettons seulement qu'il acquiesce sans esprit critique à la propagande octavienne sur le rôle négatif de Cléopâtre à Actium. Avec les réflexions d'Anne Bielman Sánchez sur les monuments funéraires féminins de la Grèce hellénistique et impériale, nous entrons déjà dans la romanité ; quel dommage que nous n'ayons pas le pendant latin de cette étude très riche et très fouillée, qui confirmerait le rôle socio-économique important des femmes actives !

La première étude romaine est celle de Barbara Scardigli sur le double lien entre femmes et prodiges sous la République : lien positif, par la mise en valeur du rôle reconnu par le sénat aux femmes dans la procédure d'expiation des prodiges ; lien négatif, par l'assimilation de l'*incestum* de la Vestale à un prodige.

Nous nous attarderons un peu plus sur l'ample contribution de Nicole Boëls-Janssen consacrée aux matrones romaines à la fin de la République. Elle souligne avec justesse, à travers l'examen de plus de trente matrones, à quel point cette époque troublée a permis l'émergence de fortes personnalités féminines, pour le meilleur et pour le pire. Sans doute l'instauration augustéenne d'un ordre moral a-t-elle ralenti cette prise d'autonomie de la matrone romaine ; mais il suffit d'ouvrir Tacite et Valère Maxime pour trouver sous l'Empire des femmes de tête et d'action, et pas seulement dans la sphère étroite du pouvoir. C'est le mérite de cet article de montrer la véritable explosion de cette autonomie féminine dans le dernier siècle de la République et le rôle charnière joué par cette époque. Les noms de Claudia, Clodia, Fulvie, Sempronia, Tullia, Octavie... sont certes connus de tous et souvent cités : par exemple, « Que sais-je ? » de G. Achard, *La femme à Rome*, Paris, 1995 ; dans la collection « La vie quotidienne », *La femme dans la Rome antique*, écrit à deux mains par Danielle Gourevitch et Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, Paris, 2001 ; et les travaux plus récents, sur la même période, de J. Osgood, *Caesar's Legacy*, Cambridge, 2006 (notamment sur la *laudatio Turiae*), ou de M.B. Skinner, *Clodia Metelli*, Oxford, 2011. Comment parler des matrones de ce siècle sans citer, après d'autres et en toute honnêteté scientifique, les noms de ces femmes célèbres ? D'autres matrones en revanche sont moins connues, et c'est le mérite de N. Boëls d'avoir exhumé leur mémoire. Comment d'autre part montrer l'importance nouvelle des matrones et mettre en valeur leur rôle accru dans les différents domaines (religieux, politique, intellectuel etc.) sans respecter cette typologie consacrée ? On retrouve dans cette recherche originale et très personnelle les qualités habituelles de N. Boëls, qui, travaillant depuis trente ans sur les femmes romaines, manifeste une parfaite maîtrise du sujet.

Au terme d'une minutieuse enquête portant sur quelque soixante-dix cas, dont elle retient treize ici, Maria Grazia Granino Cecere met en valeur un évergétisme peu connu : celui des *flaminicae* ou *sacerdotes* à l'époque impériale ; disposant de leur fortune en propre et usant de leur privilège religieux, elles ont pu construire, restaurer des monuments sacrés ou publics, distribuer argent et nourriture, etc. De manière très originale, Claude-Emmanuelle Centlivres Challet s'appuie sur Quintilien, Stace et Pline le Jeune pour dénoncer l'idée commune que, pour les Romains, le masculin et le féminin s'excluaient l'un l'autre ; en réalité, outre que certaines qualités pouvaient être reconnues communes, on voit des femmes dotées de qualités considérées généralement comme masculines — non sans ambiguïté, il est vrai, notamment pour les qualités intellectuelles, où leur invasion du domaine littéraire et culturel n'est pas vue sans quelque méfiance, voire inquiétude. Doukaina Zanni, elle, constate sans surprise que la première association d'une femme d'empereur à la *Felicitas temporum*, date de Marc Aurèle et Faustine, à l'occasion de la naissance de leurs premiers jumeaux, et qu'elle se poursuit ensuite avec des variations *(Fecunditas, Felicitas saeculi)* : une bonne mise au point, avec un intéressant commentaire de l'iconographie monétaire. Regula Frei-Stolba, avec minutie, après avoir rappelé l'évolution de la divinisation impériale sous les Julio-Claudiens, réexamine le dossier relatif aux prêtrises féminines des empereurs divinisés (exercées par Livie, Antonia la jeune et Agrippine la jeune) et à la divinisation des impératrices (Drusilla, Livie, Claudia et Poppée) ; la pratique se poursuivit, sans changement notable, sous les Flaviens et au-delà.

Au total, un livre intéressant, dont le fil conducteur — femmes et pouvoir — n'est jamais perdu de vue.

Paul M. Martin.

Giambattista Cairo, *Romolo figlio del fuoco* (« Itinerari di storia antica », n° 1) : Bologne, Pàtron editore, 2010, 94 pages, bibliographie.

La figure de Romulus, héros à qui Rome rapportait sa fondation et dont elle disait en même temps qu'il avait été le meurtrier de son frère jumeau Rémus, continue à susciter régulièrement la parution de nouveaux travaux : on citera, pour s'en tenir à des livres écrits dans les dix dernières années, *Romolo il fondatore*, Rome-Bari, 2002, d'Augusto Fraschetti ; *Remo e Romolo*, Turin, 2006, d'Andrea Carandini ; *La république et le roi. Le mythe de Romulus à la fin de la république romaine*, Paris, 2008, de Marie Ver Eecke ; *Romulus. Le rêve de Rome*, Paris, 2010, de Thierry Camous, sans compter la série d'étude systématique des témoignages antiques sur la tradition lancée par A. Carandini avec un groupe de ses élèves sous le titre *La leggenda di Roma* et publiée par la Fondazione Lorenzo Valla, dont actuellement deux volumes sont parus, I, *Dalla nascità dei gemelli alla fondazione della città*, en 2006, et II, *Dal ratto delle donne al regno di Romolo e Tito Tazio*, en 2010. Dans cette abondante production, le petit livre de Giambattista Cairo se recommande par la clarté avec laquelle il expose, sous la forme la plus brève possible mais avec une sûreté d'information qui n'est jamais prise en défaut, ce qu'on est en droit de dire des éléments les plus divers que met en jeu la légende, comme l'intervention du pic à côté de la louve, ou le fait, habituellement négligé, que le Tibre au moment où les fils de Rhea Silvia y sont jetés, soit en crue, ce qui est le signe d'une intervention divine, ou encore le saut au-dessus du feu des compagnons du *conditor* au moment de la fondation de la ville, ce qui correspond à un rite repris chaque année lors des Parilies, date où on plaçait la

fondation de la Ville. Ce dernier point rejoint ce qui est un des aspects principaux du livre et de son apport, la juste insistance sur la place de la thématique du feu dans la légende, explicite dans le titre de l'ouvrage « Romulus fils du feu ». Après d'autres, Giambattista Cairo donne tout son importance au récit de Promathion, en qui il voit la forme ancienne et authentique de la tradition. Quant à la signification du feu dans cette histoire, à la différence de G. Capdeville qui avait bien mis en relief le caractère premier de cette forme de tradition, mais finissait par dissoudre la signification de l'élément igné derrière un Volcanus qui n'aurait été qu'un dieu souverain somme toute classique, sans véritable justification de sa relation avec le feu, il en souligne bien les valences très variées et toutes importantes : lien avec le sacrifice, l'alimentation, la chaleur, la lumière, bref des valeurs liées à la culture et au fait que le héros était venu apporter la civilisation dans des espaces jusque-là restés sauvages. Après d'autres également, G. Cairo souligne le parallélisme entre Romulus et Servius Tullius, en se référant explicitement à l'analyse remarquable que S. Mazzarino avait faite en 1966 dans *Il pensiero storico classico* du récit de Promathion. On ne le suivra pas nécessairement dans l'idée que cette similitude serait due à ce que la légende du fondateur aurait été modelée sur l'histoire du sixième roi de Rome. C'est l'inverse qui peut être vrai, c'est-à-dire que la geste du populaire sixième souverain, considéré comme un refondateur de la cité, ait été relatée sur le modèle d'un récit de fondation déjà existant. Mais il n'en reste pas moins que ce qu'on racontait sur Servius Tullius permet de retrouver une forme plus ancienne de la tradition sur Romulus, où celui-ci, G. Cairo le montre fort bien, avait pleinement son caractère de fils du feu et où cela rendait compte précisément de son rôle de *conditor* de Rome.

Dominique Briquel.

John Marincola (dir.), *Greek and Roman Historiography* : Oxford, Oxford University Press, 2011, x et 498 pages.

John Marincola édite quinze articles dans ce volume des *Oxford Readings in Classical Studies* (2011). De Nicole Loraux, « Thucydides is not a Colleague » avec un titre accrocheur, est une étude originale (déjà ancienne : 1980), traduite du français. L'historien de la Grèce classique dispose d'un matériel essentiellement textuel, or le statut du texte antique n'est pas analysé. Tout se passe — surtout en France où les études grecques sont cloisonnées entre lettres et histoire (philosophie, aussi) — comme si un texte pouvait être soit un « document », donnant directement accès à la vérité des faits et d'emblée exploitable par les historiens, soit un « monument » de pure littérature, grand texte — entouré de crainte révérentielle — se recommandant à l'attention des littéraires, alors qu'il n'est pas de texte qui ne fonctionne à la fois comme un document et comme une œuvre. Même des textes qui pourraient être considérés comme des documents presque purs ne livrent pas le phénomène historique dans sa totatité : c'est ce que montre la confrontation des deux témoignages (tous deux lacunaires) dont nous disposons sur le décret de Théozotidès (403 av. J.-C.) : d'une part les deux fragments du discours *Contre Théozotidès* de Lysias et, de l'autre, l'inscription donnant le décret (publiée en 1971). Autre cas de figure : les vers 638-647 de la *Lysistrata* d'Aristophane, en quelque sorte traités comme s'il s'agissait d'un dossier sur les initiations féminines à Athènes ; les lecteurs « littéraires » abandonnent à l'historien ce passage où ils voient un morceau de réalité inséré au cœur d'une fiction, oubliant qu'il s'agit aussi et d'abord d'un morceau de comédie. À l'analyse, le chœur sur les initiations féminines apparaît comme un document au second degré, sur le comique à

Athènes ; et c'est le texte en tant que texte qui devient document. Même le texte de Thucydide, où l'enquête se donne explicitement pour fin l'explication rationnelle, ne peut être utilisé comme un document tout prêt, car pour les historiens modernes « Thucydide n'est pas un collègue » : il ne pense pas l'histoire comme nous la pensons. Là aussi, il faut rendre à l'œuvre son statut de texte pour le traiter en document — document sur l'écriture de l'histoire au v^e^ siècle, époque où l'écrit tend à se substituer à la parole dite comme instrument de communication et de garantie de la véracité. N. Loraux envisage plus particulièrement le récit de la Pentécontaétie et l'oraison funèbre prononcée par Périclès au livre II. Avec ce *ktèma es aiei*, l'historien de la Grèce classique peut apprendre à lire un texte-monument qui joue à se faire document.

Hans-Joachim Gehrke, (« Myth, History, Politics — Ancient and Modern ») part du constat que tous les peuples ont tendance à faire remonter leur origine le plus haut possible dans le temps. De même les hommes revêtus d'un certain pouvoir cherchent de cette façon à justifier légalement telle ou telle possession : ainsi se crée un mythe où souvent un élément religieux a sa place. Un lien étroit se constitue entre mythe et histoire au point d'aboutir parfois à une confusion entre l'un et l'autre. Dans la mesure où Rome admet que des Arcadiens avaient occupé une partie du sol romain, les Romains estiment avoir des origines grecques. L'auteur souligne à ce propos la naissance de ce qu'il appelle — d'une façon qui a paru au recenseur particulièrement heureuse — une « histoire intentionnelle » qui se confond plus ou moins parfois avec le mythe. Les enseignements que fournit à cet égard Pausanias sur les généalogies mythiques et la préhistoire légendaire de chacune des régions grecques qu'il décrit sont particulièrement précieux pour les modernes qui veulent expliquer « l'histoire intentionnelle » qui se créera peu à peu par la suite. L'auteur note à juste titre que le mythe est en général beaucoup plus attractif que l'histoire réelle, parce qu'il répond à une inspiration artistique et poétique. Cette « histoire intentionnelle » explique et « justifie » les réclamations qui se feront jour au fil des temps (beaucoup de choses, par exemple les trouvailles archéologiques, peuvent y contribuer). Fabrications, déformations, brouillages de toute sorte se produisent éventuellement : ainsi récemment pour l'histoire de la République de Macédoine ou la création de l'État d'Israël. Un article très vivant.

Rosalind Thomas, (« Genealogy and the Genealogists »), note que la généalogie légendaire était populaire ; elle était une forme de divertissement : c'était le cas à Sparte. Avant de se battre, les guerriers d'Homère citent leur généalogie. Pour Polybe, la généalogie est une histoire à laquelle on peut se fier. La généalogie explique souvent les liens entre les groupes humains : c'est le cas lorsque des ancêtres éponymes et parents existent pour plusieurs cités : les liens qui les unissent aujourd'hui s'expliquent par le passé, surtout si celui-ci est très ancien. Il peut y avoir dans les listes généalogiques des insertions tardives. Si tel élément est enregistré par la poésie (Pindare, par exemple), c'est très important. Le travail des généalogistes consiste souvent à combler les vides, mais il faut une chaîne chronologiquement plausible entre les générations. Aujourd'hui, nous connaissons fort peu de choses dans l'Antiquité sur ces questions. Une exception : Hécatée de Milet. Dans sa préface, il souligne qu'il faut rationaliser les aspects obscurs de la légende (de même les contradictions). C'est un travail énorme pour un généalogiste, surtout s'il doit tenir compte des synchronismes. D'où un certain nombre de procédés, notamment celui qui consiste à exagérer la longueur d'une génération ou à inventer de nouveaux personnages : manipulations, additions, et cela aussi bien pour la période historique que pour la période légendaire. L'auteur de cet article a le grand mérite de traiter d'un aspect trop peu connu pendant longtemps de l'historiographie grecque.

Aux yeux d'Hérodote (Guido Schepens, « Some Aspects of Source Theory in Greek Historiography »), les sources de l'information pour l'historien sont quadruples : l'ὄψις (la vue), la γνώμη (le jugement), l'ἱστορίη » (l'enquête) et l'ἀκοή (entendre ce que l'on dit). Pour les modernes, la γνώμη est la moins sûre des sources, car il s'agit d'une opinion subjective (interprétation du « matériel » utilisé). Diodore, quant à lui, passe vingt-deux ans dans les bibliothèques de Rome pour lire les ouvrages historiques de ses prédécesseurs : à ces renseignements, il ajoute les informations recueillies lors des nombreux voyages qu'il a accomplis. Thucydide utilise les mêmes moyens : le fait qu'il soit exilé favorise son objectivité (il voit les deux côtés opposés). Polybe, lui, juge que l'expérience des affaires facilite la tâche de l'historien et la façon dont il traite les sources. Quel qu'en soit l'intérêt, l'article de G. Schepens aurait beaucoup gagné à être écrit avec plus de rigueur et surtout à présenter un développement plus ordonné.

Les trente pages de Jürgen von Ungern-Sternberg, « The Tradition on Early Rome and Oral History », ne nous apprennent pas grand chose, parce qu'il n'y a rien à apprendre faute de documents écrits concernant la période antérieure à l'année 200 à laquelle on fixe la publication de l'ouvrage de Fabius Pictor, dont il nous reste une trentaine de fragments. Fabius a pu se servir des archives familiales, des inscriptions, des *Fasti*, des 80 livres du Pontifex Maximus, de l'histoire grecque et étrusque ; le reste a disparu ou demeure très suspect. Fabius a pu utiliser aussi la tradition orale, dans laquelle légende et histoire sont mêlées ; de toute façon, il doit être placé à la fin de la transmission, et non au début : on l'a fait souvent, en affirmant à tort qu'il est le premier des « Annalistes ». Le problème essentiel était celui de la synchronisation. L'établissement de la chronologie était d'autant plus difficile qu'il y avait parfois plusieurs versions divergentes. Le rôle des *pontifices* a été essentiel, même s'ils n'étaient pas les seuls. Dans les grandes familles, la place des hommes les plus éminents (le triomphateur, par exemple), les « représentations » données lors des funérailles, avec le défilé des ancêtres revêtus des insignes des magistratures gérées par eux rappelaient le passé glorieux et les actions d'éclat accomplies par tel ou tel. Fabius avait là l'occasion de noter les faits principaux de l'histoire de la Rome des origines, à l'exclusion cependant de la Rome royale. Une étude importante qui donne l'occasion à l'auteur de faire plusieurs mises au point, même si le caractère hypothétique de la plupart de ses considérations l'emporte largement.

Memoria signifie 1) mémoire ; 2) tradition et historiographie. Pour Dieter Timpe, (« *Memoria* and Historiography in Rome »), la *memoria* est révélatrice du goût romain : traditionalisme et conservatisme. Description de la *pompa funebris* chez Polybe : la renommée du mort est ainsi transmise à d'autres générations ; relation de la noblesse romaine avec le passé. Évocation des *uirtutes* et, en général, des *res gestae*. Rôle des *tituli*, inscriptions qui se trouvent sous les masques de cire placés dans la maison. Listes des magistrats, des triomphateurs, marques de la rivalité entre les clans. Parfois tendance à « réorganiser » le passé ; risque d'erreurs. Ce n'est qu'au IV^e^ siècle avant notre ère que les Grecs commencent à écrire sur Rome et à renseigner les Romains eux-mêmes sur leur histoire ; à cela s'ajoutent les découvertes archéologiques. Rôle des festivals, des sacrifices traditionnels, des triomphes, présages, des dédicaces (comme celles du butin). Très souvent, les *res gestae* sont attribuées non à un individu, mais à la collectivité (le *populus Romanus* ; l'auteur de l'article aurait dû mentionner que c'est là l'habitude de Florus). Distinction pas toujours claire avec *memoriae* : ainsi la *memoria priuata* qu'attestent les monnaies. C'est à partir du I^er^ siècle avant notre ère que les historiens-sénateurs jouent un rôle. L'historiographie naît tard à Rome parce que ces historiens-sénateurs racontent des *res gestae* qu'ils avaient l'habitude d'accomplir.

Fabius Pictor écrit en grec pour influencer les milieux de langue grecque, notamment ceux qui lisent ainsi l'histoire de Rome. Beaucoup d'historiens du I^er^ siècle nomment *Annales* leurs ouvrages, car ils sont construits sur le modèle de la *tabula annalis* des prêtres (informations sur les principaux événements de l'année). Les dernières pages de l'article sont un peu confuses, l'auteur cédant au défaut de nombreux *scholars* qui entassent des généralisations plus ou moins abstraites. Par endroits surnagent quelques jugements précis sur des faits précis (ainsi à propos de Salluste ou de Tite Live). Autrement, les idées de l'auteur sur l'historiographie romaine ont tendance à se perdre dans les sables.

L'étude de T. J. Cornell, « Etruscan Historiography », est dense et riche. L'auteur, qui s'exprime avec beaucoup de prudence, n'est pas loin de croire à l'existence d'une véritable littérature historique étrusque, comme d'ailleurs J. Heurgon qu'il suit de près. Nous constatons l'existence de plusieurs versions divergentes : l'une nous informe sur les origines étrusques du roi Servius Tullius, identifié avec Mastarna. Pour Varron, Caeles Viberna (cf. l'origine du mont Coelius) était un contemporain de Romulus, alors que, pour Claude, Caeles Viberna vivait au temps des Tarquins ; de même pour Verrius Flaccus qui avait écrit des *Res Etruscae*. La première femme de Claude était de famille étrusque : influence probable sur les *Tyrrhenica*. Il ressort de Censorinus que la publication des *Annales Maximi* date de la fin du II^e^ siècle avant notre ère, publication contemporaine des *Tuscae historiae*, dont l'auteur était peut-être un Romain ; mais nous ignorons quelles étaient ses sources : peut-être des récits d'histoire locale. Les *elogia Tarquiniensia*, trouvés à Tarquinia, mettent en valeur les actions d'Étrusques célèbres comme le roi de Caere (qui avait pris un certain nombre d'*oppida* aux Romains). La ville de Tarquinia contient des documents qui montrent l'importance de la *gens Spurinia* : il devait y avoir chez ses membres de substantielles archives familiales et des chroniques locales. Un lien probable peut être établi avec l'*Etrusca disciplina* (littérature sacrée qui devait contenir des renseignements historiques). Mise en valeur de figures mythiques comme Tagès ou la nymphe Vegoia. Il devait subsister des textes étrusques relatifs aux traités, aux lois, et d'autres documents plus ou moins officiels, ainsi que des textes traduits en latin. Caecina, l'ami de Cicéron, avait dû renseigner ce dernier. Nous avons là des hypothèses parfois aventureuses, parfois fondées sur de simples fragments, mais séduisantes. L'*Addendum* fait état (p. 204) des travaux de Mario Torelli (1975) sur les *elogia Tarquiniensia*.

Il n'est guère de points, dans les rapports traditionnellement cités entre Cicéron et l'historiographie, qui ne soit examiné dans l'article « Cicero and Historiography », de P. A. Brunt. L'histoire doit être véridique et plausible. L'orateur doit connaître l'histoire, ne serait-ce que pour mentionner des *exempla* ; de même, la connaissance de l'histoire du passé est indispensable pour un chef d'armée ou un homme d'État. L'histoire est *magistra uitae*. Cicéron n'a jamais eu le temps d'écrire un ouvrage d'histoire, malgré les sollicitations de son entourage : la préparation et les enquêtes exigent beaucoup de temps. L'histoire doit se consacrer aux « choses grandes et dignes de mémoire ». Il faut étudier les caractères des principaux personnages cités. Un ouvrage historique a aussi pour but de *delectare* le lecteur : d'où la nécessité de l'« ornementation » ; celle-ci ne saurait exclure la création de l'émotion (histoire tragique). Il est un peu regrettable que les points énumérés dans cet article n'aient pas été exposés avec plus d'ordre : la compréhension et la portée de cette contribution y auraient beaucoup gagné.

On pouvait penser, à en juger par leurs titres respectifs, que « Cicero and Writing of History », d'A. J. Woodman, serait plus ou moins la réduplication de la contribution précédente. Nullement ; il en est au contraire la critique. Ce nouvel article examine successivement les déficiences des premiers ouvrages historiques

latins, le contenu et le style, les fondations de l'historiographie, les rapports entre l'historiographie et l'épidictique, enfin les rapports entre l'historiographie et la poésie. WOODMAN prétend opérer une mise au point en ce qui concerne l'interprétation du passage célèbre du *De oratore*, II, 62-64, qui, dans un ouvrage consacré à l'art oratoire, expose quelles doivent être, aux yeux de l'orateur Antoine, les bases du travail de l'historien. Cicéron fait exposer par Antoine les exigences qui doivent être à ses yeux les règles à observer pour tout écrivain voulant écrire un ouvrage d'histoire. Ces règles doivent être le strict respect de la vérité, les normes de l'*exaedificatio* (à la fois pour les *res* et les *uerba*), conformément aux exigences de la rhétorique, notamment en ce qui concerne l'*inuentio* (rôle des *ornamenta*), sans oublier les usages de l'*aemulatio* (cf. Tite Live, *Préface*, § 2). Il s'agit d'une étude très complète dont l'auteur a tendance à faire la leçon à plusieurs *scholars* contemporains qui n'ont pas su voir, d'après lui, la véritable signification des déclarations d'Antoine-Cicéron. Le recenseur a, pour sa part, apprécié les « directives » de WOODMAN (analyses minutieuses des textes).

T. J. LUCE (« Ancient Views on the Causes of Bias in Historical Writing ») nous présente une suite de réflexions concernant le rapport entre les historiens de l'Antiquité et le souci de la vérité qu'il proclament souvent dès le début de leur ouvrage, comme Tacite au début des *Annales* (I, 1, 3) : l'auteur déclare vouloir s'exprimer *sine ira et studio*. Les formules sur ce point sont variées : cf. Sénèque dans l'*Apocolocyntosis* : *nihil nec offensae nec gratiae dabitur* (« il n'y aura de tolérance ni dans la dénonciation ni dans la flatterie »). Nous parlons aujourd'hui d'impartialité et d'objectivité. Le problème se pose essentiellement pour les historiens traitant de faits contemporains. Pour Tacite, il n'y a plus après Actium d'historiens qui écrivent avec une totale liberté. De toute façon, il n'y en a plus qui connaissent vraiment la politique : celle-ci est le domaine réservé du *princeps*. Ce n'est qu'après la mort de ce dernier, que l'on a la liberté de le critiquer. Tacite remarque qu'il n'a aucune raison de dire du mal de Galba, Othon et Vitellius : il ne les a pas connus. Sans doute en est-il de même, théoriquement, pour Tibère ; mais celui-ci a donné naissance aux *delatores* et aux procès pour violations de la *maiestas* ; d'où la « haine » de Tacite à son égard. Quand, comme Tite Live, l'historien traite des événements des siècles passés, il n'y a plus de risque pour lui d'être accusé de partialité. Une seule exception, ce que LUCE appelle l'« histoire patriotique » (quelques exemples chez Polybe ou Tite Live). Bien entendu, le degré de l'estime dans laquelle l'historien tient tel ou tel de ses personnages joue un rôle dans son jugement : ainsi Plutarque, qui n'aime pas Hérodote, parlera de sa « malignité ». De toute façon, l'historien doit faire preuve de modération. Parfois ce sont des livres entiers qui sont consacrés aux critiques contre tel ou tel empereur ou historien (le livre XII de Polybe est plein de critiques vis-à-vis de Timée). Pour ne pas être accusé de flatterie — ou de critique systématique — envers un puissant, il vaut mieux attendre sa mort pour publier un ouvrage qui le met en scène. Théoriquement les morts ne peuvent, pour les Anciens, être l'objet de l'amour ou de la haine des vivants.

T. P. WISEMAN nous livre, avec « Lying Historians : Seven Types of Mendacity », un article très riche, en raison du grand nombre d'exemples donnés et de la variété des significations fournies par ces exemples. Le plus célèbre exemple de « mystification », donc de mensonges commis par un historien dans l'Antiquité, est évidemment l'*Histoire Auguste*, ouvrage faussement attribué à plusieurs auteurs (imaginaires). C'est avec l'époque impériale — et même dès Salluste — que l'historien déclare dès sa *Préface* qu'il dira la vérité. Quand Polybe accuse Timée de mentir, il déclare que celui-ci ment soit par ignorance, soit volontairement. Polybe reproche à Phylarque de confondre histoire et tragédie : en fait beaucoup de lecteurs de

Phylarque devaient penser que celui-ci employait les techniques de l'art oratoire. À noter que le théâtre avait parfois déjà représenté tel ou tel épisode de l'histoire romaine, d'où les déformations. Souvent les historiens sont incapables de citer leurs sources. Arrivé presque à la fin de son article, l'auteur déclare vouloir « récapituler » les cinq premiers types de mensonges : 1) naturellement faux ; 2) science-fiction ; 3) « docudrama » (*sic*) ; 4) et 5) *aphégêsis* (récit) où sont mêlés faits vrais et faux. L'*inuentio* mettait sur le même plan le *uerum* et le *uerisimile*. Ch. Pelling (*Antonine Literature*) parle de « reconstruction créative » (expression très juste), Polybe de « mensonges plausibles » et Plutarque use de l'adjectif περιττός (« qui dépasse la mesure ») pour caractériser certains « mensonges ». Denys d'Halicarnasse, dans son récit sur la Rome royale, a le tort de ne pas se demander comment ses « sources » pouvaient savoir tout ce qu'il leur fait dire. En fait, ce que nous appelons « mensonge » était dû parfois à la recherche de l'ἐνάργεια par les historiens (cf. l'exemple cité par Quintilien [6, 2, 31] : scène d'assassinat — il s'agit de rendre le récit vivant) et à l'ornementation rhétorique.

Emilio Gabba rassemble, dans « True History and False History in Classical Antiquity », une masse de renseignements (peu connus pour la plupart) aussi bien à propos de la « vraie » que de la « fausse » histoire. L'influence de Thucydide a été très mince à partir de la fin du IV^e^ siècle : l'ouverture des horizons géographiques et culturels après la mort d'Alexandre a produit beaucoup de changements. Tout ce que Thucydide avait écarté (légendes, généalogies) est revenu à la mode, notamment le roman. La paradoxographie se développe (les *mirabilia*, le fantastique, le monstrueux) ; on ne se pose plus la question de la vérité ni même de la vraisemblance. L'*historia fabularis* a sa place dans l'éducation. L'histoire divine est désormais acceptée ; de même la fantaisie et l'érotisme. Floraison des histoires « scientifiques » ou prétendues telles. Rôle de la description des îles, réelles ou imaginaires. Atlantide, île de Panchaia (Évhémère), voyage imaginaire d'Iamboulos (Lucien, *Histoire véritable* : l'auteur avertit son lecteur que tout ce qu'il va dire est faux). Publication de nombreux « guides pour touristes » qui « expliquent » les monuments, les statues, les toponymes. Développement des histoires locales...

Luciano Canfora, (« The Historical 'Cycle' »), remarque que la « chaîne » de poèmes chantés par les rhapsodes et traitant d'événements plus ou moins relatifs à l'*Iliade* a reçu le nom de « cycle » (nom impropre puisque « cycle » implique un retour au point de départ). Ces poèmes sont « diffusés » par récitations publiques. Hérodote les connaît et en attribue certains à Homère. Idée d'une suite continue de poèmes et d'histoires (Thucydide est présenté comme une suite à Hérodote). Certains écrivains projettent une « histoire de la Grèce » depuis ses origines, chaque historien prenant la suite d'un autre : à la limite, aucun ouvrage historique n'est vraiment complet puisque l'auteur s'arrête volontairement avant la « fin » plus ou moins prévue : continuation de continuations ; *historia perpetua* où chaque historien se fixe un point de départ. Plusieurs ont consacré leur vie entière à leur ouvrage (*Lebenswerk*).

F. W. Walbank, dans l'article « History and Tragedy », note que pour certains, l'histoire tragique aurait les péripatéticiens comme modèles et origine. Pour Aristote, la poésie viserait à l'universel, l'histoire au particulier. En fait, tragédie et historiographie ont souvent le même sujet. La première « histoire » du peuple grec a été l'épopée. Aux V^e^ et IV^e^ siècles, le spectateur des tragédies considère que celles-ci sont très proches de l'histoire (le sujet traité est le même). Des descriptions dans les récits des historiens peuvent être dramatiques. C'est donc une erreur de croire que le Péripatos est à l'origine de la tragédie : l'historien pouvait d'ailleurs fort bien provoquer les émotions du lecteur-auditeur dans la description de telle ou telle scène.

Hermann Funke commence son article « Poetry and Historiography : A Study in the Use of Sources » par un bref commentaire des idées d'Origène, pour qui la Bible a trois niveaux de signification : le somatique, le psychique et le pneumatique. Seul le dernier est intéressant. Il y a en effet un but caché, une interprétation allégorique à faire dans beaucoup d'histoires contées par les Saintes Écritures. En un sens, la poésie peut être gardée comme une source de l'historiographie. Thucydide, lui, se désengage de la poésie ; pour lui, Homère embellit la réalité. De toute façon, Homère a vécu beaucoup plus tard que la guerre de Troie : il ne peut donc pas prendre ce qu'il dit au pied de la lettre. Polybe critique l'« historiographie tragique », mais il juge Homère avec beaucoup d'indulgence. Diodore admet les poètes, tout comme les historiens, comme sources. Pour Lucien, c'est la rhétorique qui est responsable des déformations. Pour Cicéron, la même crédibilité est à appliquer à Ennius qu'à Hérodote ; il invite Luccéius à ne pas tenir compte des *leges historiae*. Chez les Anciens, la rhétorique a souvent changé l'historiographie en apologétique ou en panégyrique.

Paul Jal.

Alain Meurant (dir.), *Routes et parcours mythiques : des textes à l'archéologie*. Actes du septième colloque international d'anthropologie du monde indo-européen et de mythologie comparée, Louvain-la-Neuve, 19-21 mars 2009 (Collection « Langues et cultures anciennes », n° 17) : Bruxelles, Safran, 2011, 332 pages.

Avec régularité, tous les deux ans depuis 1998, le groupe de comparatistes indo-européens qui se reconnaissent comme héritiers de la pensée de G. Dumézil se réunit autour d'un thème. Nous avons ici les Actes de leur dernière session : « rares sont les héros qui demeurent immobiles » (A. Meurant) et c'est le sens de leurs errances, déplacements, voyages... que traque l'interprète, mais aussi le va-et-vient entre leurs déplacements et les traces archéologiques qu'ils sont supposés avoir laissées. À la place de l'ordre alphabétique des auteurs de contributions, privilégié par l'éditeur, nous préférons redistribuer celles-ci en fonction des domaines traités, et nous appesantir un peu plus sur le romain.

Quatre contributions transversales transcendent le domaine indo-européen. D. A. Miller, s'intéresse à l'« Écologie du mythe » : comment l'homme a tenté de comprendre, puis d'ordonner la nature en traçant sa voie (sacrée, militaire, commerciale...) à travers la forêt, espace sauvage, voire surnaturel, en y implantant parcours, axes, havres et toute une symbolique du cheminement de la vie. F. Delpech se penche sur la légende-type des « Trésors et sépultures subaquatiques », dont la plus ancienne version, sumérienne, évoque un roi enterré dans une rivière avec son trésor ; il en suit les variantes juive, chrétienne et musulmane, et les modifications qu'elle connaît en passant par le domaine indo-européen. Revenant sur les légendes populaires, française de Jean de l'Ours et amérindienne du Dénicheur d'oiseaux, B. Sergent souligne le changement d'axe (verticalité-horizontalité) entre ces deux récits structurellement proches l'un de l'autre et y ajoute un rapprochement original avec la structure du mythe de Persée. Enfin l'étude consacrée par C. Obsomer au motif du Labyrinthe (rapproché du *Troiae lusus*), présent de la Syrie aux îles Britanniques en passant évidemment en Crète, y reconnaît un rituel de régénération en rapport avec l'observation empirique de l'octaétéride (coïncidence, tous les huit ans, entre pleine lune et solstice, donc entre année lunaire et année solaire).

Deux travaux touchent, l'un au domaine hittite, l'autre à l'indien : R. Lebrun constate que le terme « héros » est en hittite-louvite un simple titre royal, tandis que, à travers une « Exégèse théologique du *Mahābhārata* », Chr. Vielle rouvre le dossier des *amśāvatarana* (descentes / incarnations de parties de divinités), qui constituaient dès l'élaboration de l'épopée un panthéon à part, répertorié dans le supplément *Harivamśa*.

Le monde celto-scandinave est abordé dans trois études. Cl. Streckx s'intéresse à « L'usurpation de la souveraineté divine » dont furent temporairement victimes les rois des dieux Óðin, Math et Nuadha. G. Hily met en évidence les liens unissant « Le dieu celtique *Lugus*, le soleil et l'organisation du territoire », révélés à la fois par l'archéologie gauloise et par les légendes irlandaises : orientation spatiale en fonction du soleil et organisation de l'espace humain donnent à Lug une fonction qui rappelle celle de Mercure à Rome. M. V. García Quintela revient sur la légende de « La fondation de Lugdunum », dont les éléments structurants (corbeaux hivernaux et alose estivale) s'éclairent par le renvoi au calendrier celtique.

Le monde hellénique est représenté par deux travaux. Le premier, de J.-L. Desnier, interprète le combat final d'Ulysse et de Télémaque, comme un « parcours symbolique, en termes de comparatisme », selon l'idéologie tripartite : 1. Ulysse contre Antinous ; 2. Télémaque contre Eurymaque ; 3. Eumée et Philoitios contre Ktésipos, Polybe et Agélaus ; et il compare la remontée d'Ulysse dans la *Télémachie* à la réapparition progressive du dieu Lleu-Lugh dans les mythologies galloise et irlandaise. Le second nous mène, avec P. Sauzeau, « des chemins de traverse aux allées du pouvoir » : les *tricksters* Pūṣhan et Aryaman, Pan et Hermès, Ullr ou Palnatoki, Robin des Bois sont des marginaux sylvestres, jusqu'à ce qu'ils sauvent ou renversent le trône, restaurent ou tuent le roi ; on aurait pu ajouter les enfances de Romulus et Rémus, mais l'auteur préfère, après G. Dumézil, voir dans Antoine le Luperque un « faiseur de roi (manqué) » — explication séduisante des Lupercales de -44, mais un peu courte.

Nous entrons de plain-pied dans le monde romain avec l'étude, de N. J. Allen consacrée aux « Fondateurs de Rome » : avant Romulus (ici en 3^{e} fonction), Évandre (1ère) et Hercule (2ème) sont *conditores* ; si l'on prend en compte la théorie pentadique de l'idéologie indo-européenne, il faut placer Janus (plutôt que Saturne) en F4+ et Servius (ou Camille) en F4-. La construction est brillante ; est-elle convaincante ? On verrait, par exemple, aussi bien Énée en F4+ (il fonde Rome dans les plus anciennes légendes) et, en F4-, pourquoi pas Brutus, représenté dans la huitième statue du Capitole et qui fonda la République ?

On ne peut en revanche que souscrire aux résultats de la subtile enquête menée par R. D. Woodard sur le *Regifugium* : après avoir offert un sacrifice au *comitium*, le *rex* prenait la fuite. Les rapprochements avec les rituels celtique, iranien et indien désignent clairement ce rite comme la traduction romaine d'un motif indo-européen : celui de la fuite du roi au-delà des frontières de la société, qui bouleverse profondément celle-ci, ouvrant une faille temporelle entre la fin de l'année et le début de l'année suivante (secondes *Equirria*, où était chassé « le vieux (de) Mars » *Mamurius Veturius*). Si l'on accepte cette analyse, il faut considérer le *rex* qui officie au *Regifugium* non comme le titulaire de la charge royale, mais comme un prêtre. Bien que l'auteur n'envisage pas le problème, cela pose aux historiens de la Rome royale la question de l'existence, dès cette époque, d'un *rex sacrorum*, à côté du véritable *rex*. Cette fonction sacerdotale n'aurait donc pas été créée, contrairement au témoignage de la tradition, lors de la chute de la royauté, pour pallier l'absence du roi aux cérémonies où sa présence était requise. La question était dans l'air ; cet article la relance.

Les rites de fin d'année sont également l'une des clés qui permettent, selon A. Koptev, d'expliquer pourquoi, dans la loi des XII Tables, le débiteur insolvable, considéré comme ayant violé le serment fait à Jupiter et Saturne, devait quitter le territoire de ces dieux souverains avant la fin de l'année ; faute de quoi, il était vendu en Étrurie. Or ce que montre l'auteur, c'est que la procédure de condamnation assimile le chemin qui mène *trans Tiberim* au voyage d'outre-tombe ; la fonction religieuse des *pontifices*, seuls habilités à entretenir le pont *Sublicius*, comme passeurs de l'au-delà trouve ici confirmation.

Un nouvel examen de la légende de « L'aurige Ratumena », dont le char victorieux aurait été mené malgré lui par son attelage jusqu'au Capitole, permet à D. Briquel de la rattacher aux rituels de compétition de souveraineté que sont l'*aśvamedha* indien (sacrifice du cheval par le roi) et l'*equus October* romain : cette anecdote, liée au miracle de la croissance du quadrige de terre cuite, se comprend dans le contexte de la rivalité entre Rome et Véies pour la suprématie. Le substrat en est bel et bien indo-européen, et non étrusque.

Réservons une place à part au tonique article de J. Poucet sur « A. Carandini, Romulus et les *dema* ». Cette fois-ci, ce n'est pas contre les « traditionnalistes », trop prompts, selon lui, à faire coïncider textes et archéologie qu'il part en guerre, mais contre l'usage abusif du *dema* — mot d'un peuple premier de Nouvelle-Guinée désignant phénomènes et êtres surnaturels, généralisé, par commodité, mais utilisé correctement par l'ethnographe L. Lévy-Bruhl, avant de « déraper » vers la divinité et d'être étendu abusivement aux mondes égyptien, védique, grec, et (avec A. Brelich) romain. Avec sa verve habituelle, l'auteur dénonce « l'empilement acritique d'hypothèses et de présentations tendancieuses » résultant de « l'absence de méthode » qui caractérise, selon lui, la démarche d'A. Carandini. Il conclut : « Les *dema* n'ont pas leur place dans le monde romain. » Une belle leçon de prudence !

Et, pour conclure, un colloque d'une bonne cuvée.

Paul M. Martin.

Saskia T. Roselaar, *Public Land in the Roman Republic. A Social and Economic History of* Ager Publicus *in Italy, 396-89 BC* (*Oxford Classical Monogaphs*) : Oxford, Oxford University Press, 2010, 360 pages.

Comme on sait, l'expression *ager publicus populi Romani*, plus souvent abrégée sous la forme *ager publicus*, appartient au droit public et elle désigne les territoires devenus propriété du peuple romain de différentes manières, notamment par droit de conquête. Les historiens ont beaucoup étudié l'évolution de ce domaine, surtout son accaparement par les nobles, situation qui a engendré de violents conflits, notamment à l'époque des Gracques et des *imperatores* qui ont suivi cet épisode, au dernier siècle de la République. Ils distinguent en général trois parties, l'*ager adsignatus*, formé par les terres cultivées, l'*ager arcifinalis*, constitué par les friches cultivables mais non cultivées, et l'*ager scripturarius*, c'est-à-dire les forêts et les pâturages. Les terres cultivables étaient elles-mêmes divisées en trois lots, le premier restant à l'État, le second étant distribué à des citoyens romains, et le troisième étant rendu aux plus philoromains des vaincus.

L'auteur part de la thèse qu'elle a soutenue et qui était consacrée à ce sujet ; elle souhaite, pour apporter du neuf, partir de données très juridiques pour voir leurs conséquences dans les domaines de l'économie et de la société. L'introduction sent la thèse : définition du sujet, sources (surtout, mais pas exclusivement, Appien et

Plutarque, également le *Liber coloniarum*). Pour la suite, le plan est très logique et très clair, divisé en quatre parties.

Tout d'abord, Madame Roselaar suit l'histoire de l'*ager publicus* depuis l'époque des rois jusqu'en 133 avant J.-C. Ce domaine public a été constitué dès l'époque royale à partir de conquêtes, en vertu du droit de la guerre. Contre l'avis de D. W. Rathbone, l'auteur pense que de très larges portions de domaines sont restées à l'État, ce qui veut dire, en contrepartie, que les privatisations ont été moins importantes qu'on ne l'a dit. D'ailleurs, les citoyens qui recevaient de la terre ne bénéficiaient que de petits lots. Dès les débuts de la République, l'*ager publicus* est devenu un enjeu dans le conflit qui a opposé les patriciens aux plébéiens, ceux-ci étant exclus des distributions qui suivaient les conquêtes. Puis l'auteur propose une étude de l'*ager publicus* par régions : Latium, Étrurie et Ombrie, Sabine, Picenum, Campanie (victime de son choix en faveur Hannibal), Samnium, Lucanie et Bruttium, Apulie et Calabre. Aux régions précédentes, elle ajoute la Gaule Cisalpine, qui ne faisait pourtant pas partie de l'Italie à cette époque. Elle distingue de manière banale les distributions de terre suivant qu'elles ont été faites individuellement, *uiritim*, ou collectivement, par le biais de la création de colonies. Les *socii* italiens n'aimaient pas beaucoup que l'on installât des colonies sur leur sol : cette pratique, dit Madame Roselaar, n'eut guère cours qu'après la deuxième guerre punique, pour punir les peuples qui avaient manifesté des sympathies pour Hannibal. Au total, ce voyage à travers l'Italie et au-delà montre que l'État a conservé beaucoup de terre, surtout dans la partie centrale de la péninsule.

Ensuite, l'auteur analyse le statut juridique des différentes parties de l'*ager publicus*. L'*ager occupatorius* a existé dès l'époque royale ; fruit de la conquête, il était étroitement surveillé par l'État, mais il fut vite occupé par les riches, jusqu'à ce que la *lex Licinia* de 367 ne vienne limiter le droit d'usage à 500 *jugera* soit 125 hectares. Il ne semble pas que cette loi ait été appliquée avec rigueur. À partir du III^e^ siècle, sans doute en conséquence de cette loi qui a eu au moins une utilité, il fut possible de vendre ou de prendre à bail la terre de l'État. L'expression d'*ager quaestorius* fit alors son apparition pour désigner la partie de la terre qui avait été vendue (car elle avait été vendue par le questeur). En 210, l'État manqua d'argent pour financer la guerre contre Hannibal. Des particuliers firent des avances qui ne purent être remboursées après la guerre ; l'État s'acquitta de ses dettes en donnant des lots de terre, qui furent désignés comme *ager in trientabulis*. L'*ager censorius* avait été confié en location à des particuliers par les censeurs, tout en conservant sa nature publique. L'*ager scripturarius*, constitué de forêts et de pâturages, restait totalement propriété de l'État.

Puis Madame Roselaar accorde une place à l'aspect économique en limitant son propos au II^e^ siècle avant notre ère. C'est que les conséquences de la seconde guerre punique furent considérables pour la vie des Italiens, surtout des pauvres, ce qui est au demeurant bien connu depuis A. J. Toynbee, *Hannibal's Legacy* (1965). La plèbe est de plus en plus pauvre ; dans le même temps, elle se multiplie et la démographie explose comme le montrent les chiffres du *census* (mais il est difficile de proposer des chiffres de population globale). D'où une extraordinaire faim de terre. Le blé est de plus en plus recherché et des propriétaires se lancent dans une agriculture à but commercial ; le bétail se développe également. Des spécialisations régionales firent alors leur apparition. Dans cette évolution-révolution, les grands domaines et les petites exploitations entrent en compétition, se font de la concurrence. Mais l'auteur soutient la thèse qu'il n'est plus possible d'accepter sans la nuancer l'opposition pourtant classique entre les grands domaines esclavagistes et les petites exploitations à main d'œuvre libre. Encore une atteinte au mythe des esclaves !

Enfin l'auteur étudie la crise gracquienne et ses conséquences immédiates, jusqu'en 111 et dans la politique des *imperatores*. Cette période est plus connue dans les pays de langue française grâce à des travaux dus à Claude Nicolet et à quelques autres de ses collègues. Nous retrouvons donc les lois de Tibérius puis de Caius Sempronius Gracchus. Nous voyons comment elles ont été élaborées et votées, avant de sombrer ; et le cœur du problème se trouvait dans l'*ager publicus*, ce que tout le monde sait. Par ces distributions, les Gracques auraient pu se constituer des clientèles importantes. Ils ne vécurent pas assez pour en profiter. La loi agraire de 111 constitue un moment important, après les événements dramatiques qui ont marqué le tribunat des Gracques. La Guerre Sociale et les *imperatores* du I^er^ siècle marquèrent le destin de l'*ager publicus*.

Cet ouvrage sérieux et érudit, austère même, sera indispensable aux chercheurs qui voudront travailler sur le sujet délicat qu'est l'*ager publicus*. Ils pourront ne pas approuver toutes les thèses qu'ils y trouveront ; ils devront néanmoins en tenir compte.

Yann Le Bohec.

Stéphane Benoist, Anne Daguet-Gagey & Christine Hoët-van Cauwenberghe (dir.), *Figures d'empire, fragments de mémoire. Pouvoirs et identités dans le monde romain impérial* (II^e^ s. av. n. è.–VI^e^ s. de n. è.) : Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011, 589 pages.

En matière de titre — comme de tout écrit, d'ailleurs — on peut distinguer deux écoles. La première est illustrée par Nicolas Boileau, qui a toujours aimé faire court et clair : « J'appelle un chat un chat. » La deuxième école est illustrée par les responsables de cette publication qui ont préféré un titre ésotérique et hermétique, qu'éclaire à peine le sous-titre. Il faut arriver à la préface pour comprendre (un peu) de quoi il s'agit : les auteurs ont voulu étudier les « modes de structuration » (de l'empire), « en général » (p. 12), et les apports en ce domaine de « l'école lilloise » (p. 14). Le résultat est, comme dit S. Demougin, « un intéressant séminaire » (p. 323). Le livre apporte du neuf, surtout de nouvelles réflexions, de plus ou moins bonne qualité suivant les auteurs, ce qui est bien normal. L'iconographie est toujours claire et bien venue ; les résumés bilingues sont pratiques et les index rendront service. Nous ne voudrions pas abandonner trop vite la question des titres, illustrée ici par plusieurs auteurs. Les uns s'étalent sur deux lignes, sans doute pour éclairer le lecteur, et les autres s'accompagnent de points d'interrogation, peut-être pour bien faire comprendre à ceux qui n'y penseraient pas qu'il y a des problèmes difficiles à résoudre.

La matière de ce livre est divisée en trois parties (I, II, III), et chacune est à son tour divisée en trois sous-parties (A, B, C), comme à l'agrégation d'histoire, mais les titres sont souvent longs et parfois ésotériques.

Dans la première sous-partie de la première partie, M. Dondin-Payre poursuit ses publications sur l'historiographie. Ce travail, très « politiquement correct », assure que « partout, l'archéologie est instrumentalisée » (p. 49), ce qui est manifestement faux. En outre, elle fait grief aux archéologues du XIX^e^ siècle d'avoir inventé des « Gaulois forcément blonds » (p. 58). Hélas, elle a oublié les yeux bleus (au regard terrible) ! En réalité, ce portrait ne doit rien au XIX^e^ siècle, et ces érudits connaissaient leurs classiques ; il est un lieu-commun de la littérature antique. César, l'auteur anonyme du *Bellum Africum* et Tacite, pour ne citer qu'eux, décrivent les Gaulois et les Germains comme des hommes grands et forts, à la peau

blanche, aux cheveux blonds et aux yeux bleus. Non sans humour, César les oppose même aux Italiens, petits et bruns. Ajoutons qu'on trouvera aussi, dans cet article, une « Lybie » sous une photographie de M. Khadafi (p. 53). Ce texte voisine avec des enquêtes sur les paysages, les princes de la jeunesse, et les rois homériques comparés aux empereurs. On voit aussi que des éléments égyptiens avaient été introduits dans le pouvoir de Trajan (M. Galinier). St. Benoist revient sur « un itinéraire personnel » et bien connu grâce à lui, à propos de la fête (p. 179) ; et les spectacles de l'Antiquité tardive subissaient l'influence du christianisme (J. A. Jiménez Sánchez).

La deuxième partie s'ouvre sur une étude des rapports établis entre les Romains et leurs alliés protégés (quatre lignes de titre pour éclairer le lecteur). On apprend, par ailleurs, que les diplômes militaires permettent de mieux comprendre « l'année des quatre empereurs » ; la libération des soldats était parfois liée à l'engagement politique de leur unité (P. Cosme). On y lit aussi que les Chypriotes, malgré leur héritage hellénique historique, se sont intégrés à la romanité (M. Kantiréa). Il en fut de même pour le Pont-Bithynie, la province aux dix-huit cités de X. Loriot. Et S. Demougin nous décourage en nous rappelant que la prosopographie ne présente pas que des avantages ; elle constitue une méthodologie certes séduisante, mais pour une entreprise jamais finie, et toute acquisition peut être remise en cause à tout moment. Deux études reviennent sur des thèmes assez bien connus, la liberté des Grecs au sein de l'empire romain et la naissance des services publics à Rome au temps d'Auguste. Un sujet plus original est aussi traité : le développement de la ville de Narbonne est mis en relation avec l'essor des mines exploitées dans la Gaule méridionale (M.-L. Bonsangue).

La troisième partie présente la même diversité que les deux précédentes, et il n'est pas toujours aisé de voir ce qui fait l'unité de chacun des trois thèmes. Composée d'articles souvent originaux, elle s'ouvre sur une savante étude qui traite des conditions dans lesquelles a été édité le livre V du *Code Théodosien*, qui date de 438 ; elle donne aussi des éléments d'historiographie (P. Jaillette). C'étaient les règlements des édiles curules qui fixaient les conditions de vente des esclaves (F. Reduzzi Merola). Et c'est en 409 que, pour la première fois, des barbares appartenant au peuple des Skires bénéficièrent — si l'on peut dire — du droit des colons (P. Rosafio) ; il ne faut pas oublier que ce statut ne présentait plus alors les mêmes avantages qu'au temps des Antonins. Le *Code Justinien*, après le *Code Théodosien*, est revu, cette fois par S. Corcoran, qui commente ses deux éditions, celle de 529, la première, et celle de 534 qui est celle que nous utilisons. On passe ensuite à une étude intitulée « Onomastique et société dans le monde romain », due à M.-Th. Raepsaet-Charlier, qui est surtout consacrée à la Gaule et plus encore à la Gaule du Nord ; on y retrouvera commodément réunis les résultats d'articles dispersés rédigés par le même auteur. Sans transition, on passe aux prêtres et aux fidèles de la Magna Mater, puis à la perception du passé par les Romains, pour revenir sur le *Code Théodosien* dont le livre XVI apporte des informations sur les manichéens. Une conclusion générale nous informe qu'il faut critiquer l'histoire romaine traditionnelle (St. Benoist dit « revisiter »). C'est là une remarque très consensuelle.

Au total, nous pensons que tous les chercheurs qui travaillent sur les institutions et la société (et ils sont nombreux) tireront profit de ce dossier.

Yann Le Bohec.

Julia Hoffmann-Salz, *Die wirtschaftlichen Auswirkungen der römischen Eroberung. Vergleichende Untersuchungen der Provinzen Hispania Tarraconensis, Africa Proconsularis und Syria* (Collection « Historia — Einzelschriften », n° 218) : Stuttgart, Franz Steiner, 2011, 561 pages.

Madame Julia Hoffmann-Salz a voulu étudier les conséquences économiques de la conquête romaine. Entreprise méritoire, car elle n'a pas été souvent tentée, et la notion de conséquences est délicate à manier : pendant combien de temps se font sentir les conséquences de la conquête ? Avec quelle intensité ? Les causes, à l'opposé, ont souvent été abordées, mais avec une désinvolture finalement amusante : beaucoup de modernes ont imaginé que le Sénat romain se comportait comme le Sénat de n'importe quelle puissance du XX^e^ siècle, alors que les mentalités collectives différaient profondément. Quand ils partaient en guerre, les anciens avaient deux objectifs dans le domaine de l'économie : les gouvernants envisageaient de faire payer un tribut aux futurs vaincus, les soldats espéraient rapporter du butin. Ni les uns ni les autres ne pensaient une seconde à contrôler des voies commerciales ou à s'emparer de sites de production.

Le livre s'ouvre sur deux citations, de Tite Live (XXVIII, 34, 7) et Polybe (I, 3, 3-4), qui justifieraient l'entreprise si elles parlaient vraiment d'économie ; en fait, cette discipline est peu présente chez ces auteurs et ces textes traduisent surtout les attentes des personnages de l'Antiquité. Elle a, en revanche, fourni matière à de nombreuses réflexions depuis le XIX^e^ siècle, et l'introduction du livre fait un rappel historiographique (p. 13-28) qui commence par l'« incontournable » Weber (1924), et mentionne beaucoup d'auteurs dont Rostovtzeff, Finley, Polanyi, un Braudel de 1978 qui ne se trouve pas dans la bibliographie, Remesal Rodríguez, Leveau et quelques autres moins connus. Le corps du livre est divisé en quatre parties, trois géographiques, qui sont consacrées aux trois provinces mentionnées dans le titre, et la quatrième de synthèse. Comme il est indiqué dans le titre de l'ouvrage, trois provinces ont été choisies et les autres oubliées.

Le chapitre consacré à la Tarraconaise (p. 29-153) s'ouvre sur une description des peuples qui y ont vécu, Ibères, Celtibères, Puniques et autres. Puis les diverses régions sont examinées ; on se perd dans les sous-titres du genre : II.A.2.1.2 ! Mais c'est à la mode. Le lecteur passe donc du Nord-Est, la *regio Cessetania* (les *Cessetani* vivaient autour de Tarragone), au Sud-Est, à la *regio Contestania*, puis au Nord-Ouest, à l'*Asturia augustana*, et chaque fois on lui présente les produits et l'organisation du travail. Au total, il est difficile de faire un tableau de ce qu'a été la vie économique au lendemain de la conquête ; il est plus aisé d'opposer globalement l'économie de l'époque républicaine à celle qui est attestée pour le Haut-Empire. Il est plus aisé aussi de décrire les statuts des hommes et des communautés, ou la *romanitas* (p. 150), que d'aligner des listes de produits et surtout des chiffres.

L'auteur nous maintient en Occident avec l'Afrique Proconsulaire (p. 154-293) et les mêmes problèmes sont posés : le peuplement puis les régions. La thèse de J.-M. Lassère avait montré qu'une immigration massive depuis l'Italie avait suivi la conquête. Les secteurs dénombrés ici sont au nombre de trois, le Nord (la *pertica* de Carthage), le littoral (le *Byzacium*) et les Hautes Steppes. Quelques chiffres sont avancés p. 174, mais ils renvoient au peuplement de Carthage en 146 avant J.-C. (ou plutôt à son dépeuplement sous les glaives des légionnaires) ; la difficulté principale tenait (et tient encore) au manque d'eau et, si les Carthaginois n'ont pas ignoré l'irrigation, les Romains l'ont mieux développée (p. 177 *sqq.*). Dans ce cas également, il est difficile de distinguer ce qui s'est passé juste après la conquête, et Madame Hoffmann-Salz est réduite à distinguer l'époque punique, la République

et l'Empire (p. 186), sans plus de détails : blé, huile, vin (la fameuse « trilogie méditerranéenne »), fruits et légumes, les fruits secs étant distingués des fruits frais, particulièrement importants en Zeugitane, dans le Nord ; produits de l'artisanat — surtout la terre cuite sous diverses formes, amphores, sigillée et lampes — plus abondants en Byzacène. Enfin, le lecteur est conduit dans la Haute Steppe (pourquoi le texte de la p. 278 est-il privé de ponctuation ? Même remarque ailleurs, notamment p. 447 : une inscription est pourtant une phrase, avec sujet, verbe et compléments).

Enfin, la province de Syrie (p. 294-440) est soumise au même traitement que les deux autres régions. L'auteur distingue ici la région de la Tétrapole, au Nord-Ouest, la Phénicie, sur la côte, et le désert, autour de Palmyre. Elle reste fidèle à son plan, et rencontre les mêmes difficultés pour obtenir des résultats analogues.

Le dernier chapitre est sans doute le plus intéressant, puisqu'il propose une synthèse des résultats acquis. La conquête, dit l'auteur, a entraîné un changement économique. L'accès aux ressources, eau, terre et matières premières, a été facilité par les travaux notamment dans le domaine de l'hydraulique. S'il y eut continuité dans les domaines d'activité, il y eut aussi changement parce que les quantités semblent avoir été accrues. On pourrait faire la même remarque pour les activités, le travail de la terre, l'artisanat et le commerce, qui ont connu un nouvel essor. Plus que les productions, qu'il est toujours impossible de comptabiliser, c'est l'organisation du travail (p. 470 *sqq.*) qu'il est loisible de connaître. Dans ce cas, le rôle des élites sociales et de l'État ne peut pas être négligé. Le lecteur trouvera *in fine* les rubriques traditionnelles : sources et bibliographie, trois cartes très sommaires (p. 539-541) et des index (noms de personnes, noms de choses et noms de lieux).

Au total, cette enquête montre une fois de plus qu'il est difficile d'étudier l'économie antique en l'absence de données statistiques ; le chercheur est alors contraint de se rabattre sur l'organisation sociale et institutionnelle. Madame Hoffmann-Salz n'en a eu que plus de mérite de tenter cette étrange et périlleuse entreprise, et elle nous a donné une mise au point qui sera sans doute jugée utile.

Yann Le Bohec.

Emmanuella Zanda, *Fighting Hydra-like Luxury. Sumptuary Regulation in the Roman Republic* : Londres, Bristol Classical Press – Bloomsbury Academic, 2011, xii et 172 pages.

Le titre de ce livre, tiré d'une thèse *PhD*, est emprunté à une réflexion qu'aurait faite Caton dans sa campagne électorale pour la censure, appelant à « couper et brûler l'hydre du luxe et de la mollesse » (Plut., *Cato Mai.*, 16, 7, trad. Flacelière-Chambry). Seul le premier terme a été retenu dans le titre, mais l'auteur montre bien l'interconnexion établie continûment à Rome entre l'étalage du luxe et sa condamnation par la morale publique. Mais E. Zanda ne s'arrête pas à cette évidence commune, ressassée depuis l'Ancien Testament jusqu'aux sociétés européennes « modernes » — au sens où l'entendent les historiens : antérieures à l'époque contemporaine. C'est en effet seulement à partir du xviii^e^ siècle que les Lumières ont commencé à projeter une aura positive sur le concept de luxe. Auparavant, avant comme après l'avènement du christianisme, on s'accordait sur le *topos* du lien consubstantiel entre luxe, résultant d'une excessive richesse, et décadence, résultant de la mollesse qu'il engendre — mollesse dangereuse militairement et économiquement pour la société. L'approche d'E. Zanda veut dépasser ce cadre moraliste au profit d'une étude sociologique du concept, par le biais privilégié de

l'analyse de la législation somptuaire à Rome. L'entreprise est globalement réussie et renouvelle heureusement la première approche de la question opérée il y a plus de vingt ans dans l'ouvrage édité par E. Gabba, *Del buon uso della richezza*, Milan, 1988.

Le chap. 1 traite de la réponse donnée par Rome au danger du luxe, ressenti comme un risque potentiel pour l'État ou, plus exactement, pour la classe dirigeante. Les historiens anciens dataient l'apparition du luxe à Rome de la période située entre 189 (contacts avec l'Orient) et 146 (destruction de Carthage), donc du même temps que le début de l'impérialisme romain et la disparition du *metus hostilis*. Ils le voyaient comme une invasion extérieure, venue d'Orient, qui affectait les individus, étant entendu que la magnificence publique était, elle, connotée positivement. Le luxe des particuliers s'exprimait dans trois domaines : les jeux, les maisons et les banquets — tous trois liés à la politique. Pourtant, curieusement, seul le luxe de la table fut sanctionné, sans doute, selon E. Zanda, parce que les jeux, accessibles à tous, étaient vus comme une manifestation publique, et parce que l'immobilier luxueux, si critiqué qu'il ait été sur le plan moral, d'une part ne mettait pas en danger le patrimoine, d'autre part était perçu, par la pratique de la clientèle, comme un espace passablement public, mesurant le poids politique de son propriétaire. Au contraire, le luxe de la table, directement lié à une révolution culinaire venue d'Orient, était senti comme une soumission aux coutumes grecques, et comme une forme de corruption du corps électoral à travers les banquets offerts.

Le chap. 2 dresse la liste des mesures prises contre le luxe dans la législation romaine, hors des lois somptuaires, depuis les dispositions de la Loi des XII Tables contre le luxe funéraire jusqu'aux *notae censoriae*, qui touchaient un grand nombre d'aspects du luxe (vêtements, véhicules, vaisselle...), le point commun étant le souci de maintenir la cohérence de l'aristocratie politique républicaine en essayant — assez vainement d'ailleurs — d'éviter que certains de ses membres ne se singularisent par un comportement ostentatoire. C'est avec le chap. 3 que nous sommes au cœur du sujet, avec l'analyse des lois somptuaires, apparues à la fin du III^e^ siècle av. J.-C. Celles-ci, tant par leur nombre que pour leur contenu, sont mal connues, et l'effort fait par E. Zanda pour les inventorier, les classer et les analyser doit être salué comme il le mérite. On appréciera notamment le catalogue de ces lois proposé en appendice : de la *lex Metilia* de 217 à la *lex Iulia sumptuaria* augustéenne, seize lois somptuaires sont inventoriées, classées et analysées avec minutie et compétence. Nul doute que ce catalogue rendra les plus grands services aux chercheurs. Consécutives à la victoire de la seconde guerre punique, ces lois manifestent la volonté d'autorégulation de la classe dirigeante, le législateur s'arrogeant le droit, au nom du bien public, d'intervenir dans la vie privée des citoyens. Les premières lois avaient pour but de préserver le patrimoine d'une excessive dilapidation, de limiter la corruption électorale, de contrôler cette forme de rassemblement que constituaient les banquets. Progressivement, elles finirent par réguler mariages et successions, toujours dans le souci de préserver le patrimoine des plus riches et sa transmission familiale, contre toute dilapidation ou aliénation.

Un dernier chapitre propose d'examiner la législation somptuaire dans une perspective comparatiste. L'auteur a beau se couvrir de l'autorité de M. Bloch et d'E. Lieberson, nous ne pensons pas que la comparaison entre les législations somptuaires de Rome d'une part et, d'autre part, de l'Angleterre et de l'Italie entre le XIV^e^ et le XVII^e^ siècle ou du Japon de l'ère Tokugawa apportent grand chose à la question. Les données économiques, sociopolitiques et culturelles sont trop différentes pour qu'on puisse en tirer autre chose que cette généralité banale : le luxe est vu comme un danger moral, pour l'individu comme pour la société. Reconnaissons

cependant que l'auteur montre très bien que les lois somptuaires modernes, pour être fort différentes de la romaine dans leurs finalités immédiates (protectionnisme économique, souci de maintenir par le vêtement les distinctions entre classes sociales) ont pour point commun qu'il s'agit toujours, comme à Rome, de maintenir la cohérence et la suprématie de la classe dirigeante.

Concluons : même si ce quatrième chapitre n'attirera guère une attention autre que de curiosité chez les antiquisants, le livre, servi par une bibliographie bien ciblée (malgré l'absence de M. Ducos), mérite qu'on s'y intéresse de près, pour l'analyse fine et poussée du phénomène social, juridique et politique qu'a constitué l'arsenal des lois somptuaires sous la République.

Paul M. Martin.

Marilyn B. Skinner, Clodia Metelli. *The Tribune's Sister* (Collection « Women in Antiquity ») : Oxford, Oxford University Press, 2011, xxiii-195 pages.

Second titre de la série (après D. W. Roller, *Cleopatra. A Biography*), cet ouvrage explore l'image de la célèbre sœur du tribun révolutionnaire P. Clodius Pulcher, afin d'en brosser un portrait aussi véridique que possible. La difficulté de l'entreprise éclate dès les pages liminaires, où sont proposés deux arbres généalogiques de celle-ci, un « standard » et celui de D.S. Shackleton Bailey : était-elle la sœur ou la demi-sœur du tribun ? Autant dire qu'écrire une biographie de Clodia, l'une des maîtresses femmes de la fin de la République (avec Servilia, Mucia, Fulvia, Terentia...), avec les sources dont nous disposons était une gageure ; et reconnaissons que l'auteur s'en sort assez bien.

Le premier chapitre commence par la nécessaire déconstruction de sa légende, tissée en premier par Cicéron (avant Catulle), notamment dans le *Pro Caelio*. Par bonheur le même Cicéron, dans sa Correspondance, laisse apparaître une image toute différente de cette amie intime d'Atticus et, à travers les relations de Cicéron avec Caerellia, une tout autre attitude à l'égard de ce genre de veuves libres et indépendantes. L'auteur examine ensuite (chap. 2) la *gens Claudia*, ou plutôt la mythologie familiale (pour une part créée par elle, pour une autre par ses ennemis) qui entourait cette famille patricienne de « grands seigneurs démagogues », comme les appelait joliment J. Heurgon. Ce rapide rappel des grandes figures familiales (l'ancêtre Attus Clausus, puis le Décemvir, Ap. Claudius Caecus et l'impie P. Claudius Pulcher, mais aussi sa sœur Vestale et la vertueuse Quinta Claudia), n'apprendra pas grand-chose au lecteur, sinon qu'il est impossible qu'une telle mythologie familiale n'ait pas influencé la jeune Clodia ; mais dans quelle mesure ? De même, ceux qui ont quelques notions de droit romain pourront lire en diagonale les pages (chap. 3) consacrées aux rapports juridiques entre la richesse familiale et les femmes : lois somptuaires, plus ou moins grande disposition de leur fortune par les femmes mariées selon la nature du mariage, leur statut de matrone ou de veuve... Ce rappel a surtout pour but de souligner que les Romains, les hommes Romains, n'ont jamais été à l'aise avec la capacité juridique de plus en plus grande des femmes à user de leurs richesses, et à en user seules — ce qui fut sans doute le cas de Clodia devenue veuve.

Nous entrons dans le vif du sujet avec les deux chapitres suivants, consacrés aux liens de naissance et de mariage de Clodia : les Claudii Pulchri et les Metelli, deux familles liées à date très ancienne. La disparition prématurée d'un père au demeurant peu présent fit d'Appius, l'aîné de la famille — nombreuse, fait assez rare pour être souligné —, le véritable chef de celle-ci et, à ce titre, c'est sans doute lui qui

géra les biens familiaux. Que Clodia ait été la sœur ou la demi-sœur (ce qui impliquerait qu'elle était *aussi* orpheline de mère) de P. Clodius, il est certain en tout cas qu'il était son cadet de plusieurs années et qu'elle joua peut-être auprès de lui le rôle d'une mère de substitution. Cela expliquerait les liens qui les unissaient, sans qu'il soit besoin de prêter foi aux calomnies de Cicéron, et ses prises de position en faveur de son frère — contre son mari — dans leurs affaires politiques, exposées dans une évocation rapide — et un peu courte de vue, mais ce n'était pas le sujet du livre — des activités de ce frère turbulent. Devenue veuve, Clodia eut ensuite toute liberté pour appuyer les activités fraternelles ; l'auteur n'envisage d'ailleurs pas l'hypothèse récente d'une stratégie familiale, rassemblant la fratrie autour de l'action politique du tribun Clodius. Cela ne signifie pas, pense l'auteur, que, hormis dans les derniers mois de leur union, les relations entre Clodia et son mari Metellus Celer aient été mauvaises, bien au contraire. Elle en voit la preuve dans la demande de Cicéron à Clodia d'intercéder auprès de lui pour apaiser son différend avec Metellus Nepos. Du couple naquit un seul enfant, Metella, dont tout ce que nous savons montre qu'elle suivait les traces de sa mère, par l'indépendance de son caractère et la liberté de sa conduite (elle fut la maîtresse de Dolabella, le gendre de Cicéron).

Les deux derniers chapitres sont de loin les plus intéressants. Intitulés *Palatine Medea* et *Lesbia*, ils rouvrent les dossiers constitués par le *Pro Caelio* et l'œuvre poétique de Catulle. La manière dont Cicéron cherche à anéantir la valeur du témoignage de Clodia, l'examen des relations entre l'orateur et Caelius font l'objet d'analyses fines et serrées, nourries de la recherche la plus récente ; et le développement sur les jardins de Clodia ouvre d'intéressantes perspectives sur leur emplacement, sur les relations postérieures, apaisées, entre Cicéron et Clodia, et propose l'intéressante hypothèse que Cléopâtre y aurait habité lors de son dernier séjour à Rome — ce qui implique qu'il serait distinct du premier, où elle habitait une villa de César. Quant à la Lesbie de Catulle, elle est et elle n'est pas Clodia. Certes l'identification de Lesbie avec Clodia Metelli demeure l'hypothèse la plus probable, mais la constatation sagace que, de l'analyse des poèmes catulliens, ressortent trois portraits de Lesbie — la *puella*, la *domina* et la catin — dont le dernier doit beaucoup à la caricature cicéronienne, éloigne ce portrait littéraire multiforme de la simple réalité et, de ce fait, nous renseigne peu sur ce que purent être les relations entre le poète de Vérone et la grande dame romaine. Car c'est bien ce qu'elle fut, dit l'auteur en conclusion : une femme en vue dans un monde d'hommes peu enclins à l'indulgence à l'égard de ce genre de femmes.

Une bibliographie fournie et à jour, mais presque exclusivement en langue anglaise — d'où l'absence, par exemple, de Ph. Moreau — et un index général clôturent un ouvrage bien documenté, intéressant, qui évite les excès de la mode du *gender*. Le lecteur, qu'il soit historien ou littéraire, y trouvera une synthèse intelligente et honnête de tout ce qu'on peut savoir de sûr ou de probable sur la vie de Clodia, quelques hypothèses intéressantes sur celle-ci et de bons commentaires des principaux textes la concernant.

Paul M. Martin.

Isabelle Cogitore, *Le doux nom de liberté* (Collection « Scripta Antiqua », n° 31) : Bordeaux – Paris, Ausonius – De Boccard, 2011, 343 pages.

Ce beau livre est issu du mémoire d'HDR présenté en 2006 par I. Cogitore. Ce travail, déjà alors d'une grande qualité, se trouve bonifié, élagué qu'il est à présent

de quelques aspects secondaires et enrichi par le mûrissement de la réflexion et par la prise en compte de l'apport le plus récent de la recherche autour de ce sujet. Les limites chronologiques de l'analyse se veulent inscrites dans la période allant de 44 av. J.C. à 180 ap. J.-C., les Ides de mars étant considérées, à juste titre, comme un point de rupture, et le règne de Trajan comme le premier à avoir été perçu par les sources contemporaines comme capable de surmonter l'aporie entre monarchie et liberté. Mais en fait c'est toute l'époque républicaine qui est aussi considérée, non pour tenter la tâche vaine de reconstituer la réalité des luttes menées autour de cette notion selon la tradition, de l'*exactio regum* jusqu'aux guerres civiles, en passant par les luttes patricio-plébéiennes et l'affrontement entre *optimates* et *populares*, mais pour analyser la manière dont la mémoire historique romaine en a rendu compte. La difficulté du sujet consistait à concilier thématique et chronologie. I. Cogitore l'a résolue, avec bonheur, en encadrant par deux parties, en gros, thématiques, une partie centrale plutôt chronologique ; mais son approche est en réalité plus complexe et plus fine que la manière dont nous venons de la décrire sommairement.

La première Partie considère la notion — et non l'idée — de *Libertas* comme étant au centre de dynamiques contradictoires. L'essence même de la *libertas* est d'être « instable, mutable, multiforme et puissante ». Refusant d'en donner une ou des définitions mutilantes, l'auteur préfère l'examiner dans ses aspects dynamiques. Liée aux passions, à la fois *cura* et *cupido*, elle a été perçue par les Romains comme un bien spécifique, politique et moral, objet d'amour, de désir, d'espoir, de regret, fragile, perpétuellement menacé, de l'extérieur, par les forces asservissantes du *regnum*, et de l'intérieur, par son excès même, la *licentia*. Un bien précieux, à défendre ou à (re)conquérir, générateur donc d'action : un moteur de l'Histoire, qui, menacé, peut à tout moment devenir menaçant. Même quand la liberté sera réduite à la *parrhèsia* ou à la liberté de pensée, sous l'Empire, elle conservera cette âpreté exigeante et inquiète, loin de la sérénité philosophique. Cicéron en est évidemment un témoin privilégié ; I. Cogitore a choisi de considérer sa pensée et son action en faveur de la liberté à partir des Ides de mars, conformément aux limites chronologiques qu'elle s'est fixée. On peut le regretter, non seulement parce que le thème de la liberté, sous la forme de la déploration — politique, non philosophique — de la perte de celle-ci, commence bien avant dans la correspondance, mais aussi parce qu'elle passe sous silence quelques passages de discours de l'Arpinate sur la liberté menacée par Verrès, par Clodius, par Catilina : n'est-ce pas dans les *Verrines* qu'elle a trouvé le titre même et la conclusion de son livre ? Cela dit, les pages qu'elle consacre à l'examen de sa correspondance et des *Philippiques* sont parmi les plus fortes de son livre et ne font qu'aviver notre regret d'enfant gâté, qui en demande toujours plus ! Quant aux pages sur Tite Live, elles mettent en valeur l'association, peu remarquée jusqu'alors, entre liberté et égalité chez le Padouan, notamment dans la première décade.

La deuxième Partie, dont la richesse impose que nous en parlions plus longuement, traite des « vicissitudes de la liberté ». Au début de la République sont examinés successivement la chute des Tarquins, la conjuration des fils de Brutus, l'épisode de Porsenna, la parenthèse décemvirale, les trois *adfectationes regni*, la *rogatio Terentilia*, enfin Camille et Scipion. La reconstruction de ce lointain passé républicain, chez Tite-Live, Cicéron, Tacite et Valère Maxime principalement, permet à l'auteur de mettre en évidence les principaux éléments constitutifs de la liberté républicaine : annalité des magistratures, défense ou (re)conquête de la liberté par les armes, sécessions de la plèbe, liens entre *pudicitia* et *libertas*, *prouocatio, potestas tribunicia*... Et les réponses diverses, selon les auteurs, apportées à la question : « Quand la République est-elle née ? » ou plutôt : « Quand

l'historiographie latine fait-elle commencer la République ? » En 509 ? Après les Décemvirs, à la fois auteurs de la loi fondatrice des XII Tables et tyrans déposés violemment ? Ou bien, comme le suggère I. Cogitore à la lecture de Tite Live, au moment de l'affrontement avec Porsenna ? La clarté et la précision des analyses ne souffre de notre part aucune réticence ; tout juste, pour la description livienne des luttes patricio-plébéiennes, l'auteur aurait-elle pu mieux souligner tout ce que l'expression de cette lutte doit à l'anachronisme idéologique qui la voit comme l'équivalent anticipé des luttes entre *optimates* et *populares*.

Celles-ci sont examinées dans le chapitre suivant, qui couvre la période des Gracques à César. L'absence de sources contemporaines et la perte des livres correspondants de Tite Live rendaient l'enquête difficile. Mais une fine analyse comparative de Salluste et de Cicéron met en évidence le fait — au demeurant connu, mais confirmé par une approche nouvelle — que la revendication de la *libertas* était commune à tous les partenaires. Non qu'il s'agisse d'un *topos* devenu vide de sens, comme on l'a parfois prétendu, mais au contraire d'une notion sentie comme si essentielle que chacun voulait l'accaparer. Pour César seul, avec ses deux occurrences du mot *libertas* dans le *Bellum ciuile*, I. Cogitore reste un peu en deçà de ce qu'on attendrait, faute de mettre en valeur l'originalité, chez lui, du couple *libertas-dignitas*. Elle se rattrape avec l'examen, très fouillé, des monnaies antérieures, puis postérieures aux Ides de mars où apparaissent l'effigie ou la légende *Libertas*, et de l'utilisation du terme entre le meurtre de César et la célébration d'Actium, par Cicéron, chez Sénèque le rhéteur et sous Auguste.

Alors qu'en dehors des *RG*, la *libertas* est, dans son acception politique, la grande absente, à quelques exceptions près, du Principat d'Auguste à Caligula, le thème revient avec l'assassinat de ce dernier. Mais la moisson littéraire reste pauvre, même en y incluant les témoignages de Quinte Curce et de Pétrone — dont I. Cogitore choisi d'ignorer, pour tous deux, que l'appartenance à cette période a été récemment remise en cause. Quant à Lucain, si nous tombons d'accord pour voir chez lui en Caton le véritable héros de la liberté, nous sommes moins convaincu par l'idée que la lutte dépeinte contre le *regnum* césarien est celle de la liberté ; les réticences du poète vis-à-vis de Pompée et de son camp font plutôt penser que la liberté n'est déjà plus pour lui, comme il le dit — après Cicéron d'ailleurs —, qu'une *umbra*, fantôme, apparence et que le poignard de Brutus, maintes fois évoqué, vengera bien la liberté, mais ne la fera pas refleurir. En revanche, le glissement sénéquien de la *libertas* politique à la liberté de parole, et pour finir à la liberté intérieure est présenté de manière très convaincante. La résurrection du terme par Galba annonce, en sautant ce qu'on peut en glaner sous les Flaviens, l'utilisation qui en sera faite sous les Antonins, tant sur les monnaies que chez Pline et Tacite, dont les voix, pour être différentes, se rejoignent dans l'association entre *libertas* et Sénat, ultime dépositaire de ce qu'il en reste, après la tyrannie de Domitien.

La troisième Partie est peut-être la plus originale, parce que la liberté s'y fait chair. Intitulée « Les symboles de la liberté », elle commence par recenser les lieux de la *libertas* : maisons de Valerius Publicola, de Sp. Maelius et Manlius Capitolinus (mais pourquoi non de Sp. Cassius, qui servit de parvis au temple de Tellus ?), de Livius Drusus, de Cicéron, de Vestinus ; le Capitole, de Manlius aux césaricides et aux meurtriers de Caligula ; l'Aventin, évidemment ; et, malgré ses avatars, l'*Atrium Libertatis*. Sont ensuite examinés les hommes qui ont incarné ce symbole. Le premier est Caton d'Utique, à qui I. Cogitore consacre d'excellentes pages à montrer comment le lien entre le vaincu de César et la *libertas* n'a cessé de se renforcer à partir de la « guerre de l'écrit » qui fit rage autour de sa mémoire dès 45.

On pourra disputer de tel ou tel détail — quel *Caton* a le plus contribué à asseoir sa légende, celui de Cicéron ou celui de Brutus ? Auquel répliquèrent Hirtius et César ? Était-il prévu que cette réplique fût double ? — ; il n'en reste pas moins que les pages retraçant des liens entre Caton et la liberté, à travers les œuvres célébrant sa mémoire jusqu'à Maternus, comptent parmi les meilleures du livre. Tout comme celles sur les « Libérateurs », notamment autour de la représentation tragique aux jeux Apolliniens de juillet 44. Sans oublier ce qui est dit de Cicéron, « oublié de la liberté ». Un dernier chapitre traite des « princes-citoyens », Drusus et Germanicus, dont la légende semble s'être cristallisée sous Claude, et des empereurs qui sont dits avoir uni enfin principat et liberté, quand sous Nerva, l'adoption — après l'essai avorté de Galba — servit de substitut à la liberté, en rompant avec l'exécrable règle héréditaire, subreptice sous les Julio-Claudiens, avérée sous les Flaviens. Enfin sont évoqués les martyrs de la liberté : Cremutius Cordus, Thraséa Paetus... Mais on retiendra surtout l'excellent développement sur le rôle des femmes « passeuses » de liberté : Arria Maior, Arria Minor, Fannia.

La conclusion, remarquable, étudie notamment le sens des deux expressions : *memoria libertatis* et *nomen libertatis*. Les rappels du passé, « essence de l'esprit romain », ont longtemps fait du souvenir de la liberté une incitation à agir ; et le *nomen libertatis*, qui ne fut pas toujours *dulce*, loin de là, peut être qualifié de « mot qui agit », *a speech act* en somme.

Complété par une bibliographie sans faille, qui va jusqu'en 2010, et par deux index (des sources et des personnes), cet ouvrage, malgré la pénibilité matérielle due au choix éditorial d'une typographie en corps 10, se lit avec bonheur, et il est appelé à faire date. En effet il ne fait pas de doute pour le recenseur qu'il constituera désormais un ouvrage de référence, appelé à remplacer celui, vieux de plus d'un demi-siècle, de Ch. Wirszubski.

Paul M. Martin.

Plutarch, *Caesar*, translated with introduction and commentary by Christopher Pelling (Clarendon Ancient History Series) : Oxford, Oxford University Press, 2011, xix et 519 pages, 8 cartes.

Spécialiste de Plutarque (il a notamment publié en 1988, la *Vie d'Antoine* dans la même collection et, en 2002, *Plutarch and History*, London & Swansea), Chr. Pelling propose ici un abondant commentaire de 370 pages, précédé d'une Introduction de 76 pages et d'une traduction originale. Selon l'usage de la collection, le texte grec en est absent ; pour l'essentiel, l'auteur se fonde sur l'édition Ziegler chez Teubner.

Comme les lecteurs francophones sont plus familiers de l'édition de la C.U.F. (Flacelière-Chambry), nous avons jugé utile de signaler les lieux où l'éditeur s'en écarte, et d'abord par l'ajout, en tête, du fragment tiré de Zon., 10, 11 relatif à sa naissance — prétendument par « césarienne » — d'où il aurait tiré, selon certains, son *cognomen*. L'éditeur considère en effet, après Niebuhr et Ziegler *(contra* Flacelière, 130) et à juste titre à notre avis, que la *Vie de César* de Plutarque, comme celle de Suétone d'ailleurs, comporte une lacune initiale, puisque toutes deux la font commencer à 16 ou 17 ans, sans les habituelles mentions, entre autres, de l'ascendance du personnage. Voici les autres variantes de texte : 5, 2 (leçon de Ziegler) ; 20, 7 (leçon de Madvig) ; 22, 1 (leçon de Xyl.) ; 26, 6 (-βαλλε Pelling : -βαλε *codd.*) ; 42, 1 (*lac. susc.* Flacelière) ; 44, 10 (Κράσσιν *codd.* : Κράστιν- Flacelière) ; 55, 2 (<...> *add.* Ziegler Flacelière) ; 63, 2 (*hēmérinous* Pelling :

<*an*>*ēmérous* Ziegler Flacelière). Cela fait peu au total, et les deux propositions originales de l'éditeur (26, 6 ; 63, 2) sont intéressantes, surtout la première, qui a l'avantage de mettre le texte de Plutarque en accord avec celui de César.

Quant à la traduction, sans nous prononcer sur les qualités stylistiques de celle-ci, nous reconnaîtrons qu'à maintes reprises, celle-ci, toujours justifiée dans le commentaire, nous a paru plus précise et plus exacte que la traduction française de la C.U.F. C'est le cas notamment en 6, 1 & 3 ; 14, 2 ; 23, 5 ; 26, 7 ; 29, 1 & 6 ; 31, 2 ; 32, 8 ; 33, 4 ; 35, 1 ; 45, 9 ; 49, 2 ; 62, 7 ; 63, 7 ; 66, 1 ; 67, 2 ; 69, 2.

L'Introduction note d'abord l'indifférence de Plutarque à l'actualité romaine : alors que la *Vie de César* fut écrite à l'époque de l'expédition de Trajan en Dacie, Plutarque ne rapproche nulle part le dessein de César en 44 de sa réalisation contemporaine partielle. Après une utile mise au point sur le genre biographique dans l'Antiquité, l'éditeur pointe un autre silence inhabituel : celui de la voix morale de Plutarque, qui, normalement, aurait dû condamner explicitement l'image de tyran démagogique qu'il donne de César. L'aurait-il fait dans un parallèle entre Alexandre et César ? Ce parallèle a-t-il été perdu ? L'éditeur ne le pense pas ; entre autres arguments, il signale qu'Appien en fait un, fort conséquent, comme s'il tenait à combler une lacune de Plutarque. En tout cas, cette absence de jugement moral fait de cette *Vie* l'une des plus « historiques », au sens où Plutarque s'abstient de tout commentaire personnel sur les faits qu'il narre. L'éditeur justifie ensuite le choix du couple Alexandre-César, plutôt qu'Alexandre-Pompée, de manière très convaincante ; tout juste aurons-nous quelque réticence devant l'affirmation que César louchait moins vers Alexandre que Pompée, car nous pensons que Pompée pratiquait plutôt l'*imitatio Alexandri*, et César plutôt l'*aemulatio*. La partie consacrée aux sources de Plutarque, dont même les plus secondaires sont traquées avec acribie, est exemplaire ; en particulier, l'éditeur montre de manière éclatante, ici et au long de son commentaire, tout ce que le texte de Plutarque doit à l'ouvrage perdu de Pollion, à partir de l'année 60. On le savait, assurément, mais, en pointant les moindres détails qui proviennent de cette source privilégiée, l'éditeur renouvelle nos connaissances sur le sujet. Certes, on ne prête qu'aux riches, et certaines données attribuées par Pelling à Pollion pourraient provenir, directement ou non, de César, mais, dans l'ensemble, la démonstration est convaincante. Intéressant aussi, le développement sur la manière dont Plutarque travaillait, au moyen de *memorandum(s) (hypomnēmata)* qu'il rédigeait à partir de ses sources, voire en se servant de *Vies* antérieurement rédigées par lui. Après avoir rassemblé son matériel de sources, Plutarque procédait à l'élaboration de son texte de manière à donner la plus grande fluidité possible à sa biographie : d'où des altérations de séquences, des contractions, des transferts, des recréations ou même parfois des reconstructions personnelles. Sa vision de la vie politique romaine à la fin de la République, fondée sur les stéréotypes grecs, est la même qu'il développe dans ses autres *Vies* portant sur la même époque (des Gracques à César) : une sommaire bipolarisation conflictuelle entre *dēmos*, sur lequel s'appuie César, et *oligoi*, ses ennemis ; les spécificités romaines, comme la clientèle ou les liens d'*amicitia*, s'en trouvent gommées. Le dessein monarchique de César, depuis le début de sa carrière, ne fait aucun doute pour Plutarque, et son pouvoir fut bien « une tyrannie avérée », mais non selon le modèle platonicien, car la clémence de César, son souci du peuple, sa générosité, son refus d'être entouré de gardes ne coïncident pas avec l'image classique du tyran grec. La dernière partie de l'Introduction offre une intéressante comparaison entre Plutarque et Shakespeare ; même si un lecteur francophone a moins de raisons de s'y intéresser de près, il est piquant de noter que le dramaturge anglais, qui ne connaissait Plutarque qu'à travers la traduction anglaise... de la traduction française d'Amyot, a réalisé le miracle de retrouver,

au-delà de l'édulcoration due à ce double filtre, la force et parfois la littéralité même du texte grec. S'il fallait une preuve du génie de Shakespeare...

Le commentaire, dont nous avons déjà un peu parlé, tout en confirmant par le détail les données de l'Introduction, apporte d'autres éclairages. En particulier, l'éditeur souligne souvent comment le parti pris biographique conduit ici Plutarque à écarter ou à résumer des événements, des séquences, des considérations politiques ou psychologiques qui trouvent naturellement leur place dans d'autres biographies de contemporains écrites par lui : Pompée, Cicéron, Brutus, Antoine, Caton le Jeune..., afin que l'attention du lecteur se focalise sur César seul. Mais le principal mérite de ce commentaire est son exhaustivité : conçu théoriquement pour des « étudiants avancés » — doctorants, dirons-nous, ou M2 sérieux — comme tous les ouvrages de cette collection, il sera en réalité une aide précieuse aux universitaires patentés, qu'ils soient littéraires ou historiens. Les premiers y trouveront maintes références aux auteurs épiques, dramatiques et philosophiques grecs — qui attestent de l'immense culture de Plutarque ; les seconds apprécieront de voir discutées, soupesées, comparées les différentes données et versions conservées (César, Cicéron, Appien, Dion Cassius, Valère Maxime, Nicolas de Damas...) ou perdues (Pollion, Tite-Live...) des événements de la vie de César, jusque dans les moindres détails — ce qui fait de cet ouvrage une mine exceptionnellement riche en renseignements et en références. La bibliographie, très à jour, est sans faille, même si l'on relève quelques absences, voulues ou non (L. Bessone et L. Canfora, par exemple), et même si l'auteur n'a pu faire son miel de l'ouvrage de L. Gagliardi, paru trop récemment, sur l'*imbroglio* juridique des années 52-50. Un index des noms et un autre, général, clôturent un livre qui sera au moins, sinon plus, utile et précieux tant aux latinistes et aux historiens spécialistes de César qu'aux hellénistes spécialistes de Plutarque.

Avec humour, l'éditeur explique dans sa Préface pourquoi ce livre a mis quelque trente années à paraître. Le résultat en valait la peine !

Paul M. Martin.

Yves Perrin (dir., avec la collaboration de Manuel de Souza), *Neronia VIII : Bibliothèques, livres et culture écrite dans l'empire romain de César à Hadrien* (Collection « Latomus », n° 327) : Bruxelles, Latomus, 2010, viii et 399 pages, figures.

Cet ouvrage renferme les actes du huitième colloque organisé par la *Société internationale d'Études néroniennes* (SIEN). La rencontre a eu lieu à Paris, du 2 au 4 octobre 2008, à la Sorbonne et à la Bibliothèque nationale de France, et son thème était : « Bibliothèques, livres et culture écrite dans l'empire romain de César à Hadrien ». L'organisateur était Y. Perrin, qui a rédigé l'avertissement et l'introduction de ces actes. Il y explique que les colloques *Neronia* s'efforcent, depuis leur création, de réunir des spécialistes à la fois provenant d'un nombre varié de pays et agissant dans des disciplines diverses (histoire, archéologie, philologie etc.). Quant au présent colloque et à ses actes, ils ont pour objectif d'approfondir les recherches menées jusqu'ici sur les bibliothèques et sur les livres, dans un cadre géographique (l'empire romain) et chronologique (l'époque de César à Hadrien) déterminé et par rapport à la problématique plus vaste de la culture livresque et de la culture écrite. L'époque considérée se caractérise en effet par une production écrite importante et par le fait que « l'écriture est, pour la première fois, mise au service d'une administration unique, et la culture écrite diffusée dans l'ensemble de l'oikoumène » (p. 8).

Une première série de contributions porte sur « Les édifices et leurs fonds. Écrire, éditer, diffuser ». M. Nicholls étudie la dichotomie *Bibliotheca Latina Graecaque* et « The possible division of Roman public librairies by language » (observant qu'il n'est pas certain que les collections latines et grecques aient été conservées séparément), et M. Sève, les « Dimensions des livres et locaux de conservation dans les bibliothèques antiques » (diamètre des livres, méthodes et capacités de rangement, ampleur des collections). R. Meneghini passe en revue les différentes bibliothèques publiques de Rome (« Le biblioteche pubbliche di Roma nell'alto impero »). G. Coqueugniot analyse « Les motivations des fondateurs de bibliothèques dans les provinces orientales de l'empire » (avec une attention particulière portée aux bibliothèques de Xénophon à Cos, de Pantainos à Athènes, de Celsus à Ephèse et de Nysa). J. Bergemann (« Die Hadriansbibliothek in Athen ») considère que le style du bâtiment se trouve à mi-chemin entre le classicisme et une culture « romantique » du souvenir. J.-M. Croisille étudie « L'*instrumentum scriptorium* dans la peinture romaine » (*tabellae*, *uolumina*, *stilus*, *calamus* etc.). O. Pecere (« Il manoscritto dell'autore latino : un sondaggio ») rappelle ce qu'on peut savoir des manuscrits autographes des auteurs. P. Fioretti (« Libri d'uso e scritture informali ») étudie les écritures courantes, visibles sur des papyrus, T. Dorandi, les « Pratiques d'écriture et de copie dans la bibliothèque de Philodème à Herculanum », J.-Chr. Jolivet, les « Philologues et commentaires alexandrins à Rome » (le degré de connaissance de cette philologie et les moyens de sa diffusion à Rome), O. Devillers, « La réception des *Lettres à Atticus* sous Néron » (large diffusion, peut-être pour proposer les guerres civiles comme un contre-modèle). G. Rocca-Serra examine, sous le titre « Pas de chagrin pour les livres détruits... », le rapport de Galien aux livres et la bibliothèque du poète Perse.

Une deuxième série de contributions porte sur « Écriture et société. Usages et rôles de l'écrit dans l'empire ». G. Minaud examine « Les livres de compte privés et le droit romain au temps de Néron » (matérialité et utilisation de ces livres), M. Ducos, « La diffusion du savoir juridique sous le principat » (littérature savante et ouvrages utilitaires), J.-Y. Guillaumin, « Le livre gromatique du Haut-Empire » (contemporain de l'encyclopédisme d'un Pline l'Ancien), M. de Souza, « L'utilisation de livres dans les rites romains » (existence de ces livres et intégration au processus rituel), L. Troiani, « La biblioteca del giudaismo ellenistico » (culture d'un Luc ou d'un Paul), A. Béranger, le thème « Gouverneurs de province, bibliothèques et archives » (ressources écrites à la disposition des sénateurs et utilisation de ces ressources), Y. Le Bohec, « L'écrit au sein de l'armée romaine, du I^er^ au III^e^ siècle de notre ère » (analyse de divers textes pour l'exercice du commandement), J.-M. Blásquez Martínez, les « Miliarios de Nerón en Hispania » (leur nombre permet de parler d'un intérêt important de l'administration pour l'Espagne), C. Cavallo, le thème « Donne e cultura scritta nel mondo romano da Cesare ad Adriano » (enquête sur les attestations de cette culture), E. Perrin-Saminadayar, les « Bibliothèques publiques et bibliothèques privées athéniennes (I^er^ siècle av. J.-C. – II^e^ siècle ap. J.-C.) » (article surtout consacré au statut de la bibliothèque de Pantainos). E. Grzybek enquête sur « Domitien et ses obélisques à Rome et à Bénévent » (du point de vue du rapport de Rome à la culture écrite étrangère).

Une troisième partie est consacrée au « Statut de l'écrit ; Culture écrite, culture orale, culture figurée ». S. Stucchi aborde la question des lectures publiques (« Il ruolo delle *recitationes* nella circolazione della cultura nel I sec. d. C. ») en se fondant sur le *Satyricon* de Pétrone, G. Galimberti Biffino, le thème « Oralité et écriture dans la circulation littéraire », en s'appuyant sur le cas de Pline le Jeune. F. M. Prokoph analyse « L'intérêt biographique et son passage de l'oral républicain

à l'écrit impérial » (étude des étapes de ce passage), L. Lefèbvre, « L'*optimus princeps* et les lettres » (rapport du souverain avec la culture écrite et les études libérales). K. Vossing envisage les rapports entre l'activité déclamatoire et le pouvoir (« Der Kaiser und die Deklamationen »), avec en particulier le problème de la déclamation sur le tyran. C. Deroux s'attache à « La plus petite bibliothèque privée du monde romain : la *cista* de Cordus (Juv., *Sat*., III, 206-207) » (illustration de la réalité historique et sociologique du pauvre que la lecture attirait, mais auquel les moyens manquaient). L. Takacs mène ses investigations sur le contenu de la bibliothèque de Perse (« The Library of Persius »), dont le contenu confirme l'importance de la présence de Chrysippe au temps de Néron, Ph. Rodriguez pose la question : « Une bibliothèque ouverte au public à Oxyrhynchos ? » (hypothèse de l'existence d'une bibliothèque dans cette ville). M. Hadas-Lebel analyse « La figure de Néron dans l'histoire et la tradition juives » (présence notamment du thème de *Nero rediuiuus*). F. Galtier traite le thème « Historiographie tacitéenne et représentations tragiques » (dans le cadre d'une culture visuelle romaine). L. Castagna (« Seneca, i libri, la cultura ») évoque le rapport personnel complexe de Sénèque avec ses *uolumina*. G. Sauron (« La bibliothèque de Celsus à Ephèse : étude de sémantique architecturale et décorative ») propose de voir dans le monument une évocation du destin de Celsus.

L'ouvrage se termine par des Conclusions présentées par G. Cavallo et constituant la synthèse des communications et des débats de la fin du colloque.

Gérard Freyburger.

David J. Mattingly, *Imperialim, Power and Identity. Experiencing the Roman Empire* : Princeton – Oxford, Princeton University Press, 2011, 342 pages.

Ce livre intelligent et même brillant, écrit par un archéologue connu, donne le texte de quatre conférences qui ont été prononcées aux États-Unis, à la Tufts University, et qui sont entrelacées avec des textes d'anciens articles remaniés. Il est structuré autour de quatre thèmes qui font neuf chapitres et qui ont une unité, puisqu'ils étudient les rapports qui se sont établis entre le pouvoir impérial romain et l'identité des provinciaux. Cette unité est exprimée dans une introduction intitulée « My Roman Empire » (p. xvii suiv.). Les qualités de l'auteur et du livre, et en outre son propos qui se veut explicatif, pédagogique, entraînent par nécessité des discussions et des débats. Le premier thème abordé, « Impérialismes et colonialismes », pose la question de la « romanisation » (p. 38 suiv. ; mais on retrouve ce sujet tout au long du livre). Et l'auteur arrive à une conclusion que nous approuvons sans restrictions (p. 271) : ce mot ne doit pas être conservé, car il n'est pas applicable à l'Antiquité. En effet, il est ambigu parce qu'il désigne un processus et son résultat. Et, en outre, la réalité qu'il prétend recouvrir n'a jamais existé ; il relève donc de l'anachronisme et, de fait, il a été inventé au moment où le colonialisme se diffusait, pour établir une sorte de parallèle entre les entreprises des Romains et celles des Européens du xix^e^ siècle. Nous aimerions rappeler une phrase oubliée par David Mattingly et qui est due à Ronald Syme : « The term "Romanization" ... is ugly and vulgar, worse than that, anachronistic and misleading. "Romanization" implies the execution of a deliberate policy. That is to misconceive the behavior of Rome » (voir notre article, « Romanisation ou romanité », *REL*, 86, 2008, p. 127-138, qui se fonde notamment sur G. Alföldy, *Romanization. Grundbegriff oder Fehlgriff* ? dans *Limes XIX*, édit. Z. Visy, 2005, Pécs, p. 25-56). Une deuxième partie, « Le pouvoir », est divisée en deux sections, la première établissant un parallèle

entre impérialisme romain et colonialisme européen. Ici, nous n'approuvons pas le recours aux ouvrages d'Abdallah Laroui, en particulier à son *Histoire du Maghreb*, 1982. Il nous paraît difficile d'en faire un « key moment » de l'historiographie (p. 59). Ce personnage, sans aucun doute estimable, est à l'origine un agrégé d'arabe, devenu un philosophe, qui utilise l'histoire sans recourir aux sources et surtout sans avoir une connaissance suffisante de la bibliographie. Ce sont ces faiblesses qui expliquent que les auteurs de la *Bibliographie analytique de l'Afrique Antique* n'ont pas recensé ses publications (n. 37, p. 60). En fait, si l'on veut comprendre l'historiographie « coloniale », il faut d'abord distinguer des travaux d'érudition et des travaux à but idéologique, plus ou moins conscient d'ailleurs. Ainsi René Cagnat était partisan du colonialisme comme on peut le voir à la lecture de ses carnets (F. Baratte, *Le voyage en Tunisie de R. Cagnat et H. Saladin*, Paris, 2005, 560 p.). Il n'en reste pas moins qu'il a été un grand érudit et son *Armée romaine d'Afrique* (2e édit., Paris, 1913) peut être mise entre toutes les mains. Comme disent nos amis anglo-saxons, « il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain ». Ensuite, dans les travaux influencés par le colonialisme, il faut distinguer suivant les pays concernés : l'Algérie a été conquise en 1830, la Tunisie en 1881, la Libye en 1911 et le Maroc en 1912 ; et ils avaient des passés différents. Pour le Maghreb des Français, il faut établir une coupure. Jusqu'en 1919, les « colonialistes » vantaient le succès des Romains, préfiguration du succès des Européens. En 1919, Jérôme Carcopino publia un article fondamental (« L'insurrection de 253 », *RAf*, LX, 1919, p. 369-383), un vrai « key moment », lui, dans lequel il déclarait au contraire que les Africains n'avaient pas été et pas pu être « romanisés » car ils étaient d'éternels révoltés. Il avait établi une liste de désordres qui a été reprise par divers auteurs, J. Lassus, H. Pavis d'Escurac et M. Le Glay, entre autres. Quarante ans plus tard, Pietro Romanelli allait dans le même sens (*Province*, Rome, 1959). Curieusement, ce point de vue a été repris par des auteurs « postcoloniaux » qui se sont bien gardés de citer ces précédents. David Mattingly avait, dès son introduction, défendu le point de vue des « postcoloniaux », considérant qu'il était juste et normal. Il a eu la main moins heureuse, il est vrai, en faisant l'éloge du colonel Khadafi qui aurait prononcé un discours essentiel pour l'archéologie au Maghreb, « a major policy speech » (p. 66) — ce paragraphe a été écrit avant l'hiver 2011. Passons. Nous référant à une remarque encore inédite de Mme Coltelloni-Trannoy lors de sa soutenance d'HDR, nous dirions volontiers que l'idéologie postcoloniale est aussi dépassée que l'idéologie coloniale et qu'il est temps d'ouvrir une nouvelle ère en quelque sorte « post-postcoloniale », et en fait débarrassée de préjugés encombrants. Un deuxième chapitre de cette deuxième partie traite d'un sujet peu banal, car David Mattingly pense qu'il y a eu une attitude particulière des Romains à l'égard des provinciaux dans le domaine sexuel. On y trouve exprimés bien des fantasmes. L'auteur s'y appuie surtout sur les travaux des modernes, notamment Foucault et Young ; les anciens ne sont que peu et tardivement sollicités (il faut attendre la note 83 pour voir apparaître Apulée ; Martial et Tacite sont mentionnés, plus loin et peu). La fréquentation des inscriptions africaines et des textes nous a poussé à une conception quelque peu différente. Les Africains étaient considérés comme des Romains, et il est difficile de trouver des « Romains » qui aient pu se vanter d'avoir abusé des femmes « africaines ». Bien au contraire, de nombreuses inscriptions montrent la formation de couples « mixtes », avec le mari d'onomastique africaine et l'épouse de culture italienne. De plus, les Africains, comme la majorité des Romains, avaient de la vie sexuelle une conception très proche de celle qui avait cours dans l'Europe du milieu du xixe siècle : les parents s'aiment et les enfants les aiment. Certes, les hommes ont plus de liberté que les femmes et ils peuvent aller au lupanar, mais à condition de ne pas en abuser : il faut

rester maître de son corps. L'épigraphie se trouve bien loin de Foucault, à moins que ce ne soit l'inverse, ce qui serait dommage pour Foucault. Le troisième thème, les ressources, en fait l'étude des rapports entre la production et l'impérialisme, pose un problème que nous pensions résolu, la nature de l'économie antique. Deux écoles se sont affrontées dans le passé, les uns tenant pour l'archaïsme et les autres pour le modernisme. David Mattingly (p. 125) partage l'avis des premiers, et il va même plus loin, reprenant, sans le citer dans sa bibliographie, le point de vue d'Albert Deman, qui avait défini l'économie romaine comme « sous-développée » (*ANRW*, II, 3, 1975, p. 3-97). Mais il faut relire là-dessus les pages écrites jadis par Jean-Marie Lassère (*RÉA*, 81, 1979, p. 37-53), qui montre l'énorme part d'anachronisme qui entre dans un telle conception. L'économie romaine n'était ni moderne ni archaïque, encore moins sous-développée ; elle était simplement romaine, c'est-à-dire qu'elle avait une originalité qui n'est pas réductible aux modèles actuels ou à d'autres modèles du passé. Nous ne croyons pas non plus que l'État ait joué un grand rôle dans le développement de la prospérité ; l'empereur se préoccupait davantage des domaines régaliens que de la nourriture des paysans. À part ces points, on trouve d'intéressantes études sur le paysage, sur les mines, en particulier sur l'extraction du cuivre de l'actuelle Jordanie. Le quatrième thème traité par David Mattingly intéressera les Français, car il s'agit de « l'identité », sujet qui a donné matière à débat dans leur pays en 2011. La culture, dit l'auteur, est elle aussi soumise à l'impérialisme et il faut renoncer au mot de « romanisation » ce qui, nous l'avons dit, suscitera une approbation croissante. On revient sur le sujet de la famille dans le dernier chapitre, qui propose une lumineuse étude des tombes de Ghirza, site connu de Tripolitaine ; on retrouve là l'archéologue de haut niveau. Ce tour d'horizon d'un vaste sujet se termine sur une conclusion peu contestable : l'impérialisme romain fut très complexe et très varié. Bien illustré, cet ouvrage très riche se termine par une bibliographie et un index. Et pour conclure nous ne pouvons que redire nos mots d'introduction ; rempli de qualités et, ce qui est rare, très riche d'idées, il ne peut que susciter d'autres idées.

Yann Le Bohec.

Laurent Lamoine, *Le pouvoir local en Gaule romaine* (Collection « Histoires croisées ») : Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009, 468 pages.

Issu d'une thèse de doctorat, cet ouvrage est destiné à étudier le cadre dans lequel s'est effectuée la municipalisation des Gaules au contact de Rome entre le II^e^ siècle av. J.-C. et le III^e^ siècle ap. J.-C. Comme l'auteur le souligne, ce travail se trouve au carrefour de l'histoire politique, institutionnelle et sociale. Il prend comme bases l'ensemble des inscriptions intéressant la vie locale sous l'aspect de l'exercice du pouvoir. Il étudie les relations entretenues entre le modèle municipal romain et l'organisation politique gauloise dans le cadre chronologique annoncé.

Cet ouvrage est divisé en trois parties étudiant successivement la magistrature supérieure gallo-romaine, la recherche du substrat institutionnel gaulois en posant la question de l'évaluation de l'étendue de la puissance publique. Tout repose sur le grand sérieux scientifique du travail accompli. La recherche documentaire est approfondie, bien rassemblée, utilisée avec précision et intelligence ; elle est définie dans son utilité : les inscriptions, mais aussi la littérature et le droit (dans une moindre mesure, car ce travail est essentiellement à base épigraphique). La présen-

tation des documents répond à toutes les règles nécessaires aujourd'hui. On ne peut que louer la facilité de lecture qui est ainsi apportée.

La bibliographie est vaste, comportant les titres des ouvrages les plus récents et les mieux à même d'apporter des éléments de réflexion, mais sans négliger les grandes recherches du passé. Son utilisation est efficace tout au long du travail. Le souci pédagogique et pratique est partout présent avec des *indices* utiles (dont toutes les références aux documents cités). Il est renforcé par le souci d'intégrer le commentaire des documents les plus importants au sein de l'étude entreprise dans le texte lui-même au lieu d'en faire, comme cela se pratique, une annexe finale. Cet effort pour rendre clair un sujet d'étude complexe est bien marqué par le soin pris à placer dans chaque partie une introduction et une conclusion développées.

Les résultats auxquels Monsieur Lamoine aboutit sont précieux quand il s'agit de définir le degré d'intégration des Gaulois dans la romanité. Ses conclusions renforcent ce qui était déjà soupçonné : il faut interpréter les institutions en ne négligeant pas les précédents gaulois et les modèles italiens. Partout dans les provinces ont subsisté des habitudes locales de gouvernement, mais seulement à partir du moment où elles pouvaient s'inscrire sans difficulté dans la nouvelle organisation municipale issue de celle des villes d'Italie. L'exemple le plus net est probablement celui de la questure municipale qui apparaît comme l'héritière d'une institution gauloise.

La première partie établit un état des lieux concernant la magistrature supérieure gallo-romaine qui regroupe les magistrats supérieurs de la cité, les curateurs des cités, les prêtres de la fédération des Trois Gaules en particulier. Cette courte partie, introductive, n'apporte pas de nouveauté ; sa conclusion montre bien comment l'adoption du système municipal romain est liée à la possibilité d'intégrer les milieux du pouvoir.

Afin de donner l'orientation la plus précise à son travail Monsieur Lamoine fait une brève étude de la magistrature gallo-romaine à travers le *cursus honorum* local. Cette nouvelle introduction conduit à aborder les chapitres les plus importants intéressant la recherche du substrat institutionnel gaulois. Avec clarté et précision, sont étudiés les différents degrés qu'occupent les magistrats locaux durant leur carrière en cherchant ce qui peut rester de gaulois à travers l'appellation romaine des magistratures. Il en est ainsi du titre de *princeps*, juxtaposé à un *cursus honorum* et résumant l'ensemble d'une carrière, mais aussi pouvant simplement signifier « grand notable » en reconnaissant un caractère éminent. Cette réflexion est accompagnée de l'étude épigraphique des 12 exemples recueillis de Gaule transalpine et chevelue et, en comparaison, des 3 de Cisalpine. Ce sont des princes-guerriers presque toujours partisans de Rome et perdant, à partir du IIe siècle, leur caractère guerrier. Comme le prouvent quelques sépultures, ces princes peuvent conserver des usages aristocratiques gaulois (luxe des objets, torque de bronze...). Ces *principes* gardent leur prééminence dans la romanité.

Le substrat institutionnel gaulois comprend aussi, et de façon normale, l'étude des vergobrets, des préteurs et l'ensemble de ceux qui sont appelés *magistri*. Les vergobrets sont connus au nombre de 10 (le dernier au IIe siècle ap. J.-C.) ; en tant qu'héritiers de la puissance royale ; ils gardent une importance dans la cité, mais leur nombre connu indique bien leur perte d'influence et le glissement qui se produit au bénéfice des magistratures municipales comme la préture, présente dans une vingtaine d'inscriptions. Quant aux *magistri* ils peuvent représenter, comme chez les Helvètes, la magistrature suprême. Monsieur Lamoine en tire quelques conclusions : la magistrature suprême locale, quel que soit son nom, est une fonction puissante et dispensatrice de dignité ; elle permet d'intervenir dans tous les espaces publics et de provoquer des phénomènes d'intégration, sinon d'accultu-

ration. La réalité est que les royautés gauloises ont disparu, remplacées par le principat romain.

À l'autre bout de l'échelle se trouve la questure, à qui est réservée un chapitre. L'auteur en établit la liste. Les 63 documents épigraphiques permettent de définir la caractère financier de cette magistrature, qui n'est pas répartie également dans l'espace gaulois (Narbonnaise, Aquitaine, Lyonnaise orientale en particulier). Cette magistrature a été, pour l'auteur, facilitée par le substrat gaulois de l'arcantodan dont les mentions sont cependant très rares.

Dans la troisième partie est étudiée l'étendue de la puissance publique, de la *potestas* des magistrats municipaux dans les cités des Gaules. Le dossier des lois municipales est rapide et assez banal. Le dossier italien, s'appuyant sur des inscriptions et des extraits littéraires, et le dossier gallo-romain sont plus développés, mais sans apporter, à travers une étude minutieuse pourtant, beaucoup d'éléments nouveaux. Il est normal de conclure que l'ensemble des éléments rassemblés ne permet pas « de trancher nettement [ni] de mesurer, avec précision, l'étendue de la puissance des magistrats municipaux des Gaules ». Le dernier chapitre a trait au maintien de l'ordre et au rôle des magistrats municipaux dans ce domaine. La documentation est rare et lacunaire (5 inscriptions témoignant de morts violentes). Elle pose le problème de l'utilisation des milices et de la place des *iuuenes* face au brigandage et à l'insécurité, mais aussi du rôle joué par des préfectures spécialisées — en particulier la préfecture des vigiles de Nîmes — qui se placent, dans la carrière, avant le quattuorvirat. D'autres cités offrent des corps particuliers et spécifiques. Il est aisé de comprendre que ce sont les acteurs les plus proches des événements qui interviennent.

À ce propos, l'auteur entame une bonne étude du *gutuater*, « prêtrise traditionnelle pour une reprise en main » présente au I^er^ siècle, mais aussi dans la seconde moitié du II^e^ siècle. En réalité, les élites gallo-romaines réinvestissent peu à peu le monde religieux traditionnel. Mais il est bon de souligner, comme le fait Monsieur Lamoine, qu'il ne s'agit pas d'une résurrection des Gaules d'antan.

Dans sa conclusion, l'auteur reprend les points fondamentaux de sa réflexion : le temps long, l'interpénétration, un objectif d'efficacité de l'administration, l'interrogation des images, le rôle privilégié du prince sans qu'il puisse éviter tous les conflits. À vrai dire, dans le courant de son travail l'auteur n'a pas toujours mis en évidence ces points, en particulier l'interrogation des images, l'exercice le plus délicat. D'un point de vue général on aurait pu espérer un plan plus strict et des parties plus équilibrées. Cependant l'œuvre est importante par le soin mis à rassembler et à donner au lecteur les éléments matériels nécessaires. L'épigraphie est heureusement mise à contribution. Elle a permis le rassemblement d'un *corpus* de grande ampleur qui ne peut qu'apporter au lecteur réflexion et interrogations au-delà de celles de l'auteur, ce qui est l'essentiel pour l'évolution de notre compréhension du monde gallo-romain.

Jean-Pierre Martin.

William V. Harris, *Rome's Imperial Economy. Twelve Essays* : Oxford, Oxford University Press 2011, 370 pages.

Ce livre est constitué par douze articles dont onze ont déjà été publiés, notamment dans des revues prestigieuses (*Journal of Roman Studies* et *Memoirs of the American Academy in Rome*) ou des ouvrages de même renommée (*Cambridge Ancient History* et *Cambridge History of the Greek and Roman World*). Chaque

reprise est suivie par quelques mots de commentaires, de mise à jour. C'est dire qu'il ne faut pas s'attendre à trouver une histoire continue et complète, traitant tout le sujet, mais à des séries de notices qui l'illustrent et qui ont été regroupées sous six rubriques. Dans l'introduction, l'auteur commence par justifier son plan (que nous allons voir, et qui est logique) puis il relève des problèmes qui restent à résoudre et qui font de ce livre « *an unfinished business* », comme il le dit avec une louable modestie. La première partie est consacrée aux « structures », mot qui n'engage pas beaucoup. Sous ce titre, l'auteur aborde deux thèmes point trop liés entre eux, le concept de classe et la pauvreté (c'est ce dernier qui est l'inédit). Il pense qu'il n'est pas heureux d'utiliser la notion de classes pour comprendre la société qui a évolué dans l'empire romain. En revanche, ce monde a favorisé le développement de la pauvreté, surtout dans les provinces ; certes, les statistiques manquent, mais beaucoup d'exemples se trouvent dans la documentation. À notre avis, la situation était plus complexe : la société impériale était une société à la fois de classes et d'ordres ; de classes si l'on accepte de donner un sens simple à ce mot (groupe défini par des critères de richesses), et d'ordres, ce qui ne pose pas de problème (ordre sénatorial, ordre équestre, ordre des décurions...). Par ailleurs, si certaines personnes se sont appauvries, d'autres se sont enrichies. La deuxième partie est consacrée aux inévitables esclaves, et elle aussi compte deux articles qui paraissent faire le tour de la question puisque l'un étudie le commerce des esclaves, et l'autre leur démographie, leurs origines et les moyens de s'en procurer. Harris pense qu'il convient d'étudier de manière privilégiée les relations de travail, et il croit que ces êtres humains et inférieurs étaient plus nombreux qu'on ne l'a dit. Certes, il note bien que, là également, les statistiques font défaut, mais il s'appuie sur le cas de Pergame rapporté dans une remarque incidente de Galien pour étayer son point de vue. Les études consacrées à l'Occident, notamment à l'Afrique (St. Gsell, que nous approuvons) et à la Gaule (A. Ferdière, que nous approuvons également sur ce point), concluent qu'ils ne représentaient guère plus de 10 % de la main d'œuvre ; et l'Italie, qui a failli crouler sous leur nombre au temps de Spartacus, semble avoir suivi ce modèle sous le Principat. Après l'inévitable salut à l'*Ancient Economy* de Moses Finley, l'auteur aborde sa troisième partie qui est intitulée « Production » et qui comprend elle aussi deux articles consacrés à deux types d'objets, les lampes en terre cuite et l'*instrumentum domesticum*. Il remarque que les mécanismes des échanges présentaient davantage de complexité qu'on ne l'a dit, et qu'il faudrait examiner de nouveau le coût des transports par voies de terre. C'est dans une quatrième partie plus fournie, composée de trois articles, que ces questions de commerce sont davantage développées. Après un passage de synthèse très générale, qui couvre les années 70 à 192 de notre ère, années choisies par commodité car elles n'ont aucun sens pour l'histoire économique, il passe à un exemple précis, le rôle du Pô dans les activités d'échanges. Une autre question très importante se trouve posée au chapitre 9, dernier de cette partie : quel fut le rôle du pouvoir politique dans le développement du commerce ? La réponse paraît sage et équilibrée : il ne faut pas surestimer les interventions des empereurs dans ce domaine, comme d'ailleurs dans le domaine économique en général. Plus réduite (un chapitre), la cinquième partie est sobrement intitulée « Money ». L'auteur y mentionne le développement important à ses yeux du *credit-money*, et il propose de découpler les études consacrées aux émissions monétaires et celles qui sont consacrées aux ateliers. Il y aborde aussi la question de la nature de l'économie romaine : moderne ou archaïque ? C'est dans la septième et dernière partie, « Overviews », qu'il revient sur ces caractéristiques d'une manière qui nous semble équilibrée et juste, loin des anachronismes qui ont fleuri. Elle n'était ni une « *undeveloped affair* » à la Finley, ni une économie moderne de marché embryonnaire. Le raisonnement s'appuie sur une étude de la

situation à la fin de la République (133-31 avant J.-C.) et sur une démonstration assez développée (chapitre 12 et dernier). Une solide bibliographie et un bon index viennent clore cet ouvrage.

Au total, ce livre intéressera plus les lecteurs qui sont à la recherche de réflexions méthodologiques que ceux qui veulent des renseignements précis et concrets ; ces derniers, pourtant, ne sont pas absents du livre de Harris, loin de là. C'est une bonne lecture que nous pouvons recommander sans hésitation.

Yann Le Bohec.

Nathalie Louis, *Commentaire historique et traduction du* Diuus Augustus *de Suétone* (Collection « Latomus », n° 324) : Bruxelles, Latomus, 2010, 761 pages.

Cette étude monumentale se présente en trois parties : une brève notice sur la biographie et la personnalité de l'érudit-biographe, prolongée par une minutieuse analyse du « portrait des Césars » (chap. 1, p. 15 *sqq.*), dégageant (chap. 2) la « spécificité du portrait d'Auguste » — une traduction très soignée, qui suit l'ordre des chapitres, avec à chaque fois un riche commentaire — une longue conclusion (p. 586-644), qui recoupe un peu l'introduction, n'était que le « portrait », esquissé dans la 1re partie, est présenté en gestation, et l'« image » sous une forme définitive dans la conclusion.

On peut regretter seulement que la notice littéraire initiale ne systématise pas le problème du genre biographique et de ses sources multiples (biographie hellénistique ; apologies politiques romaines) et, surtout, que les sources soient intégrées aux diverses analyses consacrées à l'« élaboration » générale du portrait impérial (p. 52 *sqq.* : « autorité des témoignages »). Soucieux de conserver sa perspective épistémologique, la genèse de l'acte créateur de la biographie et les diverses techniques de persuasion du lecteur (p. 56-65), l'auteur choisit de montrer la réception des sources primaires comme une recherche critique, toujours solidaire d'une « discussion » — avec le lecteur. L'analyse est judicieusement orientée, des données biographiques pures (généalogie ; « unions matrimoniales »), à la psychologie profonde : « descente dans les profondeurs d'une personnalité » ; « évolution des caractères ». On objecterait que l'« image de l'empereur dans l'opinion » (p. 25) n'est pas strictement augustéenne, mais fait intervenir diachroniquement la littérature politique dans sa continuité (« actes » du Sénat ; *commentarii principales* ; multiples archives familiales de valeur dynastique — tous documents révélés ultérieurement). Sans trancher le problème de la « division » *uita priuata/uita publica*, plus nette il est vrai dans le *Dius Augustus*, l'étude de la personnalité fait une place importante, et justifiée, à la chronique des actes impériaux, et à l'éclairage, à la fois objectif et subjectif, du pouvoir impérial : l'essentiel est la définition de ce pouvoir (B. *L'exercice...*, p. 41 *sqq.*), dont les caractères sont analysés avec rigueur (encadrement moral ; sauvegarde du passé et sens de la continuité ; « conception gestionnaire »). Même la fonction économique et ses dérives « populistes » sont dégagées, mais peut-être faudrait-il, textes suétoniens à l'appui (sur les distributions frumentaires), analyser de manière plus systématique la fonction philanthropique, liée au pacte social du principat (p. 48-49).

Le noyau central, traduction et commentaire, révèle une connaissance quasi exhaustive des sources historiographiques latines et grecques, littéraires et épigraphiques, et une très riche bibliographie sur l'époque augustéenne. Tous les problèmes d'institutions, de politique édilitaire, de politique religieuse (avec les données topographiques), tous les problèmes de société liés à la législation (à preuve le riche

Index legum, p. 690-691), sont scrutés et éclairés avec maîtrise. Les lacunes sont rares : par exemple, pour la topographie augustéenne, les apports récents de Steinby ; la référence aux trois volumes, si riches, du *Saeculum Aureum*, notamment aux monographies du t. III (politique édilitaire et « urbanistique », cf. chap. XXVIII *sqq.*). On pourrait regretter aussi que la poésie contemporaine, bien connue, ne soit pas toujours sollicitée systématiquement — pour les lois morales et matrimoniales de la décennie 28-18 (p. 238), tribuniciennes dans leur processus : il manque à la *retractatio* suétonienne du chap. XXXIV (p. 285 *sqq.*), dans un commentaire très dense, la référence à Properce II.7, et d'une manière générale aux élégiaques latins, très concernés par la « réaction morale » — pour les controverses constitutionnelles dans l'entourage princier, de 30 à 27 : le dialogue politique entre Horace et Mécène, assez bien connu, est très net dans les *Odes*. La grande controverse entre Agrippa et Mécène, reconstituée par Dion Cassius, évoquée pour XXVIII.1 *sqq.*(p. 240), a certes été interprétée par le biographe dans son cadre psychologique (la tension entre l'ambition et la *uita priuata*), et Suétone n'est pas très féru de droit public, mais, si la « comédie » de 23 est avérée (p. 241), il s'imposerait d'approfondir l'imposture des *RG* XXXIV.3 .... et l'autre imposture majeure, sur le statut réel de l'Égypte conquise (cf. XVIII.2, p. 185).

On mesurera, somme toute, le peu de poids que pèsent nos remarques critiques pour un travail d'une érudition et d'une culture historiographique exceptionnelles.

Jean-Marie André.

Alfred Michael Hirt, *Imperial Mines and Quarries in the Roman World. Organizational Aspects 27 BC – AD 235* (*Oxford Classical Monogaphs*) : Oxford, Oxford University Press, 2010, 551 pages.

Cet ouvrage est issu d'une thèse ; il regroupe deux thèmes sous un même chapeau, parce que l'organisation administrative était la même à l'époque romaine dans les deux cas. Au xxi^e^ siècle, les mines peuvent avoir une importance considérable ; il est rare que l'intérêt économique d'une carrière dépasse les limites d'un canton. La matière de cet ouvrage est répartie sur sept chapitres, dont chacun se termine sur un résumé : contraintes géologiques, répartition géographique, extraction et administration, extraction et armée, responsables administratifs, lien du public avec le privé, et enfin rôle de l'empereur dans ce processus.

Le chapitre consacré aux contraintes géologiques se réduit en fait à une description des principaux sites qui ont fonctionné à l'époque impériale ; c'est une ouverture par l'archéologie. Et elle montre que des différences réelles, mais pas administratives, opposaient mines et carrières. Le chapitre consacré à la diversité géographique s'ouvre sur une explication des mots *metalla*, *patrimonium*. Il décrit ensuite les principales carrières (Égypte) et les mines (Norique, Nord de la péninsule Balkanique ; le rôle de l'armée en Mésie était important). D'autres mines semblent avoir eu moins d'importance si l'on en croit l'auteur (Dacie, péninsule Ibérique, Sardaigne et Bretagne). En fait, il ne s'agit que d'une impression, liée aux quantités d'informations disponibles ; le nombre d'inscriptions trouvées sur un site n'est pas forcément fonction de l'importance de ce site ; l'auteur en est bien conscient. Le chapitre suivant montre le rôle joué par l'armée dans les mines. Dans un colloque récent, encore inédit, G. Wesch-Klein a montré que les soldats surveillaient les mines et surtout que, parfois, ils mettaient la main à la pâte. Monsieur Hirt relève leur présence ; il l'explique notamment par la présence de personnes condamnées aux mines, ce qui paraît raisonnable. L'existence du *territorium* laisse

penser que les districts en question jouissaient d'une relative autonomie, analogue à celle dont bénéficiaient les cités. Ces mines et carrières n'appartenaient pas nécessairement à l'empereur, mais elles étaient propriétés de l'État sous contrôle du prince. Dans le quatrième chapitre, on voit l'administration intervenir dans les opérations d'extraction. Les principaux responsables à ce niveau étaient les procurateurs, bien connus en Égypte, en Achaïe, en Asie, à *Simitthus* (en Afrique), dans la péninsule Ibérique, en Sardaigne, en Dacie, en Mésie, dans le Norique, en Dalmatie, en Pannonie et en Gaule pour les mines de fer (H.-G. Pflaum a bien montré l'existence de ces mines à partir de l'épigraphie). Ils étaient accompagnés par des affranchis impériaux et des employés divers. Le chapitre cinq ramène le lecteur vers les questions militaires. Dans les régions où se trouvaient carrières et mines, des soldats sont attestés : plusieurs officiers et de nombreuses unités, surtout des légions. On les voit dans les carrières et dans les mines ; elles sont étudiées, les unes après les autres, par régions, géographiquement. Un sixième chapitre étudie la répartition des responsabilités et l'on retrouve les procurateurs, chargés en plus des tâches déjà vues, de l'approvisionnement, de la logistique. On revient sur les tablettes de *Vipasca* et sur les *procuratores ferriarum* ; il n'aurait peut-être pas été inutile de regrouper plus haut tout ce qui est dit des procurateurs et de leurs subordonnés. On notera, à ce stade du livre, un tableau « pflaumien » des carrières des procurateurs (p. 246-248) et une étude de leurs subordonnés dans ces fonctions (p. 251-258). Le chapitre suivant montre que le « secteur privé » venait au secours du « secteur public » dans ce domaine. Un système analogue à celui qui fut mis en place en Afrique pour développer les cultures, le colonat, a fonctionné pour les mines ; on retrouve des *occupatores*, des colons et des *conductores*. Il ne fait aucun doute que la production en a largement bénéficié. Les carrières de *Simitthus* et du *mons Claudianus* fournissent des informations sur ce point. Plusieurs termes techniques sont explicités : *caesura, ex ratione, redemptores operis*... (p. 318-328). Enfin, dans le dernier chapitre, on arrive à l'empereur et à ses interventions dans ce domaine. Il est probable que les bureaux palatins se préoccupaient plus de ces affaires que les souverains. Un long appendice permet de voir la liste des formules gavées sur ces sites avec les références indispensables ; c'est utile. La bibliographie et des index, également utiles, viennent clore cet ouvrage.

Rappelons que l'auteur a pris le parti contestable de mettre ensemble les mines et les carrières et de couper en deux chapitres distincts les différentes activités des procurateurs. Mais ce livre sérieux et érudit rendra de grands services aux chercheurs.

Yann Le Bohec.

Patrick Le Roux, *La toge et les armes. Rome entre Méditerranée et Océan* (Collection « Histoire ») : Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, 785 pages.

Patrick Le Roux avait consacré sa thèse à l'armée romaine de la péninsule Ibérique : *L'armée romaine et l'organisation des provinces ibériques d'Auguste à l'invasion de 409* (Bordeaux – Paris, 1982, 493 p.). Il était logique qu'il ait privilégié deux centres d'intérêt dans ses recherches ultérieures, l'armée et la péninsule Ibérique. Par la suite, sans doute impressionné par la *lex Irnitana*, une longue inscription qui fait connaître les institutions d'une cité de notre Andalousie, il a ajouté la vie municipale à ses activités (il a donné une traduction en français de la *lex Irnitana* dans *L'Année épigraphique* : *AE*, 1986, p. 333). D'anciens élèves et des amis ont rassemblé trente-neuf de ses articles qui ont déjà été publiés pour la

plupart ; dans ce cas, ils ont été révisés. Quelques inédits leur ont été ajoutés. Et, disent les éditeurs, « l'ouvrage constitue un nouveau livre inédit ».

L'ouvrage, donc, s'ouvre sur une bibliographie de Patrick Le Roux (p. 17-29). Il est divisé en cinq parties, elles-mêmes divisées en chapitres.

La première partie (« Sur le métier d'historien », p. 31-150), est consacrée à la méthodologie. On y trouve notamment « Lire Paul Veyne », qui apporte de nouvelles lumières sur notre discipline et identifie un malaise. La « romanisation » est remise en question ; à ce sujet, très important, nous nous permettons de renvoyer à notre article, « Romanisation ou romanité au temps du Principat : question de méthodologie », *Revue des Études Latines*, 86, 2008, p. 127-138. Un grand épigraphiste, Emil Hübner, qui a beaucoup travaillé sur les inscriptions de la péninsule Ibérique, est aussi présenté. Nous restons dans le domaine de l'épigraphie avec un document unique — mais qui n'offre aucun élément bouleversant comme le montre P. Le Roux — l'*edictum de Paemeiobrigensibus* ; il donne des renseignements sur la réorganisation du Nord-Ouest hispanique au temps d'Auguste, et il s'agit peut-être même d'un faux (c'est l'avis de P. Le Roux, contre la majorité des spécialistes : p. 131). Enfin, une longue étude est consacrée à Hadrien qui pratiquait la chasse non seulement comme un loisir, mais également pour prouver ses qualités au combat.

Le lecteur est plus préparé à la deuxième partie (« Soldats et empire », p. 151-283), qui le ramène dans un domaine attendu. Il nous emmène d'abord dans des sentiers battus, les diplômes militaires, puis dans les amphithéâtres dits militaires, qui étaient des lieux de loisirs pour les soldats, et non des terrains d'exercice pour l'escrime ; par ailleurs, les soldats fournissaient en fauves les spectacles impériaux. La question de la logistique présente l'avantage de rapprocher l'histoire militaire de l'histoire économique ; elle conduit inévitablement au délicat problème de l'annone militaire. Une inscription d'Augsbourg récemment publiée permet d'établir les rapports entre l'armée et la politique, plus précisément avec l'empereur. L'armée intervenait aussi dans le maintien de l'ordre public, à Rome, en Italie et dans les provinces ; mais, en cas de guerre civile notamment, elle pouvait se transformer en ferment de désordre. L'armée est enfin examinée dans ses rapports avec les religions de l'empire, avec l'œuvre de H.-G. Pflaum et avec les travaux publics.

Le lecteur attendait aussi la troisième partie (« Armées et territoires hispaniques », p. 285-502). Elle s'ouvre sur un article bien connu, consacré aux centurions de la VII^{e} légion *Gemina*. On retrouve ensuite les questions de logistique, dans une étude qui traite de l'armée de la péninsule Ibérique et de la vie économique. Puis on trouve le commentaire d'une inscription (*C.I.L.*, II, 2559) qui mentionne un *architectus* ; un bilan, lui aussi très épigraphique, revient sur dix ans de recherches sur l'armée romaine des Espagnes, qui était au service de la province et du prince ; c'est peut-être la raison qui fit surnommer la légion *Pia Felix*. Son histoire permet de comprendre la multiplication des villes, l'évolution de la société et la diffusion des tuiles estampillées. Une remarque mineure : les centurions « sont des sous-officiers, dit P. Le Roux, en termes de hiérarchie comparée » (p. 459). C'est ce que nous avons écrit, nous aussi, à la suite notamment de J. Harmand, mais un officier de l'armée française nous a fait remarquer qu'un gradé qui mène 60 hommes au combat ne peut pas être un sous-officier. Depuis, nous les traitons en officiers subalternes. On passe ensuite à l'armée des Espagnes sous le Bas-Empire pour revenir à son activité en Aquitaine sous les Julio-claudiens.

C'est aux « Cités et citoyennetés » (les deux mots au pluriel) qu'est consacrée la quatrième partie (p. 503-602) ; le sujet éclaire un aspect plus récent de la personnalité scientifique de P. Le Roux. Une note assez courte traite de l'acculturation ; elle est suivie par un texte très large sur les cités de l'empire romain, par un autre,

également large et en même temps méthodologique, sur la notion de capitale. À l'opposé, les cités de l'empire suscitaient elles aussi un amour, l'*amor patriae* (ce sentiment, très présent dans l'épigraphie africaine, a peut-être un précédent punique). Puis P. Le Roux retourne à une de ses activités favorites, le commentaire d'inscription, et, cette fois, il se penche sur un texte de Komini, site qui se trouvait jadis en Dalmatie, chez les Pirustes (*Z.P.E.*, 154, 2005, p. 261-266) ; il mentionne des *peregrini incolae* : si les deux termes sont bien connus, c'est la première fois qu'ils sont associés. Autre aspect important pour les épigraphistes, mais bien plus fréquent, la tribu est ensuite abordée.

C'était inévitable, mais il fallait aborder notre pays, ce qui est fait dans la cinquième partie (« Terres et gens des Gaules », p. 603-684). Elle s'ouvre sur un titre accrocheur, qui traduit l'humour de l'auteur, « Mai 68 en Gaule », récit d'une autre révolte. P. Le Roux, ayant enseigné à l'université de Toulouse, a sans doute voulu honorer ses collègues par un article consacré à leur cité pendant l'époque romaine. Il a aussi étudié Bordeaux, pays de son maître, Robert Étienne, et la Bretagne armoricaine, sa propre patrie, où il a également enseigné (à Rennes). Il termine par un article sur les rapports qui se sont établis entre l'île de Bretagne, qu'il connaît également bien, et la Gaule.

Une bibliographie générale et des index viennent clore ce gros livre, qui rendra service aux chercheurs et aux étudiants qui seront amenés à travailler sur les Espagnes et sur les Gaules, sur la vie municipale et sur l'armée à l'époque romaine.

Yann Le Bohec.

Claude Briand-Ponsard et † Yves Modéran (dir.), *Provinces et identités provinciales dans l'Afrique romaine* (Collection « Tables rondes du CRAHM », n° 6) : Caen, CRAHM, 2011, 295 pages.

Le livre s'ouvre sur des hommages à Y. Modéran, malheureusement disparu depuis la tenue de la table ronde ; il avait eu le temps de rédiger la longue introduction présentant les questions abordées au cours de la table ronde de 1997. Son but principal était de réhabiliter la notion de province et de région, en réaction contre les études trop souvent consacrées uniquement à la cité. Y. Modéran définit les notions de province et d'identité, « objective » (c'est l'aspect qui a surtout été abordé) et « subjective » ou « vécue », avant de constater qu'il s'agit de sujets qui n'ont été que peu étudiés jusqu'à présent. Il analyse ensuite les éléments qui montrent l'existence d'une identité provinciale : les institutions qui en favorisent le développement, les changements dans la terminologie administrative par exemple. Il constate, en conclusion, que, si une conscience identitaire existe bien dans tout l'Empire, l'Afrique présente des caractères originaux, ce qui en rend l'étude particulièrement intéressante.

L'ouvrage est divisé en trois parties, les deux premières comportant chacune quatre articles et la dernière, la plus courte, deux. Il s'agit d'un découpage géographique, la première partie s'intitulant « Maurétanies » et la deuxième « Numidie, Proconsulaire, Byzacène et Tripolitaine », et chronologique, avec la troisième partie, « De l'Empire romain au Maghreb ». Dans la première partie, Chr. Hamdoune (« La Tingitane : spécificités et identités », p. 43-62) étudie les raisons qui ont présidé au découpage de la Maurétanie par les Romains, en insistant sur la Tingitane, qui présente un certain nombre de spécificités. La vie provinciale y était centrée sur quelques cités, la conscience municipale très forte et le cadre provincial

très peu présent dans la conscience des habitants. R. Rebuffat (« Les peuples du nord du Maroc », p. 63-86) montre que la répartition des peuples indigènes a eu une influence sur l'abandon par l'armée et l'administration romaines d'une partie des cités de la Tingitane entre le règne de Carus et l'année 291. M. Coltelloni-Trannoy (« La Maurétanie royale et les débuts de la Maurétanie Césarienne », p. 87-109) se demande si le concept d'identité aide à mieux comprendre le passage de la Maurétanie royale aux deux provinces romaines. Pour Jean-Pierre Laporte (« Particularités de la province de Maurétanie Césarienne [Algérie centrale et occidentale] », p. 111-150), il existe un véritable sentiment identitaire maurétanien, lié à la géographie et à l'histoire de la province. Si la Proconsulaire et la Numidie constituent l'Afrique punico-romaine, la Maurétanie Césarienne, partiellement romanisée, est fondamentalement libyco-berbère.

Dans la deuxième partie, Cl. Briand-Ponsard (« La Numidie ou la difficulté de devenir une province », p. 153-188) montre que la province de Numidie, apparue très tardivement, est une création artificielle qui ne correspond pas à une réalité vécue par les habitants et ne tient pas compte de sa spécificité historique. Il n'y a donc pas eu apparition d'un sentiment d'identité provinciale. M. Longerstay (« La présence de haouanet définit-elle une identité régionale dans le nord de la Proconsulaire ? », p. 189-200) répond négativement à cette question. Il n'y a pas de dimension identitaire du territoire sur lequel on trouve ces monuments funéraires. Mais, si l'on ne peut pas parler d'un « peuple des haouanet », on peut parler d'un « pays des haouanet », où les populations ont des habitudes funéraires et culturelles communes. P. Trousset (« Une entité frontalière tardive et sa genèse : des *Nybgenii* aux *Arzuges* », p. 201-219) étudie le processus grâce auquel le nom des *Arzuges*, qui désignait un petit groupe berbère parmi d'autres, a fini par se substituer au nom des *Nybgenii*, qui occupaient, pour leur part, une position-clé. Contrairement aux seconds, qui se sont sédentarisés, les premiers ont conservé leur mobilité et leur structure tribale, et ont fini par désigner tout un ensemble de populations ayant les mêmes caractéristiques qu'eux. A. Mrabet (« Identité de la Tripolitaine occidentale : de quelques signalements archéologiques », p. 221-237) montre que la Tripolitaine occidentale est une région particulière, qui entretient plus de relations avec la Tripolitaine orientale qu'avec la Byzacène.

Dans la troisième partie, Y. Modéran (« Les provinces d'Afrique à l'époque vandale », p. 241-270) étudie le sort des provinces d'Afrique entre 429 et 534 et montre que la situation a évolué en trois étapes : entre 435 et 439, de 439 à 454 et de 454 à 534. Pour lui, malgré les changements qu'ils ont occasionnés (les conciles ecclésiastiques provinciaux ont ainsi remplacé les anciennes assemblées provinciales), les Vandales ont contribué à la consolidation de l'organisation provinciale et du sentiment identitaire. M. Benabbès (« Des provinces byzantines à l'Ifriqya : continuités et changements dans les découpages administratifs », p. 271-293) analyse tout d'abord l'organisation de l'Afrique byzantine avant d'étudier les nouveautés mises en place lors de l'organisation administrative de l'Ifriqya, pour montrer que les continuités sont nombreuses.

Les études rassemblées dans ce volume abordent, à des degrés divers et sous des angles différents, la question des identités provinciales en Afrique. Il s'agit d'un sujet difficile et, en effet, peu abordé, et ce n'est pas le moindre de leurs mérites que de susciter la réflexion et la discussion.

Catherine Wolff.

Agnès Groslambert (dir.), *Urbanisme et urbanisation en Numidie militaire. Actes du colloque de Lyon, 7-8 mars 2008* (Collection du CEROR, n° 34) : [Lyon] – Paris, CEROR – De Boccard, 2009, 315 pages.

Ce volume réunit les onze communications d'un colloque organisé en 2008 au Centre d'Études et de Recherches sur l'Occident Romain (CEROR) de l'Université Jean Moulin (Lyon III), sous la responsabilité scientifique d'Agnès Groslambert, avec pour objet la « Numidie militaire ». L'expression, au sens administratif, désigne une province qui a eu une existence éphémère entre Dioclétien et Constantin, distincte de la Numidie civile ou cirtéenne. Pour le reste de la période impériale, l'expression est employée plus généralement pour désigner la région sud de la Numidie marquée par la présence de la III^e^ légion Auguste, dont Lambèse finira par être le quartier général. Yann Le Bohec en avait donné une délimitation en 1994 (« Wilmanns, Cagnat et les inscriptions de la Numidie militaire », *Antiquités africaines*, 30, 1994, p. 221-228). A. Groslambert la reprend ici mais, curieusement, sans fournir une carte qui aurait été bien utile au lecteur... (La carte de la p. 70, extraite d'une publication ancienne, est illisible et ne donne pas les délimitations.) Les communications ont été réparties en quatre sections : « Les régions voisines », « La population en Numidie », « La Numidie : cités et statuts municipaux », « La Numidie : la religion, l'urbanisme ».

Dans la première section, André Laronde, qui a aussi rédigé la préface, étudie la présence militaire en Cyrénaïque (qui est une province sénatoriale, donc normalement inerme), présence justifiée par des troubles dès la période augustéenne. Jean-Pierre Laporte se penche, lui, sur l'autre côté de la Numidie, sur les sites militaires situés en Maurétanie césarienne orientale (Algérie moyenne). Il montre que bien souvent l'armée romaine s'est installée sur des sites favorisés (donc habités antérieurement) et que l'urbanisme militaire orthogonal a eu peu d'influence sur l'agglomération civile.

Agnès Groslambert ouvre la deuxième section par une communication sur les habitants de la Numidie militaire à l'époque du Haut-Empire. Trois milieux sont imbriqués : citadins, militaires et agriculteurs. L'abondante documentation épigraphique (plus de 6500 inscriptions) permet de bien analyser l'impact de la présence militaire. François Bertrandy recense les habitants de la confédération cirtéenne (ainsi que ceux de Cuicul) engagés dans l'armée romaine d'Afrique, essentiellement dans la III^e^ légion basée à Lambèse à partir de 115-120 ap. J.-C. Il propose un classement chronologique et hiérarchique de ces hommes venus de la Numidie civile.

La troisième section contient le plus grand nombre de communications. Xavier Dupuis examine six documents nouveaux, méconnus ou mal interprétés de son point de vue, concernant les curies municipales en Numidie méridionale, domaine mal représenté épigraphiquement : alors que des curies sont attestées dans une cinquantaine de villes d'Afrique proconsulaire, on n'en trouve que cinq ou six en Numidie. Bernadette Cabouret-Laurioux, utilisant les données archéologiques, épigraphiques et littéraires, retrace l'évolution municipale et sociale de Thibilis (actuelle Announa) qui s'est émancipée à la fin du III^e^ siècle ap. J.-C. Ce petit bourg agricole de la Numidie cirtéenne s'est progressivement romanisé et urbanisé sur le modèle des grandes cités. Michel Debidour revient sur une inscription fragmentaire de Lamasba, très connue de ceux qui s'intéressent à l'hydraulique romaine, puisqu'il s'agit du seul règlement de répartition calendaire et horaire des droits d'irrigation qui nous ait été conservé de cette période. Il n'apporte pas de solution nouvelle pour les deux problèmes irritants que sont la signification de l'expression *aqua ascendens* (comme les spécialistes de la question aujourd'hui, il refuse d'y

voir l'utilisation de machines élévatoires) et la valeur de l'unité de mesure K, mais les problèmes sont exposés avec beaucoup de clarté. Les rapprochements avec d'autres pratiques d'irrigation rurale (dans le Valais notamment) sont pertinents. Paul Corbier analyse l'évolution urbanistique de Timgad du point de vue du rôle des grandes familles par le biais de l'évergétisme. Même si aucun arbre généalogique ne peut être reconstitué sur l'ensemble de la période, il émet l'hypothèse qu'à partir d'un ancêtre commun, des branches familiales collatérales se sont maintenues successivement au pouvoir sans toutefois constituer une caste fermée. Yann Le Bohec (qui a aussi rédigé la conclusion de ce colloque) étudie une ville beaucoup moins connue : Verecunda (aujourd'hui Markouna). Il reprend le dossier épigraphique, seule documentation disponible, puisque le site n'a jamais été fouillé, et il parvient à en tirer les grandes lignes de son histoire institutionnelle et sociale. Il conclut sur l'intérêt qu'il y aurait à confirmer cette description par des fouilles programmées.

La quatrième section commence par une question d'urbanisme bien particulière : celle des amphithéâtres militaires, c'est-à-dire des amphithéâtres associés à un camp et utilisés par les soldats à la fois pour s'y entraîner et pour assister à des spectacles comme dans leurs homologues civils. Christophe Hugoniot étudie les trois édifices de ce type repérés en Numidie militaire : à Lambèse, Gemellae et Mesarfelta. Il y ajoute le petit amphithéâtre de Théveste en Numidie proconsulaire, similaire à ceux de Gemellae et Mesarfelta. La dernière communication est celle de Nacéra Benseddik sur les dieux de la Numidie militaire. À Lambèse, sur les dix temples attestés, neuf ont été élevés par la légion : c'est dire si la vie religieuse a ici été dominée par les militaires, phénomène qui s'est étendu à toute la Numidie militaire. Mais l'auteur montre aussi que pour la population numido-romaine, les dieux de Rome ne sont pas seulement ceux de l'armée et que le fonds indigène n'est pas à négliger malgré la minceur du dossier documentaire.

Au total donc un livre aux aspects divers, qui donne un éclairage supplémentaire sur le phénomène de l'urbanisation liée à l'expansion militaire romaine dans le monde méditerranéen.

Philippe Fleury.

Michaël Vannesse, *La défense de l'Occident romain pendant l'Antiquité tardive : recherches géostratégiques sur l'Italie de 284 à 410 ap. J.-C.* (Collection « Latomus », n° 326) : Bruxelles, Éditions Latomus, 2010, 583 pages.

Ce volumineux ouvrage de près de 600 pages, issu d'une thèse de doctorat, appartient au genre de l'histoire militaire dans sa meilleure acception. Sous son titre se dissimule une étude de géostratégie (l'auteur assume à raison l'anachronisme) portant sur l'organisation de la défense militaire de l'Italie du règne de Dioclétien (284-305) à celui de Constantin III (407-411), un sujet peu traité et renouvelé en son temps par Edward Luttwak (*The Grand Strategy of the Roman Empire*, 1976), dont M. Vannesse discute les conclusions, lesquelles portaient, il est vrai, plutôt sur les zones frontalières, y compris orientales. La question qui traverse le livre et à laquelle chaque page apporte son élément de réponse est de savoir pourquoi et comment les Wisigoths ont pu pénétrer en Italie en 408 avant de piller Rome en 410. Que l'on ne se méprenne pas : l'auteur ne rédige pas un nouvel essai sur les causes de la décadence supposée de l'Empire romain mais mène plutôt une enquête minutieuse, érudite et méthodologiquement réfléchie sur la façon dont les princes ont pensé (ou ont négligé de penser) l'organisation militaire face au danger de pénétration barbare.

L'objet géographique de l'étude est ce que l'auteur appelle l'Italie Annonaire, soit en un sens un peu restrictif par rapport à l'acception latine des termes (en effet la circonscription administrative du même nom comportait à la fois la Rhétie et le Norique), la région des Alpes, la plaine nord-italienne, les Apennins et le littoral tyrrhénien et adriatique. L'une des forces du livre est de montrer la cohérence non seulement géographique de ce bloc mais aussi son importance géostratégique, l'auteur parvenant au fil des chapitres à imposer l'idée que les princes successifs ont conçu la région comme « une plate-forme de projection des troupes », un espace divers traversé par des voies de pénétration multiples où devait s'organiser « la défense en profondeur » de l'Italie. La démarche de l'auteur est résolument chronologique : après un préambule méthodologique fort intéressant et qui dénote une vraie réflexion de l'historien sur sa propre pratique, on lira successivement un chapitre sur l'époque de la Tétrarchie puis un autre sur le IV^e^ siècle, qui propose un examen successif du soulèvement de Maxence (306-312), de l'offensive de Constantin II (340), de la révolte de Magnence (350-353), du siège d'Aquilée (361), de la rébellion de Maxime (383-388) et enfin du soulèvement d'Eugène (392-394). À chaque fois l'auteur répond comme Tacite l'avait fait dans les *Histoires* pour une autre période : les guerres intestines ont été un facteur de déstabilisation de l'organisation défensive à l'échelle de régions entières. L'époque de Stilichon fait l'objet à elle seule d'un chapitre, lui aussi fondé sur la chronologie, débouchant sur le déplacement de la capitale à Ravenne, « une forteresse en retrait ».

Mais le corps de l'ouvrage — et sa partie la plus neuve — est sans doute constitué par le chapitre V (p. 159-423) dont le titre révèle la thèse : « La défense de l'Italie à l'époque tardive : vers une géostratégie empirique » dans lequel l'auteur montre que l'Italie n'a jamais fait l'objet d'un véritable programme de fortification dans l'Antiquité tardive et qu'elle était même particulièrement vulnérable, que la menace vienne des armées romaines comme des barbares. Les décisions de fortifier les voies d'accès de l'Italie par des fortins ont obéi à des nécessités ponctuelles et les initiatives ont été prises sous la pression des crises. Les princes ne se sont jamais réellement fiés à ces ouvrages dont l'archéologie révèle très souvent qu'ils ont été l'objet de restaurations ou de superpositions dénuées de plan d'ensemble sur la durée (on voit par exemple, sur une saisissante photographie reproduite p. 566, les deux états successifs de la construction du mur d'enceinte d'un fortin, celui du col du Poirier, entre Emona — l'actuelle Ljubljana — et Aquilée, un lieu stratégique de la bataille du Frigidus en 394 : on ne peut qu'être frappé par l'aspect dérisoire de ce type de défense et par l'improvisation que dénote son état successif). Les Alpes offraient au moins une demi-douzaine de voies de passage et aucune tentative de traversée alpine au cours de cette période n'a jamais échoué.

Une bibliographie substantielle (p. 428-493) démontre l'ampleur du travail fourni par l'auteur même si la section consacrée aux auteurs anciens contient passablement d'approximations (Ammien Marcellin ; saint Augustin ; le *Code Théodosien* ; Prudence, p. 432, n'est pas l'auteur d'un *Psychomaque*, mais d'une *Psychomachie*, et il faut, en outre, renvoyer dans la CUF à l'édition corrigée de 1992) ou de renvois à des éditions dépassées (on ignore l'édition la plus récente de Rutilius Namatianus [É. Wolff et *alii*, 2007], celles de Claudien [J.-L. Charlet] ; on renvoie trop souvent à la *Patrologie* de Migne quand d'autres éditions font référence — pour Cassiodore ou Rufin d'Aquilée) ou à des traductions sans mention du texte original (Malalas par exemple est utilisé dans une traduction anglaise sans référence à l'édition de J. Thurn, Berlin – New York, 2000). Tout au plus peut-on encore regretter que l'auteur n'ait pas eu le temps de consulter le dossier réuni dans *Antiquité Tardive*, 16, 2008, « L'Empire des Théodoses », dans lequel on trouve un article important de S. Janniard, « Végèce et les transformations de

l'art de la guerre aux IV^e^ et V^e^ siècles », p. 19-36, ou encore l'absence d'une référence importante à l'étude de P. Veyne intitulée « La prise de Rome en 410 et les Grandes Invasions » (*L'Empire Gréco-Romain*, 2005, p. 713-747) qui précisément pose la même question que l'auteur, « pourquoi une pareille chose est-elle arrivée ? », mais ne cantonne pas son analyse aux *militaria*. Sans doute une perspective purement géostratégique ne pouvait-elle livrer toutes les clefs, parmi lesquelles la question de la position du pouvoir chrétien face aux barbares demeure débattue ; et l'on ne peut que constater qu'Honorius n'a jamais été l'incarnation du type de l'empereur-soldat vanté par Ammien Marcellin.

Le volume se clôt par une impressionnante série d'annexes documentaires sur lesquelles l'auteur a fondé son analyse : liste documentée de 186 bornes milliaires par exemple (Italie, époque tardive), liste des reliefs militaires, listes d'unités attestées à Concordia ou encore un exceptionnel répertoire des fibules cruciformes (objet qui appartient à l'uniforme militaire : excellente analyse de la documentation italienne, soit 573 exemplaires recensés dont 370 proviennent uniquement d'Aquilée, p. 263-273). Aux pages 541-579, enfin, sont rassemblées 47 figures ou plans offrant au lecteur qui les parcourt une très suggestive illustration et confirmation des thèses de l'auteur, je pense en particulier à la dissémination des fortins dans le relief alpin qui fait contraste, sur les mêmes cartes, avec la multiplicité des cheminements possibles pour l'envahisseur. La grande spécificité de l'ouvrage, on l'aura compris, est d'appuyer ses analyses de détail sur une documentation immense : littéraire (je relève pour leur qualité par exemple les minutieuses pages 187-233, consacrées à décrypter les informations fournies par l'aride *Notitia Dignitatum* justement utilisée dans la nouvelle édition de référence due à C. Neira Faleiro, *La Notitia Dignitatum. Nueva edición crítica y commentario histórico*, Madrid, 2006 : voir ma recension dans *Latomus*, 68 [4], 2009, p. 1064-1067), épigraphique et archéologique, sans que l'ampleur de l'érudition de l'auteur ne nuise jamais à la clarté de son propos, rigoureux mais limpide.

Stéphane Ratti.

Michael Decker, *Tilling the Hateful Earth. Agricultural Production and Trade in the Late Antique East* : Oxford, Oxford University Press, 2009, 326 pages.

L'importance de l'agriculture, pour les sociétés qui ont vécu à l'époque pré-industrielle, était considérable ; c'est pourquoi cet ouvrage, qui nous décrit ce qu'était cette activité pendant la période qui va du IV^e^ au VII^e^ siècle — appelée tantôt *Late Roman*, tantôt *Early Byzantine*, tantôt *Late Antiquity* — présente un grand intérêt.

L'introduction, précédée d'une série de cartes et de la liste des abréviations, est assez scolaire (ce qui n'est pas un reproche). Elle présente brièvement le sujet et les sources, rappelant que l'agriculture représentait la principale activité économique de l'Antiquité. Nous dirions volontiers que 90 % des humains vivaient de la campagne et il ne paraît pas inutile de rappeler que le blé, sous forme de pain, de bouillie, de soupe ou autre, représentait l'essentiel de leur nourriture. Pour approcher cette réalité, il faut aller aux textes et voir ce que peut apporter l'archéologie. Le premier chapitre résume des faits qui se trouvent dans n'importe quel bon manuel de géographie : certes, le climat a connu des variations, qu'il est impossible de mesurer avec précision, mais, en gros, il n'a pas beaucoup changé entre cette époque et la nôtre ; le relief, l'eau et les sols expliquent sans doute en partie une forte densité de peuplement qui semble prouvée par le grand nombre de ruines

observées depuis plus d'un siècle. Le deuxième chapitre est consacré au paysage rural, dominé, dit la tradition historiographique, par de grands domaines souvent aux mains de bureaucrates. Mais l'archéologie montre la présence, à côté des grands établissements impériaux, de petites propriétés aux mains de paysans vivant au sein de communautés villageoises ; dessin et plan (p. 36 et 37) rendent concrètes ces structures agraires originales. Mais les grandes propriétés isolées ont bien existé, tout comme les terres appartenant aux églises et aux monastères. L'auteur revient sur « les fermes fortifiées », un lieu commun de la littérature archéologique — il ne faut sans doute pas confondre une tour décorative avec une tour militaire. Donc la grande, la moyenne et la petite propriété ont coexisté. La question des céréales est au centre du problème, comme nous l'avons dit. Remarquons tout d'abord que le produit qui est souvent appelé « le blé » était en réalité le plus souvent une céréale pauvre (point bien vu p. 97-112). Et la question qui se pose est simple : les humains mangeaient-ils à leur faim ? La réponse est d'autant plus difficile à trouver qu'une thèse a été largement diffusée ces dernières décennies : les villes auraient vécu au détriment de la campagne ; mais il faut bien voir qu'elles rendaient aussi des services appréciables. Le cas d'Antioche est utilisé pour essayer d'y voir clair dans cette affaire. Puis on étudie les rythmes agraires en une sorte de calendrier rustique. On revient aux productions avec les deux chapitres suivants, consacrés à la vigne et à l'olivier qui forment, avec le blé, la fameuse « trilogie méditerranéenne ». Bien que l'ivresse ait été très mal vue à cette époque, le vin avait acquis un statut social exceptionnel : en posséder et en boire, en offrir aussi, étaient autant de preuves de la puissance du propriétaire donateur (on trouve une description précise des grands crus du temps aux p. 130-133). L'olivier, « roi de tous les arbres », donnait un produit sans doute moins festif mais assurément plus important : l'huile apportait un complément alimentaire apprécié et elle permettait de donner du goût à la cuisine. Une étude des différentes régions qui en produisaient montre une spécialisation par secteurs géographiques (p. 162-173). L'essor de la population, qui a été noté dans l'introduction, s'explique notamment par un développement des surfaces cultivées ; grâce à des techniques d'irrigation modernes pour l'époque, le désert reculait (chapitre 6). Un autre moyen d'accroître les productions des cultures était fourni par l'agriculture mixte, qui associait l'élevage aux produits des champs (chapitre 7). Les excédents agricoles animaient des activités commerciales, dont les amphores sont le témoignage le mieux connu actuellement (chapitre 8). On a retrouvé des conteneurs du type LR1 jusqu'à Carthage pour les IV^e^ et V^e^ siècles. Une brève conclusion est accompagnée d'un appendice consacré à un texte du X^e^ siècle. La bibliographie, copieuse, est suivie d'un index à sa mesure et à la mesure du livre : un bon livre, solide et utile.

Yann Le Bohec.

Codex Theodosianus. *Le code Théodosien V*. Introduction par Pierre Jaillette, texte latin d'après l'édition de Mommsen (1904), trad. par Sylvie Crogiez-Pétrequin, Pierre Jaillette et Jean-Michel Poinsotte : Turnhout, Brepols, 2009, 523 pages.

C'est avec cet imposant volume que s'ouvre l'entreprise de traduction du Code Théodosien ; à terme, elle comportera les seize livres du Code et en constituera la première traduction française intégrale. Cette œuvre collective associe plusieurs traducteurs et collaborateurs. Le livre V, le premier de la série à être publié, comprend une longue introduction, la traduction avec le texte latin, un apparat critique et des notes, enfin un glossaire, une chronologie détaillée et une longue

bibliographie. L'introduction présente en premier lieu l'histoire du texte avec les différentes éditions du XIX^e siècle et la découverte du palimpseste de Turin, jusqu'à l'édition de Mommsen en 1904. Dans un second temps, sont analysés les problèmes spécifiques du livre V, un « livre en lambeaux » selon l'expression de Pierre JAILLETTE, car on ne connaît pas le nombre de constitutions qu'il contenait ; de plus, certaines lois sont parvenues à l'état de fragments, et l'ordre des folios a posé de nombreux problèmes aux éditeurs : ces questions difficiles sont exposées avec une grande clarté ; des tableaux précis, contenant l'ordre des folios et des rubriques permettent de mieux comprendre les choix de MOMMSEN et de KRUEGER. En outre, sont donnés en annexe le texte de l'édition de MOMMSEN et l'apographe de KRUEGER. Une dernière partie de l'introduction définit ce qu'est une constitution impériale, analyse le style du code, dont la complexité et la difficulté sont bien connues ; enfin sont évoquées les grandes questions présentes dans le livre V : succession testamentaire, statut des personnes, la terre et la coutume. À la différence d'autres livres, il ne présente pas d'unité thématique.

Le texte latin est celui de l'édition de MOMMSEN, accompagné de son apparat critique, mais l'introduction a souligné les limites de cette édition. En regard, la traduction est accompagnée de notes donnant des indications bibliographiques, précisant les problèmes de traduction, les problèmes juridiques, voire les difficultés du texte. Dans l'ensemble, la traduction est d'une grande clarté et d'une grande précision. Certes, chaque lecteur pourra vouloir discuter tel ou tel choix qu'il jugera peu convaincant. Mais, dans l'ensemble, il faut apprécier un travail qui réussit à suivre de près les méandres de ces phrases complexes (et parfois peu claires) tout en restant clair et compréhensible. En outre, chaque constitution est accompagnée d'une notice prosopographique concernant son destinataire et les dates de rédaction. Un glossaire et des *indices* complètent l'ensemble. Il s'agit donc d'un travail dont il faut souligner la très grande qualité et qui apporte un précieux instrument de travail à tous les chercheurs.

Michèle DUCOS.

Jean-Noël GUINOT & François RICHARD (dir.), *Empire chrétien et Église aux IV^e et V^e siècles ; Intégration ou « concordat » : Le témoignage du* Code Théodosien (Collection « Cerf histoire ») : Paris, Le Cerf – Institut des Sources chrétiennes, 2008, 485 pages.

Cet ouvrage constitue les actes d'un colloque tenu à Lyon du 6 au 8 octobre 2005, à l'occasion de la parution dans la collection « Sources chrétiennes » (n° 497) du livre XVI du *Code Théodosien* (*CTh*), consacré, rappelons-le, à la législation religieuse (texte de MOMMSEN, trad. par J. ROUGÉ, introd. et notes par R. DELMAIRE). Le but de l'entreprise était d'apprécier l'apport que fournit ce document à l'histoire des relations entre État et Église pendant l'Antiquité tardive. Ce fort volume est divisé en trois parties de longueur inégale, dont l'auteur de ces lignes se propose de donner un aperçu, à défaut de pouvoir discuter en profondeur chacune des contributions.

Après le texte de la conférence inaugurale (« De l'Empire chrétien aux racines chrétiennes ») où G. BEDOUELLE retrace l'évolution des rapports entre Église et État depuis les origines romaines jusqu'à nos jours, la première partie (« Christianisation du pouvoir », p. 81-255) étudie le passage d'un Empire christianisé avant tout par la personne du prince (IV^e s.) à une situation qui s'apparente de fait à un christianisme d'État (V^e s.). — Fr. RICHARD (« L'Église comme protection spirituelle de l'Empire », p. 83-90) rappelle que, bien avant le règne de Constantin,

l'Église savait sa légitimité extérieure à l'Empire, mais se savait aussi le devoir d'attirer sur lui la bénédiction de Dieu. Au moment de son intégration au sein de l'État, ce n'est donc pas elle, mais le pouvoir impérial qui a changé de point de vue, après avoir refusé à l'Église la compétence religieuse, en la lui reconnaissant parmi d'autres cultes, puis de préférence aux autres cultes, et en lui réservant, pour finir, le monopole de la compétence religieuse. — E. Dovere (« Législation théodosienne *de fide* : le choix conciliaire [années 435-449] », p. 91-105) étudie trois lois qui permettent de montrer que Théodose II, pour définir la formule du *Credo*, ne renvoyait pas, comme pouvaient le faire ses prédécesseurs, à l'opinion de tel ou tel évêque, mais aux canons des conciles œcuméniques (notamment ceux d'Éphèse), qu'il proclama comme orthodoxes, forçant les évêques de l'oikoumène entière à y adhérer. Son attitude annonce donc celle de Justinien, qui donnera force de loi aux canons conciliaires. — La contribution d'E. Soler (« L'Église catholique sous la dynastie théodosienne : la genèse d'une Église d'État en *CTh* XVI », p. 107-130) replace avec talent les lois employant l'adjectif *catholicus* dans le contexte historique de leur rédaction. La notion de catholicité dans les constitutions impériales témoigne de la volonté qu'avait Théodose II de restaurer l'unité de l'Église sur le socle des canons de Nicée, en luttant contre l'arianisme, qui était perçu comme la foi des Goths, le peuple qui avait été à l'origine des désastres d'Andrinople en 378 et de Rome en 410. Son principat est marqué à la fois par la volonté de mettre en place une Église d'État, par l'existence, de fait, d'Églises d'État (au pluriel) et par l'affirmation utopique de l'universalité d'une foi catholique nicéenne, qui est avant tout une position barbarophobe. — G. L. Falchi (« Église et Empire au IV^e^ siècle : de l'Empire "laïc" [*sic*] à l'Empire "confessionnel" », p. 131-153) traite en fait autant du V^e^ que du IV^e^ siècle. Il étudie l'histoire de l'attitude adoptée par le pouvoir à l'égard de l'Église, ce qui lui permet de distinguer deux phases. La première est l'époque constantinienne, marquée par l'Édit de Tolérance de 313, pendant laquelle il s'agit surtout, pour le pouvoir impérial de faciliter la vie de l'Église dans la société en maintenant la neutralité religieuse de l'Empire ; la seconde, correspondant à l'époque théodosienne, est celle de la Constitution *Cunctos populos* de 383, marquée par la confessionnalité de l'État, qui cherche à confirmer les normes et à imposer une orthodoxie universelle à travers des lois de portée très large. — L. Guichard (« Le style de Valentinien I^er^ dans ses lois religieuses du *Code Théodosien* et dans ses lettres de la *Collectio Avellana* », p. 155-172) met en évidence, dans les dispositions juridiques à sujet religieux émanant de la chancellerie de Valentinien I^er^ (364-375), un style et un ton particuliers, qui semblent propres à ce prince. Le style est sobre, marqué par la *breuitas* ; le ton est apaisé et mesuré, notamment à l'égard des païens et des juifs. Cela laisse deviner chez Valentinien une conception originale des rapports entre Église et État, fort différente de celle qu'avaient eu Constantin et ses fils, mais tout à fait en accord avec l'action politique de ce souverain, guidée par la modération et la volonté de concorde. — C'est une autre étude de stylistique que mène Christel Freu (« Rhétorique chrétienne et rhétorique de chancellerie : à propos des "riches" et des "pauvres" dans certaines constitutions du livre XVI du *Code Théodosien* », p. 173-193) : posant la question du formulaire chrétien dans les constitutions impériales à partir de l'époque de Constantin, elle met en évidence une nette convergence entre différents textes doctrinaux et le rappel des devoirs séculiers des riches et de l'Église envers les pauvres, rappel sur lequel se clôt la loi *CTh* XVI, 2, 6 (dont l'auteur affine d'ailleurs la datation). — C'est une belle étude de sémantique que celle de B. Caseau (« L'adjectif *profanus* dans le livre XVI du *Code Théodosien* », p. 195-210). Dans la bouche des chrétiens, l'adjectif *profanus* qualifie souvent les cérémonies païennes en leur retirant tout caractère de sacralité. En s'appuyant sur

de nombreux exemples tirés de *CTh* XVI, l'auteur montre parfaitement que cet emploi relève, non pas du sens le plus fréquent de *profanus* (/qui n'est pas *sacer*/), mais d'un sens second, plus dynamique (/qui cesse d'être *sacer*/), attesté depuis l'époque classique, mais qui finit par prendre, chez les chrétiens, une sens nouveau : /qui était anciennement considéré comme *sacer*/. Plutôt que par l'adjectif « profane », il vaudrait donc mieux le traduire par « païen » ou, mieux, par « impie ». — J. Vilella (« Canons du pseudo-Concile d'Elvire et *Code Théodosien* : l'interdiction des sacrifices païens », p. 211-237) analyse deux canons (c. 1 et c. 59) du pseudo-Concile d'Elvire — qui, on le sait maintenant, est une compilation factice de dispositions juridiques de provenances et de dates diverses — interdisant aux chrétiens de participer dans les temples aux sacrifices païens. Une comparaison détaillée de ces deux « canons » avec différents passages du *CTh* permet à l'auteur de les dater de la seconde moitié du IV^e^ s. — La première section du volume se clôt sur la communication de R. Puza (« Le *Code Théodosien* XVI et le droit canonique », p. 239-255), qui est avant tout un article méthodologique portant sur l'histoire de la recherche en droit canonique. L'auteur rappelle l'importance du *CTh* comme source du droit canon jusqu'au XII^e^ s. (et même jusqu'à nos jours), et l'on trouvera là une intéressante mise au point bibliographique sur les travaux touchant le droit de l'Église dans l'Antiquité tardive et publiés entre 1980 et 2005.

Dans la seconde partie (« Une aide réciproque », p. 257-315), on voit l'Empire subvenir matériellement aux besoins de l'Église (au moyen, notamment des nombreuses donations impériales) tandis que l'Église, en retour, légitime le pouvoir séculier. — C. Buenacasa Pérez (« Accroissement et consolidation du patrimoine ecclésiastique dans le *Code Théodosien* XVI », p. 259-275) traite des lois touchant le patrimoine de l'Église. Il commence par rappeler que celle-ci a toujours ressenti le besoin de justifier l'existence de son patrimoine foncier par une fonction sociale : subvenir aux besoins du clergé, à l'entretien des bâtiments cultuels et aux missions charitables de l'Église. Il détaille ensuite les différents processus qui ont permis à l'Église de s'emparer rapidement et facilement du patrimoine des hérétiques, plus lentement et plus difficilement de celui des païens et des juifs. — K. L. Noethlichs (« L'évêque et les bâtiments ecclésiastiques dans l'Antiquité tardive », p. 277-284) pose la question du statut juridique des bâtiments spécifiquement voués au culte chrétien. Apparus dans le courant du III^e^ s., ils étaient juridiquement traités comme l'étaient les temples païens — un certain nombre d'entre eux étaient d'ailleurs des temples païens transformés en églises. Or un *locus sacer* était nécessairement constitué non seulement d'un temple, la demeure du dieu, mais encore d'un enclos, où se trouvaient les autels et, souvent, des jardins. C'est ce qui explique qu'une cathédrale comporte généralement, en plus de l'église métropolitaine proprement dite, d'autres bâtiments (baptistères, demeures des membres du clergé), des jardins, des fontaines... C'est aussi l'origine du périmètre concerné par le droit d'asile dans l'Antiquité tardive puis au Moyen Âge ; c'est encore, ajouterions-nous, l'origine juridique des enclos canoniaux médiévaux. — Roland Delmaire (« Église et fiscalité : le *priuilegium christianitatis* et ses limites », p. 285-293) revient sur la question délicate des privilèges fiscaux accordés aux Églises. On a longtemps cru que leur origine remontait directement aux larges concessions accordées dans ce domaine par Constantin. En fait, un examen approfondi des sources juridiques, notamment du *CTh*, permet de montrer que les privilèges consentis par Constantin ont été limités par ses fils, abolis par Julien et rétablis très partiellement seulement par les Valentino-théodosiens. Ce n'est qu'avec Justinien que l'Église retrouvera d'importants privilèges fiscaux. — À partir de deux constitutions constantiniennes (*CTh* 1, 27, 1 et *Sirm.*, 1), O. Huck (« La "création" de l'*audientia episcopalis* par Constantin », p. 295-315) montre de quelle manière les audiences épiscopales, ins-

tances coutumières d'origine biblique, attestées depuis le Ier s., ont été intégrées au système judiciaire de l'Empire, à partir du règne de Constantin.

La troisième partie (« Défense de l'orthodoxie », p. 317-466) montre un pouvoir séculier convaincu de devoir agir contre l'hérésie, mais hésitant sur la ligne à tenir et sur les choix à faire. — A. Di Berardino (« Un temps pour la prière et un temps pour le divertissement [*CTh* XV, 5], p. 319-340) montre, sources en mains, que les années 415-425 ont vu une véritable mutation dans le calendrier : en 413 encore, *CTh* XV, 7, 13 atteste le souci qu'avaient les autorités civiles de voir des spectacles accompagner systématiquement les grandes fêtes religieuses chrétiennes comme ils avaient rehaussé l'éclat de celles du paganisme ; en revanche, en 425, la loi *CTh* XV, 5, 5 les interdit le dimanche, pendant le temps pascal et lors de grandes fêtes en vertu du principe *aliud esse supplicationum nouerint tempus, aliud uoluptatum*. La séparation entre les jours de fête religieuse et ceux qui sont dévolus aux spectacles s'imposa grâce à la pastorale des clercs et à l'action législatrice des princes. — K. M. Girardet (« L'invention du dimanche : du jour du Soleil au dimanche ; le *dies Solis* dans la législation et la politique de Constantin le Grand », p. 341-370) revient sur l'innovation absolue — si l'on excepte le sabbat juif — qu'a constitué pour le monde ancien l'introduction, sous Constantin, d'un jour de la semaine entièrement voué aux célébrations religieuses et au repos. Le dimanche, déjà célébré par les chrétiens comme le jour de la résurrection du Christ, n'était toutefois pas chômé pour autant jusque là. Les deux lois instaurant le « repos dominical » (*CJ* III, 12, 2, 3 et *CTh*, II, 8, 1) datent de 321, mais l'auteur avance des arguments probants pour affirmer que des mesures avaient été prises dans ce sens dès 311. — P. Laurence (« La *castitas* féminine dans le *Code Théodosien* : rencontre entre l'Église et l'État ? », p. 371-388) étudie les notions de *castitas* et de *uirginitas* dans les sources juridiques et conclut à une convergence de la législation civile de l'Empire romain (tout particulièrement du Bas-Empire) et de la morale chrétienne lorsqu'il s'agit d'encourager et de protéger la *castitas* féminine. Il est évident que l'Église a eu une influence sur la législation, mais il convient de ne pas la surévaluer. — V. Escribano Paño (« La construction de l'image de l'hérétique dans le *Code Théodosien XVI* », p. 389-412) replace dans son contexte historique la constitution *CTh* XVI, 5, 6, datée de 381 et dans laquelle Théodose dresse le portrait de l'hérétique en utilisant un vocabulaire très fort, qui était presque absent, l'année précédente, de la constitution *Cunctos populos*. Cette agressivité tient probablement au contexte, marqué à la fois par la relative tolérance de Gratien à l'égard de l'arianisme et par le peu d'effet dont fut suivie la constitution *Cunctos populos*. La communication met en évidence la double dimension, normative et rhétorique, de ce lexique. — C. Nemo-Pekelman (« L'exclusion des juifs des fonctions et des dignités », p. 413-430) étudie la législation qui se met en place, dans les années 410-425, à l'encontre des juifs, notamment la déchéance des droits civiques. Elle explique cet anti-judaïsme par la grave crise que traversait l'Empire au début du Ve s. : au moment où l'ennemi principal est le barbare, généralement arien, tous ceux qui ne sont pas des *Romani* chrétiens et orthodoxes sont considérés comme suspects. — À partir de l'exemple de saint Augustin, qui, fixé en 388 dans la petite cité africaine de Thagaste, était, au témoignage de son ami Nébridius, accaparé par des charges municipales dont il ne serait libéré que par son ordination en 391, Cl. Lepelley (« Les *munera publica* pesant sur les fils de curiales : le témoignage d'une lettre de Nébridius, correspondant de saint Augustin », p. 431-442) rappelle la législation en vigueur à la fin du IVe s. au sujet des exemptions de *munera publica* pour les clercs. — A. Di Mauro Todini (« La défense de l'orthodoxie dans la législation religieuse de Théodose le Grand », p. 443-456) livre une contribution de portée générale sur les divers moyens, législatifs et administratifs, qu'utilisa Théo-

dose pour faire prévaloir l'orthodoxie nicéenne sur l'hérésie et sur le judaïsme. — Enfin, A. Cococcia (« La législation sur l'apostasie dans le *Code Théodosien* », p. 457-466) centre son étude sur le titre 7 du seizième livre du *CTh*, consacré aux mesures administratives à prendre contre les apostats. La législation sur le sujet émane principalement de Théodose I^er^ (constitution du 2 mai 381 portant annulation des testaments des apostats, édits de Concordia de 391), même si Arcadius et Valentinien III l'ont légèrement complétée.

L'ouvrage se referme sur une conclusion de Mgr Cl. Dagens, évêque d'Angoulême, intitulée « Foi chrétienne en Dieu et pouvoir politique : De l'Empire chrétien à la République laïque » (p. 467-480) et proposant une lecture culturelle et spirituelle de l'histoire des relations entre Église et État.

Les 21 études de cet ouvrage sont toutes de grande qualité. Les textes en langue étrangère ont été traduits en français — et bien traduits, par les soins de M.-G. Guérard, J.-N. Guinot, Fr. Richard et S. Sanchez — ce qui rendra service, au moins aux lecteurs francophones. Nous ne relevons dans le volume que deux inexactitudes factuelles. On ne saurait en effet dire que « la I^re^ République française décrète une séparation de l'Église et de l'État » (p. 77) sans commettre un contresens historique : la Constitution civile du Clergé de 1790 soumettait au contraire l'Église à l'État. Et la bénédiction des vierges consacrées n'est pas un sacrement *stricto sensu* (p. 282).

La réalisation matérielle de l'ouvrage est bonne. On ne saurait reprocher les quelques coquilles que l'on peut y relever dans le texte français. En revanche, les textes latins ont été un peu trop souvent malmenés. Pour ne citer que quelques exemples, il conviendra de corriger *Iudaeis* en *Iudaeus* (p. 94) ; **proemeri* en *promereri* (p. 158 ; le texte correct se trouve d'ailleurs à la p. 163) ; **deliquentum* en *delinquentum* (p. 163, n. 26 et 30) et **deliquentes* en *delinquentes* (p. 164, n. 32) ; **perigrinari* en *peregrinari* (p. 169) ; **opportet* en *oportet* (p. 171, n. 50) ; *Q. Lulvius Flaccus* en *Q. Fulvius Flaccus* (p. 195) ; **monumenis* en *monumentis* (p. 196, n. 8). Ajoutons à cela que le titre courant de la contribution de G. L. Falchi (p. 131 *sqq*.) est erroné : il faut lire « IV^e^ siècle » et non « VI^e^ siècle ».

Le seul reproche de fond que l'on pourrait faire à l'ouvrage n'est donc imputable ni aux auteurs ni aux directeurs de la publication mais à l'éditeur qui, selon un choix éditorial très fréquent depuis quelques années, cherche à faire passer des actes de colloque pour ce qu'ils ne sont pas, à savoir un ouvrage de type dissertatif. Il s'en ensuit une table des matières étrange, donnant le détail des sections des contributions quand celles-ci en comportent. Mais, surtout, la bibliographie d'ensemble, qui est donnée en tête de l'ouvrage (p. 15-68) est un fatras désordonné et inutilisable : il eût été préférable de laisser chaque auteur donner sa propre bibliographie à la fin de sa communication.

Malgré cela, on le voit, les quelque 500 pages de ce volume en feront un ouvrage incontournable pour tout spécialiste de droit romain, mais encore pour tout chercheur intéressé par l'histoire sociale de du Bas-Empire, tant il est vrai que le *Code Théodosien* est une source inestimable sur ce point.

François Ploton-Nicollet.

Caroline Humfress, *Orthodoxy and the Courts in Late Antiquity* : Oxford, Oxford University Press, 2007, XIV et 344 pages.

C. Humfress se propose de « prendre la pratique juridique au sérieux » pour montrer comment une activité créatrice de droit continue dans l'Antiquité tardive.

S'appuyant sur une masse de documents et d'exemples, dans une étude claire et structurée, elle s'attache aussi bien à la rhétorique judiciaire et aux procès, puis à la création de normes dans le domaine de l'hérésie. Une première partie concerne les acteurs du procès. Après un chapitre général sur les liens de la rhétorique et du droit dans le monde romain, c'est l'activité, au sein du procès, des juges, des juristes, des avocats qui est successivement examinée. Chaque fois, l'auteur analyse leur action, s'interroge sur leur formation en matière de droit et cherche enfin à préciser comment ils peuvent contribuer à l'interprétation et au développement du droit. Dans les provinces, ce sont les gouverneurs qui rendent la justice en tant que « juges ordinaires » ; ils n'ont pas eu de véritable formation en droit mais par l'étude de la rhétorique et grâce à une formation d'avocat, ils peuvent accéder à ces fonctions. Il paraît difficile de parler à leur sujet d'« interprétation créatrice du droit » puisqu'ils ne peuvent juger à l'encontre des constitutions impériales, mais, pour des causes précises, leur sentence (par le moyen de l'appel, puis de rescrits) peut entraîner de nouvelles décisions impériales. Dans un second temps, C. Humfress s'attache aux juristes et rappelle leur formation spécialisée acquise dans des écoles de droit ; en outre, alors qu'il est souvent affirmé que leur activité a perdu de son importance dans l'Antiquité tardive, elle montre comment ils continuent à répondre aux questions des plaideurs et à les assister dans la rédaction des actes juridiques ; ils participent notamment à l'élaboration des requêtes adressées à l'empereur ; ils jouent aussi le rôle d'assesseurs dans les procès. Par là, ils apportent une importante contribution au développement du droit post-classique. Les avocats eux-mêmes ont aussi un rôle certain à jouer ; la rhétorique leur apporte une formation pratique avec des techniques d'argumentation et de persuasion les préparant à plaider au tribunal. Les arguments tirés de l'esprit et de la lettre, de l'ambiguïté, permettent l'application d'une règle générale à des cas concrets. Par là, les avocats contribuent en quelque sorte au développement du droit, en montrant ses lacunes ou ses faiblesses.

Dans une seconde partie, C. Humfress rappelle la place de la rhétorique judiciaire au sein de l'Église chrétienne et la formation juridique souvent acquise par ses membres les plus éminents. Le développement de l'*episcopalis audientia* contribue aussi à lui conserver son importance ; après d'autres, C. Humfress souligne que, dans son fonctionnement, cette juridiction reproduit le procès *extra ordinem*. De plus, le développement du droit de l'Église a recours à des techniques et des procédures empruntées au droit romain (par exemple pour l'organisation des conciles). Ces emprunts sont liés, selon l'auteur, à la formation de « forensic practitioners » dont elle souligne l'importance.

Enfin, la troisième partie de l'ouvrage porte sur la répression de l'hérésie, car la législation contre les hérétiques et les poursuites engagées révèlent la même relation entre les autorités impériales et ecclésiastiques. Elle rend nécessaire l'établissement de distinctions précises formulées par les théologiens, puis reprises dans la législation. Ainsi C. Humfress montre la vitalité d'un droit de la pratique dans l'Antiquité tardive. Avec ce livre extrêmement riche, qui fourmille d'exemples et de références, elle propose une analyse originale, souvent convaincante, qui renouvelle l'approche de cette période.

Michèle Ducos.

Angelo Colombo, Sylvie Pittia & Maria Teresa Schettino (dir.), *Mémoires d'Italie. Identités, représentations, enjeux (Antiquité et Classicisme). À l'occasion du 150e anniversaire de l'Unité italienne (1861-2011)* (Collection « Biblioteca di Athenaeum », nº 56) : Côme, New Press Edizioni, 2010, 345 pages.

Comme son sous-titre l'indique, le présent volume est destiné à apporter la contribution des historiens à la célébration du 150e anniversaire de l'unité italienne, en présentant un parallèle entre l'unification de la péninsule dans l'Antiquité, des origines à Auguste, et la naissance de la nation italienne à partir de la révolution française et du règne de Napoléon Ier. Mais le parallèle ainsi réalisé ne se limite pas à une simple juxtaposition : la pensée, les aspirations, les écrits de quelques grands écrivains italiens de cette époque, Alfieri, Ugo Foscolo, Manzoni, étaient tout imprégnés de culture antique, et c'est souvent à travers cette culture qu'ils ont imaginé l'unité future de leur patrie (articles de G.A. Camerino, E. Neppi, Ch. Del Vento, G. Gaspari). De fait, l'Antiquité était ainsi plus qu'une référence : une véritable nourriture intellectuelle. Dans ce processus, les Français ont pris leur modeste part : sous le premier Empire, l'administration napoléonienne a vigoureusement contribué à la remise en valeur du patrimoine antique de Rome (étude de Ph. Foro) ; plus tard, entre 1875 et 1940, les membres de l'École Française se sont souvent immergés avec bonheur dans l'atmosphère culturelle romaine (Sarah Rey).

Mais c'est sur les cinq études strictement antiques que nous voudrions mettre ici l'accent. M. Humm (« Le concept d'Italie : des premiers colons grecs à la réorganisation augustéenne »), étudie de manière approfondie la diffusion progressive du nom d'*Italia*, depuis l'extrémité la plus méridionale de la botte, face à la Sicile, jusqu'à la péninsule tout entière. S. Pittia consacre un exposé analogue à l'époque des guerres romano-pyrrhiques. Toutes ces données étaient connues depuis longtemps ; mais les deux auteurs donnent à leur enquête une ampleur, une précision, une quasi-exhaustivité tout à fait méritoires. Nous avons été vivement intéressé aussi par l'étude de D. Briquel, qui, partant du monnayage des insurgés de la guerre sociale, montre comment les populations sabelliques, à partir de la pratique du *uer sacrum*, en sont venues à concevoir l'unité, sinon toujours politique, du moins humaine et culturelle de la péninsule. C'est, à nos yeux, la contribution la plus novatrice du volume. (Trois petites scories tout de même : p. 85, ligne 1, lire « chœur » et non « cœur » ; p. 95, note 42, lire « Plin., *H.N.* 3 » au lieu de « Plin., *H.N.* 33 » ; et surtout, au bas de la p. 87, lire « l'organisation administrative de l'Italie en onze régions », et non « ... en dix régions ». On pourrait objecter, il est vrai, que la onzième région, la Transpadane, n'est nullement péninsulaire, en sorte que le raisonnement proposé pourrait se limiter à dix régions ; mais ce serait oublier que pour Strabon, Denys d'Halicarnasse, Pline, Pomponius Méla et d'autres, l'Italie est limitée au nord par l'arc alpin, ce qui oblige à y inclure la Transpadane.) L'article de R. Robert, « L'Italie dans le livre I des *Antiquités Romaines* de Denys d'Halicarnasse », décrit l'image fragmentée du peuplement italien que présente cet historien pour qui les Romains sont... des Grecs : seul l'hellénisme peut être, en Italie, facteur d'unité et processus de civilisation. Enfin Ch. Carsana étudie, à travers le témoignage des historiens de langue grecque, Appien, Ælius Aristide, Dion Cassius, Hérodien, la perception que les élites provinciales pouvaient avoir de Rome et de l'Italie (l'une avec l'autre, ou l'une sans l'autre). Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce sujet, notamment à travers les témoignages en langue latine (Pline le Jeune).

Nous ne fermerons pas ce volume sans émettre quelques regrets, ne serait-ce que pour leur apporter une réponse que nous espérons valable. Et tout d'abord,

pour la partie qui traite de l'Antiquité, il est permis de penser que la mise en place et le fonctionnement des régions augustéennes auraient pu faire l'objet d'une étude. R. Thomsen et Cl. Nicolet n'ont pas fermé la porte derrière eux, que l'on sache. Et même, ne pouvait-on descendre jusqu'à la réorganisation de l'Italie opérée par Dioclétien ? Puis, pour ce qui est des temps modernes, est-il normal qu'aucun chapitre ne soit consacré à Victor-Emmanuel II et au comte de Cavour ? N'y a-t-il donc aucune référence à l'Antiquité chez ces deux acteurs majeurs de l'unité italienne ? La réponse à ces questions pourrait être que les concepteurs de ce volume ont voulu mettre l'accent avant tout sur les « représentations » et les « enjeux », pour reprendre les termes qu'ils emploient dans l'intitulé de l'ouvrage. Que cet aspect idéologique soit parfois difficile à distinguer de l'action des protagonistes de l'histoire est une évidence, et plusieurs articles sont là pour en témoigner ; il est assurément illusoire de vouloir séparer totalement l'histoire des faits et l'histoire des mentalités, et les auteurs l'ont parfaitement compris. Voilà donc un livre attachant, qui suscite curiosité et sympathie ; il est possible, si les dieux le veulent, qu'on lui donne une (ou des) suite(s).

Hubert Zehnacker.

Histoire des religions

Dominique Briquel, Caroline Février et Charles Guittard (dir.), Varietates Fortunae, *Religion et Mythologie à Rome. Hommage à Jacqueline Champeaux* (Collection « *Roma Antiqva* ») : Paris, Presses Universitaires de Paris-Sorbonne, 2010, 359 pages.

Cet ouvrage, recueil d'articles en hommage à Jacqueline Champeaux, est consacré à la recherche en religion romaine sous ses multiples aspects.

Après la préface d'hommage rédigée par Charles Guittard, retraçant la carrière de la dédicataire et ses travaux sur la religion romaine, la première partie, intitulée « La religion des poètes », explore les interprétations personnelles des auteurs sur certains aspects de la religion romaine ou étudient les informations objectives qu'ils nous apportent sur le sujet. La première contribution, due à Danièle Aubriot, montre que Catulle, dans son poème 64, utilise ses références aux poètes grecs archaïques, notamment à Homère, pour une exaltation toute personnelle de l'importance de la *fides*. Simone Viarre s'intéresse ensuite aux évocations de sanctuaires et de tombeaux chez Properce, pour constater l'ancrage dans le concret de la plupart d'entre elles. La contribution d'Albert Foulon souligne la précision et la solidité documentaire, mais aussi la qualité littéraire du passage consacré par Ovide aux *Floralia* dans les *Fastes*. Danièle Porte, quant à elle, part d'un autre passage des *Fastes* pour proposer d'attribuer à Cybèle un des temples mitoyens dont les vestiges subsistent sur le *Forum Holitorium*, en reconstituant le trajet de la Grande Mère du Tibre jusqu'au Palatin en 204. René Martin montre ensuite comment Prudence, dans le livre I du *Contre Symmaque*, exploite la théorie de l'évhémérisme pour présenter les païens comme les esclaves de la crédulité et de l'habitude. La dernière contribution de cette première partie, due à Vincent Zarini, montre que la Fortune, dans la poésie officielle de Claudien, épargne ses caprices aux maîtres de l'Occident et n'est plus qu'une émanation de leur excellence, en accord avec la « laïcité » objective du poète.